République algérienne démocratique et populaire



RAPPORT D'APPRÉCIATION DE LA COUR DES COMPTES SUR L'AVANT-PROJET DE LOI PORTANT RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2019

Établi en application de l'article 18 de l'ordonnance n° 95-20 du 19 Safar 1416 correspondant au 17 juillet 1995 relative à la Cour des comptes, modifiée et complétée.

PRÉAMBULE

La Cour des comptes exerce sa mission consultative sur les avant-projets de lois de règlement budgétaire (APLRB) conformément à la Constitution et d'autres référents juridiques subséquents dont notamment les dispositions de l'ordonnance n°95-20 du 17 juillet 1995, modifiée et complétée relative à la Cour des comptes qui prévoit dans son article 18 que : La Cour des comptes est consultée sur les avant-projets annuels de lois de règlement budgétaire. Les rapports d'appréciation qu'elle établit à cet effet, au titre de l'exercice considéré, sont transmis par le Gouvernement à l'institution législative avec le projet de loi y afférent ".

De par sa nature, son impact et la synergie collaborative qu'elle nécessite, la pratique de cette attribution administrative de la Cour des comptes, revêt un caractère particulier et enregistre, particulièrement, une évolution appréciable, au cours de ces dernières années. En effet, des instruments de contrôle sont mis en place : un guide méthodologique relatif à la préparation du rapport d'appréciation de l'APLRB et l'instruction générale prise par le Président de la Cour qui constituent des outils d'encadrement, d'uniformisation et de ciblage des centres d'intérêt et critères de contrôles pour chaque exercice budgétaire.

Le rapport que la Cour des comptes produit porte sur l'avant-projet de LRB de l'exercice n-3 conformément à l'article 68 de la loi n°84-17 du 7 juillet 1984 relative aux lois de finances, modifiée et complétée. Ce document consigne les principales constatations et observations suivies de recommandations, relevées à l'issue des investigations entreprises par les chambres nationales et territoriales.

Sur la base des notes sectorielles et d'une contribution des chambres territoriales résumant les résultats des contrôles effectués en relation avec l'exécution de la loi de finances, et tenant compte des réponses transmises, par les différents ministères, le groupe de synthèse, nommé par décision du Président de la Cour des comptes et supervisé par le rapporteur général chargé de l'APLRB, procède à l'élaboration dudit projet.

Une fois l'avant-projet de LRB accompagné du rapport de présentation et des annexes, transmis par le ministère des finances à la Cour des comptes, une confrontation des résultats de contrôle est immédiatement réalisée de manière à permettre l'appréciation et la validation des données y mentionnées. Le rapport de la Cour des comptes, adopté par le comité des programmes et des rapports (CPR), est transmis par le gouvernement à l'institution législative avec le projet de loi y afférent en vue de lui apporter un éclairage sur les conditions d'exécution du budget de l'Etat.

Les faits relevés et les conclusions auxquelles la Cour des comptes est parvenue, dans ce cadre, permettent d'apprécier les conditions d'emploi, par les gestionnaires concernés, des crédits budgétaires et les seuils des autorisations votées par le Parlement.

Enfin, la Cour des comptes, de par les observations relevées, formule des recommandations en vue de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques de l'Etat.

¹ Article 156 de la constitution.

² Articles 67 à 69 du décret présidentiel n°95-377 du 20 novembre 1995 fixant le règlement intérieur de la Cour des comptes et l'article 76 de la loi n° 84-17 du 07 juillet 1984 relative aux lois de finances, modifiée et complétée.

ADOPTION DU RAPPORT D'APPRÉCIATION SUR L'AVANT-PROJET DE LOI PORTANT RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2019

Conformément aux dispositions des articles 18 et 54 de l'ordonnance n° 95-20 du 19 Safar 1416 correspondant au 17 juillet 1995 relative à la Cour des comptes, modifiée et complétée, et des articles 67 à 69 du décret présidentiel n° 95-377 du 27 Journada Ethania 1416 correspondant au 20 novembre 1995 fixant le règlement intérieur de la Cour des comptes, le présent rapport d'appréciation a été adopté le 20 Rabia El Awal 1443 correspondant au 27 octobre 2021par le Comité des Programmes et des Rapports, présidé par Monsieur Abdelkader BENMAROUF, Président de la Cour des comptes.

Étaient présents, les membres du Comité; Messieurs: Mohamed Fouad NACIR, Vice-Président; Omar DEBBAKH, Censeur général; Abdelatif AZIEZ, Mohamed KHOURI, M'hamed GUETTAI, Salah HAZZAM, Hocine SEDDIKI, Rachid REBIAI, Bachir MOULOUEL, Salah KHEDDAR, Mohamed HANAFI, Hocine BOULAHDID, Mouloud BOUSMAT, Mohammed Said CHILLA, Rachid KETTAL, Abdekrim BOURROUBA, Abdelghafar HAMMOUDA, Mohamed Kebir TABET AOUL, Abdessamed BECHKI, Mohamed KHEDDAR; Présidents de chambres et Mohamed AMMOUCHE et Belaid OUSTANI; Rapporteurs généraux.

Etait présent, Mr Mohamed Salim BENAMMAR, Secrétaire général.

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT D'APPRECIATION SUR L'AVANT-PROJET DE LOI PORTANT	
REGLEMENT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2019	
SOMMAIRE	
ACRONYME	
INTRODUCTION	
CHAPITRE I : LES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES	
1. 1. Le résultat budgétaire	12
2. 2. Le solde global du Trésor	14
CHAPITRE II: LES RECETTES BUDGETAIRES	15
1. Les prévisions	15
1.1. Les ressources ordinaires	16
1.2. La fiscalité pétrolière	
1.3. L'appréciation de la qualité des prévisions	18
2. Les réalisations	
2.1. Les ressources ordinaires	
2.2. La fiscalité pétrolière (Part du budget de l'Etat)	
2.3. La contribution des ressources ordinaires à la couverture des dépenses de fonctionnement	
2.4. La comparaison entre les prévisions et les réalisations	
3. L'optimisation des recettes budgétaires	
3.1. Les restes à recouvrer	
3.2. Efficacité des procédures de recouvrement	37
4. Les dépenses fiscales	
CHAPITRE III: LES DEPENSES BUDGETAIRES	
1. Les dépenses de fonctionnement	
1.1. La revue analytique	45
1.2. L'appréciation de l'application de la régularité budgétaire et comptable	
2. Les dépenses d'équipement	
2.1. La revue analytique	
2.2. Les conditions de gestion et d'exécution des dépenses d'équipement	84
CHAPITRE IV: LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	108
1. La revue analytique	
1.1. Les nouvelles mesures introduites par la loi de finances pour 2019	
1.2. Présentation des CST et leur Situation financière	110
2. Appréciation de la régularité et l'efficacité de la gestion	
2.1. La soutenabilité	120
2.2. Importance du financement des CAS sur concours budgétaires	121
2.3. Discordance entre les soldes de la balance arrêtés à fin 2018 et les soldes de début d'exercice	
(2019)	
2.4. Observations sur la gestion des CAS relevant du ministère des Finances	123
2.5. Observations sur la gestion des autres CAS	126
2.6. Retards dans la publication des textes réglementaires régissant le fonctionnement des CAS	131
CHAPITRE V : LES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	132
1. Les disponibilités	
2. Les traites et valeurs réalisables	133
3. La Trésorerie des tiers (correspondants du Trésor)	
4. Les opérations diverses	
5. Les opérations relatives à la dette publique	
CONCLUSION CENERALE	

ACRONYME

APRLB : Avant -projet de Loi portant règlement budgétaire

ANAFT : Agence Nationale pour la valorisation des ressources en Hydrocarbures

ANDI : Agence Nationale de développement de l'Investissement

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'emploi des jeunes

ATD : Avis à Tiers Détenteur

AFS : Allocation Forfaitaire de Solidarité

AEP : Alimentation en Eau Potable

APC : Assemblée Populaire Communale

AP : Autorisation de Programme

ACCT : Agent Comptable Central du Trésor

CAT : Coût, Assurance, Fret

CAS : Compte d'Affectation Spéciale

CST : Comptes Spéciaux du Trésor

CNAS : Caisse Nationale d'Assurance Sociale

CNR : Caisse nationale de Retraite

CDI : Centre des impôts

CNAC : Caisse Nationale Assurance Chômage

CASNOS : Caisse Nationale de sécurité sociale des non -salariés

DGE : Direction des Grandes Entreprises

CP : Crédit de Paiement

DIW : Direction des Impôts de Wilaya

DD : Droits de Douanes

DGPP : Direction Générale de la Prévision et des Politiques

DAIS : Dispositif d'Aide à l'Insertion Sociale

Dev- COM : Programme de développement communautaire participatif

EPA : Etablissement Public à Caractère Administratif

EPE : Entreprise Publique Economique

EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

FNI : Fonds National d'Investissement

FRR : Fonds de Régulation des Recettes

GZALE : Grande Zone Arabe de Libre Echange

IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés

IFU : Impôt Forfaitaire UniqueIRG : Impôt sur le Revenu Global

ISP : Impôt sur le Patrimoine

ONOU : Office National des Œuvres Universitaires

OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales

ONEDD : Observatoire National de l'Environnement et du Développement

Durable

ONIL : Office National Interprofessionnel de Lait

PID : Programme d'Insertion des Diplômés

PIB : Produit Intérieur Brut

PMT : Programmation à Moyen Terme

PCD : Plans Communaux de Développement

PSD : Programmes Sectoriels Déconcentrés

PME : Petites et Moyennes Entreprises

RAR : Restes à recouvrer

TIC : Taxe Intérieure de Consommation

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle

TCA : Taxe sur le chiffre d'affaires

TEP : Tonne d'équivalent pétrole

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

TUP HIMO : Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre

VAHH, HA: Valeur Ajoutée Hors Hydrocarbures et Hors Agriculture

VASFE : Vérification approfondie de la situation fiscale d'ensemble

INTRODUCTION

La préparation et l'exécution de loi de finances de l'année 2019 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des efforts visant l'atténuation des effets négatifs résultants de la contraction des ressources financières sous l'effet de la baisse des prix internationaux du pétrole brut et du gaz naturel. Cette conjoncture économique mondiale défavorable, accentuée par des facteurs d'ordre géopolitiques, a mis sous tension les équilibres macroéconomiques et financiers du pays.

En continuité des mesures prises, à partir de 2015, la mobilisation accrue et variée des moyens de financement, l'optimisation des ressources ordinaires, la rationalisation des dépenses et l'amélioration des conditions de gestion des autorisations budgétaires, demeurent des objectifs prioritaires dont l'atteinte est quasi déterminante pour une bonne gestion des finances publiques.

La loi n° 18-18 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 et les projections du cadre budgétaire à moyen terme 2019 -2021 ont été élaborées sur la base des principaux indicateurs macro-économiques et financiers suivants :

- 1- Un prix fiscal de pétrole brut retenu sur toute la période 2019-2021 de 50\$US;
- 2- Un prix de marché de pétrole brut retenu sur la période considérée de 60\$ US ;
- 3- Un taux de change DA /\$US prévisionnel qui se situerait, en moyenne annuelle, à 118 DA sur cette période ;
- 4- Un taux d'inflation prévisionnel de 4,5% pour 2019, 3,9% pour 2020 et 3,5% pour 2021 ;
- 5- Une croissance du PIB qui s'établirait à 2,6% en 2019, 3,4% en 2020 et à 3,2% en 2021. Hors hydrocarbures, le PIB se situerait, en moyenne, à 3,2% sur la période 2019-2021;
- 6- Des recettes d'hydrocarbures qui s'établiraient sur la période considérée à hauteur de 33,2 Mrds \$US en 2019, 34,5 Mrds \$US en 2020 et 35,2 Mrds \$US en 2021. Les quantités produites diminueraient de 1% par rapport à 2018 et augmenteraient de 4,2% en 2020 et 2% en 2021 ;
- 7- Des importations de marchandises qui se situeraient (CAF) à 44Mrds \$US en 2019, 42,9 Mrds \$US en 2020 et à 41,8 Mrds \$US en 2021 ;
- 8- La balance commerciale enregistrerait des déficits de 10,4 Mrds \$US en 2019, 8,2Mrds \$US en 2020 et 6,4 Mrds \$US en 2021 ;
- 9- Le solde de la balance des paiements se situeraient à -17,2 Mrds \$US en 2019, -14,2 Mrds \$US en 2020 et -14 Mrds \$US en 2021 ;
- 10- Les recettes budgétaires progresseraient de 2,4 % en moyenne par an (-0,2% en 2019, +3,7% en 2020 et +3,8% en 2021). Elles s'établiraient, respectivement, à 6.507,9 Mrds de DA, 6.746,3 Mrds de DA et 6.999,9 Mrds de DA.

La fiscalité pétrolière budgétisée évoluerait en moyenne annuelle sur la période sous revue de + 7,2%, calculée sur la base d'un prix fiscal de 50 \$US, elle s'établirait, respectivement à 2.714,5 Mrds de DA, 2.816, 7 Mrds de DA et 2.883,7 Mrds de DA.

Les ressources ordinaires baisseraient de 9% en 2019, puis augmenteraient de +3,6 % en 2020 et +4,7% en 2021. Elles s'établiraient, respectivement, à 3.793,4 Mrds de DA, 3.929.6 Mrds de DA et 4.116.3 Mrds de DA.

Les recettes fiscales, qui représentent près de 80 % des ressources ordinaires, augmenteraient sur la période considérée d'environ 6% par an, elles se situeraient à 3.041,4 Mrds de DA en 2019, 3.208,6 Mrds de DA en 2020 et 3.388,3 Mrds de DA en 2021.

11- Les dépenses budgétaires totales se situeraient à 8.557,2 Mrds de DA en 2019, 7.804 Mrds de DA en 2020 et 7.893 Mrds de DA en 2021. Elles représenteraient par rapport au PIB, respectivement des taux de 39,5 %, 34,3% et 33,1 %.

Les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 8,1% en 2019 et diminueraient de 1,8% en 2020, puis augmenteraient de 1,2% en 2021. Elles s'établiraient, respectivement, à 4.954,5 Mrds de DA, 4.863,9 Mrds de DA et 4.922,8 Mrds de DA.

Les dépenses d'équipement diminueraient de 10,9% en 2019 par rapport à 2018, 18,4% en 2020 par rapport à 2019 et augmenteraient de 10 % en 2021 par rapport à 2020. Elles s'établiraient, respectivement, à 3.602,7 Mrds de DA (20,7% du PIBHH) , 2.940,2 Mrds de DA (16 % du PIBHH) et 2.970,2 Mrds de DA (15,4% du PIBHH).

Quant au déficit, il se situerait par rapport à ces niveaux de recettes et dépenses et au PIB, à 10,4% en 2019, 5,4% en 2020 et 5% en 2021.

Le besoin en financement afficherait une tendance baissière, entre la période 2019 et 2020, passant de -1.874,4 Mrds de DA à -764,5 Mrds de DA, puis il augmenterait en 2021 pour atteindre -796,5 Mrds.

En réalisation, le taux de croissance du PIB se situe à 0,8%, contre 1,2% en 2018, soit un écart négatif de 1,8 point de pourcentage par rapport aux prévisions de la loi de finances et 0,4 point de pourcentage par rapport à celui réalisé en 2018.

Cet écart s'explique par la diminution des exportations du secteur des hydrocarbures combinée à une baisse de la vente des produits d'hydrocarbures sur le marché national. Les exportations du secteur ont enregistré un taux de croissance négatif (- 4,9% au lieu de 0,1% prévu), suite à la baisse des quantités exportées (90,3 millions de tep exportées contre 96 millions de tep prévues).

Les exportations d'hydrocarbures s'établissent à 32,9 Mrds de \$US contre 33,2 Mrds de \$US prévues et 38,9 Mrds de \$US en 2018, soit un écart, respectivement, de - 0, 3 Mrd de \$US et - 6 Mrds de \$US.

Le prix du marché du baril de pétrole brut s'établit, en moyenne, à 64,4 \$US /bl contre 60 \$US prévu, et 71,3 \$US/bl en 2018.

Les exportations globales en 2019 sont de 35,80 Mrds de \$US, contre une prévision de 34,9 Mrds de \$US et 41,8 Mrds de \$US, en 2018.

Le taux de change moyen s'établit à 119,4 DA/\$US, contre un taux de 118 prévu et 116,6DA/\$US, en 2018.

Les importations réalisées en 2019, s'établissent à 41,9 Mrds de \$US, contre 44 Mrds de \$US de prévisions et 46,3 Mrds de \$US en 2018.

Le solde de la balance commerciale en 2019, enregistre un déficit de 6,1 Mrds de \$US, contre un déficit de 10,4 Mrds de \$US prévu et 4,5 Mrds de \$US, en 2018.

Les réserves de change totalisent, à fin 2019, un montant de 62,8 Mrds de \$US contre 79,9 Mrds de \$US, en 2018, et 62 Mrds de \$US prévues.

L'exécution du budget de l'Etat marquée par une compression des dépenses de l'ordre de 4,62%, conjuguée à un léger redressement des recettes budgétaires (2,96% soit 189,402 Mrds de DA), a contribué à réduire le déficit budgétaire à 1.457, 316 Mrds de DA (y compris les dépenses imprévues), soit-28,89% par rapport aux prévisions de l'année et -30%, comparativement aux réalisations de l'exercice précédent.

Les recettes budgétaires ont atteint un montant de 6.594,646 Mrds de DA en 2019, majoritairement composées de recettes fiscales : 2.849,218 Mrds de DA (43,20%) suivies de la fiscalité pétrolière pour 2.518,48 Mrds de DA (38,19%), soit des taux de réalisation par rapport aux objectifs, respectivement, de 93,68% et 92,78%.

Par ailleurs, les dépenses budgétaires ont été réalisées à hauteur de 8.051,962 Mrds de DA: 4.768,391 Mrds de DA en dépenses de fonctionnement (59,22% en structure), 3.266,665 Mrds de DA au titre des dépenses d'équipement (40,57%) et 16,905 Mrds de DA en dépenses imprévues (0,21%).

Par rapport aux prévisions, ces réalisations représentent des taux, respectivement, de 96,24% et 90,67%.

S'agissant des recettes, une amélioration est notée par rapport à 2018 grâce aux recettes fiscales (5,01%, soit +136,063 Mrds de DA) et la fiscalité pétrolière (+7,18%, soit 168,794 Mrds de DA). Tandis que les recettes ordinaires et les recettes exceptionnelles ont emprunté une tendance inverse manifestée par des taux négatifs, respectifs de 2,05% et de 9,77%.

Dans ce contexte, la Cour des comptes a relevé en 2019 et de manière récurrente la prédominance des recouvrements par mode de retenue à la source et de paiement spontané (à titre d'exemple, l'IRG salaire procure, à lui seul, 774,511 Mrds de DA sur un total de 863,504 Mrds de DA de recettes de cette catégorie d'impôt) et des prévisions peu maitrisées au niveau de certaines catégories d'impôt, en dégageant des moins-values importantes, tel est le cas des recettes fiscales -192,2 Mrds de DA (-6,32%) et des produits de la fiscalité pétrolière -195,981 Mrds de DA (-7,22%).

Les recettes, en provenance de certains impôts et taxes, demeurent en deçà des attentes (IBS, recettes ordinaires, impôt sur le patrimoine...) au détriment du principe de l'égalité devant l'impôt en raison, particulièrement des difficultés rencontrées par les services de l'assiette fiscale dans la détermination de la matière imposable. Cette situation s'explique, principalement, par le manque de recensement périodique, la récurrence des phénomènes d'évasion et de fraude fiscales, le non élargissement des

opérations d'inspection et l'importance de la dépense fiscale : 692,847³ Mrds de DA en 2019 dont l'impact sur l'économie, à travers la valeur ajoutée que suscitent ces avantages, n'est pas évalué.

Il est utile de signaler que le rapport⁴ de présentation de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2019, émanant du ministère des Finances, laisse apparaître un montant global, au titre des dépenses fiscales, de l'ordre de 509 Mrds de DA, soit une différence de 183,847 Mrds de DA par rapport au montant sus indiqué.

Le recouvrement des droits constatés est faible privant le Trésor public de recettes, ce qui a conduit à l'aggravation des restes à recouvrer dont le montant détenu par les directions des impôts de wilaya et la direction de grande entreprise s'élève, au 31/12/2019, à 13.318,53Mrds de DA dont 5.071,094 Mrds de DA afférents aux dettes fiscales (38,08%).

Les procédures de recouvrement intentées par les services de poursuite sont dominées par les procédures administratives et le recours limité aux procédures liées à la fermeture temporaire, la saisie et la vente. Ces dernières ne représentent que 0,30% du nombre global des procédures de recouvrement.

En termes de dépenses, la gestion, sous revue, est caractérisée par des mesures de plafonnement de certaines dépenses de fonctionnement, à l'exception des dépenses du personnel, et de gel d'opérations d'équipement, instituées dans l'optique de rigueur, d'économie et de rationalisation des dépenses budgétaires. Cependant, ces mesures ont généré des dettes importantes, non sans conséquences sur le respect des principes du droit budgétaire (annualité). En outre, les prévisions budgétaires et l'exécution du budget de l'Etat se sont caractérisées par des faiblesses entrainant des réajustements importants au cours de l'exercice dont le montant a atteint 166,164 Mrds de DA et l'enregistrement des dettes importantes qui vont impacter le cadre budgétaire à moyen terme (2019-2021).

Les dépenses incompressibles continuent à être prééminentes. En premier rang les dépenses de personnels, en augmentation par rapport à 2018 (+4,98%), avec une proportion de 50,34%, suivies des interventions publiques avec un taux de 30,90%.

Les transferts sociaux marqués par une hausse de 2,93% par rapport à 2018, se sont élevés à un montant global budgétisé de 1.796,851 Mrds de DA, soit l'équivalent de 8,80 % du PIB⁵. Leur niveau témoigne des difficultés à contenir ce type de dépenses : d'une part, leur gestion, à travers les contributions et les subventions accordées aux différents établissements et organismes publics, se heurte à des difficultés de suivi et d'efficacité, d'autre part, leur couverture financière reste difficile face à une conjoncture davantage fragilisée par la chute tendancielle des cours du pétrole et la raréfaction des sources de financement.

L'exécution des dépenses d'équipement par secteur d'activité laisse apparaître un niveau d'absorption des crédits de paiement mobilisés appréciable, se situant à un taux de 70,79%. Toutefois, certains secteurs ont enregistré des retards dans l'exécution

³ Source: DGI et Direction des Grandes Entreprises.

⁴ En ses pages 23 et 24.

⁵ PIB réel : 20.428,4 Mrds de DA (Source : ONS).

et l'achèvement des projets d'équipement qui sont traduits par de faibles consommations des CP et par des réévaluations récurrentes des AP.

Les plans communaux de développement (PCD) sont exécutés en l'absence d'une planification et de programmation au niveau de plusieurs communes et d'une participation des citoyens et des acteurs locaux aux choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel, dans les conditions prônées par les pouvoirs publics, à même d'assurer le développement durable de la collectivité et améliorer le niveau de vie des citoyens.

Enfin, au 31/12/2019, le déficit global du Trésor (Solde de l'exécution de la loi de finances) s'établit à un montant de - 1.952,250 Mrds de DA contre un montant -1.340,59 Mrds de DA en 2018. Cette augmentation (+611,664 Mrds de DA), résulte, notamment de la diminution des ressources des comptes de commerce et d'affectation avec un taux de -5,85% (-38,191Mrds de DA) et l'augmentation des dépenses pour les comptes de prêts pour un taux de +54,48% (+304,908 Mrds de DA). En revanche, les recettes ont enregistré une augmentation de 2,96% (189,406 Mrds de DA) par rapport à 2018.

Le financement du déficit par le Trésor, reste majoritairement assuré par le recours au financement non conventionnel et aux avoirs du Trésor et fonds déposés par les correspondants du Trésor.

CHAPITRE I : LES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES

Le montant total des dépenses s'est élevé à 8. 051,96 Mrds de DA contre 8. 487,19 Mrds de DA pour l'exercice précédent, ce qui représente un recul de 5,13%. Les recettes ont atteint un montant de 6.594,646 Mrds de DA contre un montant de 6.405,24 pour l'exercice antérieur, soit une évolution de 2,96%

L'exécution du budget général de l'Etat, gestion 2019, fait ressortir un déficit, au titre des opérations budgétaires, de 1.440,410 Mrds de DA contre un déficit de 2.036,35 en 2018, soit une baisse de 595,94 Mrds de DA représentant un taux de 41,37%.

Le recul du déficit du budget général de l'Etat s'explique principalement, par une légère amélioration des recettes avec un taux de 2,96% (189,406 Mrds de DA) et une diminution des dépenses d'investissement avec un taux de 17,37 % (-686,623 Mrds de DA). Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse de 6,32% (+280,081 Mrds de DA).

Avec la prise en compte des dépenses imprévues s'élevant à 16,905 Mrds de DA contre 45,593 Mrds de DA en 2018, le déficit budgétaire s'établit à hauteur de 1.457,316 Mrds de DA contre 2.081,947 Mrds de DA en 2018.

Le profit global ainsi dégagé, après ajustement du solde budgétaire par les résultats des variations nettes, affiche un solde positif de 81,072 Mrds de DA contre 416,793 Mrds de DA en 2018. Grâce à ce solde positif, le découvert global a été réduit à un montant de 838,363 Mrds de DA.

La modernisation du système comptable et financier est plus qu'une nécessité, vu la complication des opérations de centralisation et de la détermination des résultats par l'agent comptable central du Trésor (ACCT).

Les montants mobilisés au niveau des CAS programmes, à partir du budget d'équipement, ont connu, par rapport aux exercices précédents une consommation de CP appréciable atteignant un taux de 85,79% par rapport aux CP mobilisés et 64,71 % en comparaison avec le montant total des CP.

Le solde des CAS programme clôturés à la fin 2019, et transporté au compte de résultat est de 286,854 Mrds de DA.

1. Le résultat budgétaire

Le déficit budgétaire prévisionnel pour 2019, était de l'ordre de 1.139,00 Mrds de DA, et s'est établi, réellement, à 1.457,32 Mrds de DA en diminution par rapport à l'exercice précédent où il s'était établi à 2.081,95 Mrds de DA, ce qui représente une réduction de 42,86% (-624,63 Mrds DA) sous l'effet d'une légère évolution des recettes budgétaires et une baisse des dépenses d'investissement.

Sur la base des balances définitives produites par les comptables principaux de l'Etat dont les opérations sont centralisées au niveau de l'Agence comptable centrale du Trésor, des écritures de transport des opérations comptables sont effectuées au profit des comptes de résultats du Trésor des budgets non réglés.

Ces opérations, de nature budgétaire, et celles relevant des comptes spéciaux ou de trésorerie, sont ajustées par des correctifs comptables dont les mouvements sont traduits dans des comptes appropriés prévus à cet effet (comptes de la classe 600.001 à 600.006).

Par conséquent, sont transportées dans les comptes d'ordre et d'apurement, en vue de leur imputation au compte de résultat, toutes les opérations de nature budgétaire et définitive, les charges et profits de la dette de l'État, les opérations de pertes et profits inhérentes aux comptes spéciaux du Trésor, les comptes d'ordre et de variation nette correspondants à ces comptes, et aux variations des comptes d'emprunt et de participation.

Le solde global apporté à l'avoir et découvert du Trésor, au titre de l'exercice de 2019, tel que présenté par le ministère des Finances, dégage un résultat positif de 81.072.996.821,18 DA dont les éléments constitutifs sont les suivants :

- 1) 1.440.410.472.183,98 DA représentant le déficit budgétaire net (par contraction entre recettes et dépenses budgétaires) et 1.457.316.423.170,44 DA avec l'inclusion des dépenses imprévues (+16,905 Mrds DA);
- 2) 286.854.800.501,79 DA inscrits comme profits des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés ;

Ce montant représente le solde des dotations dégagé de la clôture de deux (02) CAS⁶, soit un montant de 154.942.704.877,72 DA et l'utilisation d'un montant de 131.912.095.624,07 DA du CAS 302-103 « FRR » pour la résorption du découvert ;

- 3) 51.875.702.513,00 DA relatif aux pertes résultant de la gestion des opérations de la dette de l'Etat suite à la souscription des obligations du Trésor à terme pour le compte de la BEA ;
- 4) 312.780.640.338,18 DA représentant la variation nette débitrice des soldes des comptes spéciaux du Trésor ;
- 5) 1.616.190.962.341,01 DA afférents à la variation nette créditrice des soldes des comptes d'emprunts. Ce résultat est dû à la variation positive enregistrée par les comptes de souscription des obligations du Trésor sur compte courant.

Cette variation positive résulte particulièrement de l'émission des obligations du Trésor pour le compte de la Banque d'Algérie d'un montant de 1000 Mrds de DA, de la souscription des obligations du Trésor en contre partie des dettes enregistrées au profit de l'entreprise publique SONATRACH pour un montant de 452 Mrds de DA.

A fin 2019, sur la base de l'appréciation de la Cour des comptes des résultats dégagés par le ministère des Finances, le montant du solde à affecter à l'avoir du Trésor s'est établi, à 81.072.996.821,18 DA comme le précise la situation ci-après :

(U:DA)

Comptes	Nature des opérations	Solde 2019
	Recettes budgétaires	6.594.646.517.228,99
	Dépenses budgétaires	8.035.056.989.412,97
600 001	Déficit budgétaire brut	-1.440.410.472.183,98
	Dépenses budgétaires imprévues	16 .905.950.986, 46
	Déficit budgétaire net	-1.457.316.423.170,44
600 002	Profits des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés	286.854.800.501,79
600 003	Pertes résultant de la gestion des opérations de la dette de l'État	-51.875.702.513,00
600 004	Variation nette débitrice des soldes des comptes spéciaux du Trésor	-312.780.640.338,18
600 005	Variation nette créditrice des soldes des comptes d'emprunts	1.616.190.962.341,01
600 006	Variation nette positive des soldes des comptes de participation	
	Solde à affecter à l'avoir du Trésor	81.072.996.821,18

Source : Ministère des Finances /ACCT

⁶ CAS 302 096 « Fonds des urgences et des activités de soins médicaux avec un solde créditeur de 126, 226 Mrds DA et le CAS 302 -105 « Fonds du patrimoine publics minier » avec un solde créditeur de 28,716 Mrds de DA.

A l'instar des exercices antérieurs, il a été procédé à l'affectation d'un montant de 16,905 Mrds de DA au compte du résultat représentant les dépenses imprévues, sans qu'elles ne soient comptabilisées aux comptes budgétaires y afférents. Cette pratique n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 76 de la loi n° 84-17 du 07 juillet 1984 susvisée et l'instruction générale n° 16 du 12 octobre 1968 sur la comptabilité du Trésor.

2. Le solde global du Trésor

Le compte permanent des résultats du Trésor (C/610.001 : avoir et découvert du Trésor) traduit, à la fin de chaque gestion comptable, la situation financière de l'Etat.

Le rapprochement des soldes corrélatifs, correspondants à des lignes retracées dans la situation consolidée et extra comptable ci-après, renseigne, dans l'ensemble, sur les résultats des opérations budgétaires, des comptes spéciaux apurés ou clôturés, des opérations de la dette de l'État et des ajustements ou correctifs apportés aux rubriques concernées (variations nettes positives ou négatives). Selon les mêmes données du ministère des Finances, ce rapprochement permet de situer le montant du découvert global du Trésor, au 31 décembre 2019, à 838.363.968.264,97 DA.

Après adoption des résultats dégagés par la loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2019 qui se sont soldés par un avoir de 81.072.996.821,18 DA, la situation consolidée du compte permanent du Trésor, d'après les écritures de l'Agence comptable centrale du Trésor du ministère des Finances, présentera un découvert global de 838.363.968.264,97 DA, réparti par ligne comme suit :

(U:DA)

Intitulé	Découverts	Avoirs
Ligne 01 : Résultat budgétaire (déficits)	33.739.779.174. 983,59	
Ligne 02 : Profits des comptes spéciaux du Trésor, apurés ou clôturés		21.022.375.077.528,40
Ligne 03 : Pertes résultant de la gestion des opérations de la dette de l'État	2.637.743.129.736,73	
Ligne 04: Variation nette des soldes créditeurs des comptes spéciaux du Trésor		5.702.111.763.009,11
Ligne 05 : Variation nette des soldes créditeurs des comptes d'emprunts		9.402.928.575.383,45
Ligne 06 : Variation nette des soldes débiteurs des comptes de participations	588.257 079.465,61	
Total général	36.965.779.384.185,93	36.127.415.415. 920,96
Découvert global du Trésor au 31/12/2019		838.363. 968.264,97

Source: ACCT.

CHAPITRE II: LES RECETTES BUDGÉTAIRES

Les recettes budgétaires, réalisées en 2019 s'élèvent à 6.594,65 Mrds de DA contre 6.405,24 Mrds de DA en 2018, soit une augmentation de 2,96% (+ 189,41 Mrds de DA). Elles ont dépassé les prévisions de 86,738 Mrds de DA (1,33%). L'augmentation des recettes, est attribuée principalement à l'accroissement des recettes de la fiscalité pétrolière de 7,18% (168,794 Mrds de DA). Quant au ratio de couverture des dépenses de fonctionnement par rapport aux ressources ordinaires, il est passé de 90,36% en 2018, à 85,48% en 2019.

Les recettes fiscales réalisées en 2019 (2.849,218 Mrds de DA) ont augmenté de 5,01%, par rapport à l'année 2018 (2.713,155 Mrds de DA). Cette évolution résulte de l'augmentation des produits de contributions directes de 5,17%, (62,282 Mrds de DA), des produits des impôts divers sur les affaires de 3,29% (+35,914 Mrds de DA) et des produits des douanes de 12,81% (41,512 Mrds de DA).

En revanche, les autres recettes (1.027,031 Mrds de DA) ont enregistré une diminution de 9,78% (111,265 Mrds de DA) par rapport à 2018, suite à l'important recul de la contribution de la Banque d'Algérie dans le financement du budget de l'Etat de 200 Mrds de DA (-20%).

Les recettes réalisées représentent, en 2019, un taux de 32,28% du PIB (20.428,34 Mrds de DA⁷) contre un taux de 31,32% en 2018.

L'année 2019 a enregistré un recouvrement de recettes d'un montant de 6.594,65 Mrds de DA, d'où une hausse de 2,96% comparativement à 2018, imputable, notamment à l'évolution positive des réalisations des produits de la fiscalité pétrolière d'environ 7,18% (168,794 Mrds de DA). En outre, les recettes dégagées de la fiscalité ordinaire (2.849,218Mrds de DA),ont enregistré un taux d'évolution positif de +5,01% (136,063 Mrds de DA) qui résulte principalement de la croissance des produits de contributions directes de 5,17% (62,282 Mrds de DA), des produits des impôts divers sur les affaires de 3,29% (35,914 Mrds de DA) et des produits des douanes de 12,81% (41,512 Mrds de DA).

1. Les prévisions

La loi de finances pour 2019 a été élaborée sur la base des principaux agrégats cités en introduction.

Sur cette base, les recettes budgétaires de l'Etat, pour l'année 2019, ont été estimées à 6.507,908 Mrds de DA dont 3.793,439 Mrds de DA au titre des ressources ordinaires et 2.714,469 Mrds de DA liées à la fiscalité pétrolière.

Les prévisions de recettes budgétaires pour 2019 dépassent celles de 2018 de 1,30% (+ 83,417 Mrds de DA) et celles de 2017 de 14% (788,976 Mrds de DA).

⁷ Les comptes économiques des exercices de 2016-2019 de l'ONS.

Évolution des prévisions des recettes budgétaires (2017-2019)

Unité : Mrds de DA

	Rec	ettes prévisionn	elles	Evolu	tion %
Nature des recettes	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	(2)/(1)	(3) / (2)
Ressources ordinaires (1)= (a)+ (b) +(c)	3 435,39	4 074,80	3 793,43	18,61	-6,91
Recettes fiscales (a)	2 845,37	2 869,78	3 041,42	0,86	5,98
Produits des contributions directes	1 297,67	1 344,14	1 453,91	3,58	8,17
Dont IRG	843,32	857,29	913,10	1,66	6,51
Dont IBS	432,16	465,94	515,8	7,82	10,70
Produits de l'enregistrement et du timbre	114,98	103,12	108,54	-10,31	5,26
Produits des impôts sur les affaires	1 047,59	1 074,98	1 120,08	2,61	4,2
Dont TVA	874,04	831,36	852,40	-4,88	2,53
Produits des contributions indirectes	10	8	10	33,33	25
Produit des douanes	345,57	339,54	348,87	-1,74	2,75
Recettes ordinaires (b)	105	105	152,02	5	44,78
Produits et revenus des domaines	25	27	29	8	7,41
Produits divers du budget	75	78	123	4	57,69
Recettes d'ordre		20	20		
Autres recettes (c)	490	1 100	600	124,49	-45,45
Recettes exceptionnelles	490	1 100	600	124,49	-45,45
Fonds de concours, dons et legs					
Fiscalité pétrolière (2)	2 200,12	2 349,69	2 714,47	6,8	15,52
Total général des recettes (1) + (2)	5 635,51	6 424,49	6 507,90	14	1,3

Source : Lois de finances.

1.1 Les ressources ordinaires

Le total des prévisions des ressources ordinaires s'élève à 3.793,43 Mrds de DA en 2019. Elles ont connu, par rapport à 2018, une diminution de 6,91% et une augmentation de 18,61% comparativement à 2017.

1.1.1. Les recettes fiscales

Les prévisions des recettes fiscales étaient établies à 3.041,42 Mrds de DA en 2019, soit une variation positive de 5,98% par rapport à 2018. Cette augmentation est due à la hausse prévisionnelle du produit intérieur brut de 2,6% et de 3,1%, hors secteur des hydrocarbures et celui de l'agriculture.

- **A) Produit des impôts directs :** Les prévisions étaient fixées à 1.453,91 Mrds de DA en 2019, en évolution de 8,17% par rapport à 2018, décelée au niveau de :
- L'impôt sur le revenu global : Il est estimé à 913,10 Mrds de DA en 2019, ce qui représente un taux de 62,80% du total des prévisions du produit des impôts directs et 30,02% du total des prévisions des recettes fiscales. Les estimations de cette année (par rapport à 2018) ont enregistré une croissance modérée de 6,51% en adéquation avec les estimations de l'évolution des revenus.

- Le Produit de l'impôt sur les bénéfices des sociétés : Les prévisions sont de 515,80 Mrds de DA, ce qui représente un taux de 35,48% du total des estimations du produit des impôts directs et 16,96% du total des prévisions des recettes fiscales. Elles sont en augmentation de 10,70% comparées à 2018, suite à la prévision d'amélioration du rendement de la production nationale pour compenser la baisse des importations.
- **B)** Produit des impôts divers sur les affaires : Les prévisions de cet impôt s'établissent à 1.120,08 Mrds de DA dont 852,40 Mrds de DA concernent les recettes prévues du produit de la taxe sur la valeur ajoutée qui devraient enregistrer, par rapport à 2018, une légère augmentation de 2,53%.
- C) Produit des douanes: Les recettes de ce produit ont été estimées à 348,870 Mrds de DA, ce qui représente 11,47% du total des prévisions des recettes fiscales et une hausse de 2,75% par rapport à 2018, en raison d'une légère augmentation des recettes exceptionnelles attendues des redressements de valeurs déclarées des marchandises importées.

1.1.2. Les recettes ordinaires

D'un montant de 152,02 Mrds de DA, la structure des recettes ordinaires estimée, représente 4,01% du total des prévisions des ressources ordinaires au titre de l'année 2019. Elles sont marquées par une progression de 44,78% (par rapport à 2018) générée par :

- **A)** L'augmentation du produit et des revenus des domaines en 2019 (par rapport à 2018), de 7,41% pour atteindre 29 Mrds de DA;
- **B**) Une augmentation des produits divers du budget en 2019 (par rapport à 2018) de 57,69% pour atteindre 123 Mrds de DA. Cette augmentation est le résultat d'une nette amélioration dans le recouvrement des restes à recouvrer des amendes judiciaires et des produits divers du budget.

1.1.3. Les autres recettes

Les prévisions de ces recettes représentent 15,82% du total des estimations des ressources ordinaires pour 2019, soit un total de 600 Mrds de DA (principalement liées aux recettes exceptionnelles) contre 1.100 Mrds de DA en 2018 et 490 Mrds de DA en 2017.

1.2. La fiscalité pétrolière

L'estimation totale de cette fiscalité est de 2.714,469 Mrds de DA en 2019. Elle a connu (par rapport à 2018) une augmentation de 15,52% (+ 364,775 Mrds de DA) qui résulte, principalement, de la hausse des recettes attendues des exportations. Ces dernières s'établiraient à hauteur de 33,2 Mrds \$US en 2019, 34,5 Mrds \$US en 2020 et 35,2 Mrds \$US en 2021⁸ et ce, sur la base d'un prix du marché du baril de pétrole brut "Sahara Blend" de 60 \$US/bl sur toute la période de projection.

⁸ Rapport de présentation du projet de la loi de finances pour 2019.

1.3. L'appréciation de la qualité des prévisions

L'appréciation de la qualité des prévisions des ressources ordinaires, nécessite un réexamen de l'évolution de son coefficient d'élasticité⁹. Dans ce contexte, et comme pour les années précédentes, la Cour des comptes portera son analyse sur certaines catégories d'impôt (TVA et droits de douane), en tenant compte des indicateurs macroéconomiques susmentionnés.

Il convient de noter que le coefficient d'élasticité de la TVA et des droits de douanes est le coefficient qui mesure la variation relative de cette taxe et ces droits sur la variation relative du total de la valeur ajoutée ou des importations de marchandises

Évolution de l'élasticité de certaines recettes fiscales (2006-2019)

(En pourcentage)

										` _				
L'élasticité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Élasticité (TVA- intérieur/ΣVAHH, HA)	1,3	1,3	1,9	1,8	0	0,6	0,1	0,7	1,4	0,3	0,4	1,5	1,6	-0,2
élasticité (TVA-Importation)	1,7	1	0,9	0,5	1,5	1,1	2,2	1,5	0	1	0,5	-8,4	0,1	0,3
élasticité (DD/Importation)	-9,5	0,9	0,9	-0,1	0,5	2,1	2,5	3,5	-1,2	0,9	3,1	2,7	-1,9	-1,6

Source : ACCT et ONS

Le coefficient moyen de l'élasticité de la valeur ajoutée et des droits de douane calculé suivant le tableau ci-dessus est de 0,98 pour la TVA/Intérieur, 0,98 en ce qui concerne la TVA/importation à l'exception de l'année non ordinaire de 2017 et 1,14 pour les droits de douanes à l'exception de l'année non ordinaire de 2006. Le coefficient de l'élasticité moyenne historique permet (hors impact des mesures nouvelles) de mieux calculer l'évolution spontanée des prévisions, comme retracé dans le tableau suivant :

Unité: Mrds de DA

Décionation	Les pr	évisions	Evalution (0/)	Evolution spontanée (%)	
Désignation	2018	2019	Evolution (%)	Evolution spontance (70	
TVA/ Intérieur	333,3	349,21	4,77	7,46	
TVA/Importation	491,6	503,17	2,35	-4,48	
DD à l'importation de marchandises	339,539	348,87	2,75	-5,23	

Source : DGPP et lois de finances.

À partir des données ci-dessus, il est possible d'expliquer l'évolution (des prévisions normales et spontanées) des trois types d'impôts :

a) Taxe sur la valeur ajoutée /intérieur : La loi de finances pour 2019 prévoyait une évolution de 4,77% par rapport à 2018 pour une croissance du PIB hors hydrocarbures et hors agriculture de 7,6% (3,1 % en volume avec une inflation avec

⁹L'élasticité est une notion utilisée pour mesurer la variation d'une grandeur en fonction de la variation d'une autre. Ainsi, il en est de l'élasticité fiscale qui mesure la variation de la recette fiscale par rapport à la variation du PIB. Cette variation est en plus(+) ou en moins(-). Si l'élasticité pour la loi de finances de l'année est inférieure à la moyenne des élasticités des années antérieures, on parlera de prévision prudente, si elle est très supérieure, la prévision peut être considérée comme trop ambitieuse à moins qu'elle soit étayée par des mesures nouvelles.

Une élasticité légèrement supérieure à la moyenne des dernières années est généralement considérée comme une amélioration de la performance du recouvrement fiscal.

un taux de 4,5%). Compte tenu du coefficient de l'élasticité historique (hors mesures nouvelles (0,98%)). cette augmentation paraissait prudente par rapport au taux d'évolution spontanée obtenu $(7,6\times0,98=7,46\%)$.

- **b)** Taxe sur la valeur ajoutée/importation : La loi de finances pour 2019 prévoyait, par rapport à 2018, une hausse de 2,35%, pour une diminution des importations de marchandises de -4,57% (-9,07% en volume et un taux d'inflation à un taux de 4,5%). Compte tenu de l'élasticité historique, hors mesures nouvelles, cette augmentation est ambitieuse ($-4,57 \times 0,98 = -4,48$).
- c) **Droits de douane :** La loi de finances pour 2019 prévoyait une augmentation des droits de douane de 2,75 %, avec une diminution des importations de marchandises en valeur de 9,07% par rapport à 2018.

Compte tenu de l'élasticité historique (1,14%) et les hypothèses des importations de marchandises (-9,07%) et une inflation de (4,5%), le taux d'évolution spontanée obtenue $(-4,57\times1,14=-5,23)$ est inférieure au taux d'évolution affiché des prévisions (des prévisions ambitieuses qui ont prévu une évolution de 2,75%).

Une comparaison des réalisations avec les prévisions révèle, paradoxalement, l'existence de moins-values pour la TVA / à l'intérieur et des réalisations supérieures aux prévisions de la TVA / à l'importation et des droits de douane. Ces écarts en plus s'expliquent, notamment pour les droits de douane, principalement par la mise en application des dispositions de l'article 2 de la loi de finances complémentaire pour 2018 concernant l'institution d'un impôt relatif au droit additionnel de sauvegarde applicable à certains produits d'importation.

Les écarts entre les prévisions et les réalisations pour ces impôts sont présentés comme suit :

Unité: Mrds de DA

Désignation	La prévision 2019 (1)	la réalisation 2019(2)	Ecart (2) / (1)		
Designation	La prevision 2019 (1)	la realisation 2019(2)	En valeur	En %	
IRG/salaires	808,61	774,51	-34,1	-4,22	
IRG/autres	104,54	88,99	-15,55	-14,87	
IBS	515,82	384,72	-131,1	-25,42	
Droits d'enregistrement et de timbre	108,54	83,7	-24,84	-22,89	
Produit de la TVA/ intérieur	349,21	333,972	- 15,238	- 4,36	
Produit de la TVA à l'importation	503,17	521,357	18,187	3,61	
TIC	73,34	85,39	12,05	16,43	
DD sur importation de marchandises	348,87	365,504	-+16,634	+4,77	

Source: ACCT et Lois de Finances.

Les prévisions élaborées par les services du ministère des Finances, ne s'appuient pas sur des études économétriques permettant de concevoir des approches plus précises et réalistes.

Dans ce contexte, la Direction générale de la prévision et des politiques (DGPP) élabore et publie, uniquement, les rapports de présentation des projets des lois de finances qui contiennent, notamment le cadre de référence de la loi de finances (environnement international, évolution récente de la situation macroéconomique nationale, la politique budgétaire et la politique fiscale), le cadrage macroéconomique et financier, ainsi que les nouvelles mesures législatives.

La Cour constate que les prévisions de 2019 ont connu la même orientation qu'en 2018. Le projet de la loi de finances de l'année n'a pas été accompagné des annexes explicatives donnant un chiffrage par catégorie d'impôt qui permettent de mieux cerner les causes de l'évolution des prévisions des recettes.

Le manque d'informations et de données accompagnant les projets de lois de finances, n'est pas en adéquation avec les dispositions de l'article 68 de la loi n° 84-17 du 07 Juillet 1984, modifiée et complétée qui stipule que : « Le projet de la loi de finances pour l'année est accompagné d'une annexe explicative faisant connaître l'évolution, par catégorie d'impôts, notamment celles relatives aux mesures nouvelles ».

2. Les réalisations

Le total des recettes globales réalisées, en 2019, au profit du budget de l'Etat, s'élève à 6.594,65 Mrds de DA dont 4.076,16 Mrds de DA sont liées aux ressources ordinaires (61,81%) et 2.518,49 Mrds de DA se rapportent à la fiscalité pétrolière (38,19%). Comparées à 2018, les recettes réalisées en 2019 ont augmenté de 2,96% (+ 189,402 Mrds de DA).

Cette évolution positive est générée, simultanément, par le relèvement des recettes fiscales avec un taux de 5,01% (+136,064 Mrds de DA) et la fiscalité pétrolière avec un taux de 7,18% (+168,794 Mrds de DA). En revanche, les recettes ordinaires ont emprunté une tendance inverse manifestée par des taux négatifs de 2,05% (-4,190 Mrds de DA) comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Évolution des recettes budgétaires 2017 à 2019

Unité: Mrds de DA

		Réalisations		Variation				
Nature des recettes		Reansauons		(2)- (1)	(3) -(2)		
	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	En valeur	En %	En valeur	En %	
Ressources ordinaires (1)=(a)+ (b)+(c)	3 945,336	4 055,550	4 076,158	110,214	+2,79	20,608	0,51	
Recettes fiscales (a)	2 661,685	2 713,154	2 849,218	51,464	+1,93	136,063	5,01	
Recettes ordinaires (b)	263,261	204,099	199,908	-59,522	-22,58	-4,190	-2,05	
Autres recettes (c)	1020,030	1 138,295	1 027,031	+118,265	+ 11,59	- 111,265	-9,77	
Fiscalité pétrolière (2)	2 126,987	2 349,694	2 518,488	222,706	+10,47	+ 168,794	+7,18	
Total général des recettes (1)+ (2)	6 072,323	6 405,244	6 594,646	+332,924	5,48	189,402	+2,96	

Source: ACCT.

2.1. Les ressources ordinaires

Les ressources ordinaires réalisées (en 2019) se sont élevées à 4.076,158 Mrds de DA affichant une hausse de 0,51% (+20,608 Mrds de DA) par rapport à l'exercice de 2018, contre une croissance 2 ,79% (+110,214Mrds de DA) en 2018 par rapport à 2017.

2.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales pour 2019 ont atteint un montant 2.849,218 Mrds de DA, ce qui représente 69,90% du montant global des ressources ordinaires et 43,21% du total des recettes budgétaires. Elles ont connu, par rapport à 2018, une augmentation de 5,01% (+136,063 Mrds de DA).

La structure des recettes fiscales de 2019 comprend, principalement, le produit des impôts directs (44,43%) suivi du produit des impôts sur les affaires (39,62%), du produit des douanes (12,81%), du Produit de l'enregistrement et du timbre (2,94%) et du produit des contributions indirectes (0,18%) comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Structure des réalisations des recettes fiscales 2017 à 2019

Unité : Mrds de DA

D.C.	2017		201	8	2019	
Désignation	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produits des contributions directes	1. 207,672	45,37	1. 203,647	44,36	1.265,929	44,43
(dont IRG)	769,034	28,89	800,862	29,52	863,504	30,31
(dont IBS)	419,892	15,78	385,129	14,19	384,718	13,50
Produit de l'enregistrement et du timbre	92,601	3,48	88,397	3,26	83,702	2,94
Produit des impôts sur les affaires	992,824	37,30	1. 092,937	40,28	1.128,851	39,62
(dont produit de la TVA)	811,377	30,48	844,848	31,14	855,33	30,01
Produit des contributions indirectes	4,277	0,16	4,181	0,15	5,23	0,18
Produit des douanes	364,311	13,69	323,993	11,94	365,505	12,81
Total	2.661,685	100,00	2.713,155	100,00	2.849,218	100,00

Source: ACCT.

2.1.1.1. Produits des impôts directs

Totalisant un montant de 1.265,93 Mrds de DA en 2019, ils ont connu (par rapport à 2018), une évolution positive de 5,17 % (+ 62,282 Mrds de DA) comme l'illustre le tableau suivant :

Évolution des produits des impôts directs 2017 à 2019

Unité: Mrds de DA

		D/ P /		Variation				
Nature des recettes		Réalisations	(2)- (1)	(3) -(2)			
	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	En valeur	En %	En valeur	En %	
Produit de l'impôt sur le revenu global (IRG salaires)	685,735	707,347	774,512	21,612	3,15	67,165	9,50	
Produit de l'impôt sur le revenu global autres catégories	83,300	93,498	88,992	10,199	12,24	-4,507	-4,82	
Produit de l'impôt sur les bénéfices des sociétés	419,892	385,129	384,719	-34,762	-8,28	-0,411	-0,11	
Produit de l'impôt sur le patrimoine	0,201	0,230	0,242	0,028	14,08	0,012	5,25	
Produit d'autres droits et taxes	1 ,278	1,378	1,229	0,100	7,86	-0,149	-10,81	
Produit des pénalités de contrôle et de vérification	0,435	0,063	0,189	-0,372	-85,52	0,126	200,63	
Produit de 91 % de l'impôt sur le bénéfice minier	0,363	0,157	0,109	-0,206	-56,76	-0,048	-30,53	
Produit de 49 % de l'IFU	15,098	15,678	15,938	0,580	3,84	0,260	1,66	
Produit de la taxe forfaitaire pour conformité fiscale 7%	1,370	0,166		-1,203	-87,84	-0,166	-100,00	
Total	1.207,672	1.203,647	1.265,930	-4,024	-0,33	62,282	5,17	

Source : ACCT.

D'après les données du tableau ci-dessus, il apparait que :

A)Produit de l'impôt sur le revenu global

Les recettes du produit de l'impôt sur le revenu global réalisées (en 2019) sont de 863,503 Mrds de DA (soit 68,21% du total des produits des impôts directs) enregistrant (par rapport à 2018) une croissance de 7,82% (+ 62,658 Mrds de DA).

Elles sont constituées principalement du :

- **Produit de l'impôt sur le revenu global (IRG salaires)** : Les recouvrements sont d'un montant de 774,512 Mrds de DA en 2019 (soit 89,69% du total du produit de l'impôt sur le revenu global). Comparé aux recettes de 2018, une augmentation de 9,50% (+ 67,165 Mrds de DA) a été enregistrée, tandis que l'année 2018 a enregistré, par rapport à 2017, une augmentation à hauteur de 3,15% (+21,612 Mrds de DA).

Cette augmentation résulte, principalement, du rehaussement des rémunérations des salariés de 5.517,607 Mrds de DA, en 2018, à 5.749,818Mrds de DA en 2019 (soit une hausse avoisinant 4,21%)¹⁰. Il est utile de rappeler que les recettes recouvrées de cet impôt connaissent une relative stabilité, eu égard aux restrictions de recrutement dans la fonction publique et l'imposition opérée à la source des salaires des fonctionnaires et des employés du secteur public et privé et des grandes entreprises (en dehors de nouvelles mesures).

¹⁰ Office National des Statistiques.

- Produit de l'impôt sur le revenu global autres catégories: Les recettes recouvrées s'élèvent à 88,992 Mrds de DA en 2019 (soit 10,31 % de la somme du produit de l'impôt sur le revenu global). Elles ont enregistré, par rapport à 2018, une baisse de 4,82% (- 4,507 Mrds de DA) alors qu'elles ont connu une augmentation de 12,24% (+ 10,199 Mrds de DA) en 2018 par rapport à 2017.

Les recettes de ce produit sont instables en raison des difficultés rencontrées par les services de l'assiette fiscale dans la détermination de la valeur des bénéfices professionnels réalisés par les personnes physiques et provenant de l'exercice d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale, ainsi que ceux découlant des opérations d'intermédiaires pour l'achat de biens immeubles ou de fonds de commerce, leur vente ou l'achat, à leur nom, des mêmes biens en vue de les revendre. A cela, s'ajoute le risque élevé de fraude fiscale des contribuables qui ne présentent pas des déclarations fiscales justes et dissimulent certains éléments du revenu.

En outre, le recouvrement effectué par voie de rôles reste faible et n'a atteint qu'un montant de 52,98 Mrds de DA sur un montant total de 1.057,48 Mrds de DA, soit un taux de recouvrement à peine de 5%.

B) Produit de l'impôt sur les bénéfices des sociétés

Le total des recettes de cet impôt s'élève à 384,719 Mrds de DA en 2019 (soit 30,39% du total du produit des impôts directs). Il est marqué, par rapport à 2018, par une régression de 0,11% (- 0,411 Mrd de DA), inférieure à celle enregistrée en 2018 par rapport à 2017, qui était de -8,28% (- 34,762 Mrds de DA).

Le recouvrement sur rôle affiche un taux faible qui n'a pas dépassé les 3%, soit un montant de 6,01 Mrds de DA sur un total de 204,686 Mrds de DA.

C) Produit de l'impôt sur le patrimoine (60% part du budget de l'Etat)

Les recettes réalisées par l'impôt sur le patrimoine s'élèvent à 241, 809 millions de DA en 2019 (soit 0,02% du total du produit des impôts directs) contre 229,738 millions de DA en 2018 et 201,376 millions de DA en 2017.

D) Impôt forfaitaire unique (49 % part de l'Etat)

Les recettes réalisées par cet impôt, ont atteint 15,938 Mrds de DA en 2019. Elles ont connu, par rapport à 2018, une hausse de 1,66%, (soit + 0,26 Mrd de DA) alors que l'année 2018 a enregistré une hausse de 3,84% (+0,58 millions de DA), par rapport à 2017, passant de 15,098 Mrds de DA à 15,678 Mrds de DA.

Les recettes réalisées en 2019 sont très faibles. Elles ne représentent que 1,26% du total du produit des impôts directs, malgré le nombre important d'assujettis soumis à cet impôt.

2.1.1.2. Produits de l'enregistrement et du timbre

La somme de ces droits a atteint 83,702 Mrds de DA en 2019, représentant 2,94% du montant global des recettes fiscales. Ce produit a connu, par rapport à 2018, une baisse de 5,31% (-4,695 Mrds de DA).

Évolution des produits de l'enregistrement et du timbre (2017 -2019)

Unité: Mrds de DA

Nature des recettes		Dáskadana		Variation				
		Réalisations		Ecart (2	2)- (1)	Ecart (3) -(2)		
	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	En valeur	En %	En valeur	En %	
Produit de l'enregistrement	37,757	36,640	36,339	-1,117	-2,96	-0,301	-0,82	
Produit du timbre	54,843	51,757	47,363	-3,086	-5,63	-4,394	-8,49	
Total	92,600	88,397	83,702	-4,203	-4,54	-4,695	-5,31	

Source: Données ACCT.

A) En ce qui concerne le produit de l'enregistrement : Les recettes s'élèvent à 36,339 Mrds de DA en 2019, représentant 43,41% du total des produits de l'enregistrement et du timbre. Elles ont diminué de 0,82% par rapport à 2018 (- 0,301 Mrd de DA).

Les services de l'administration fiscale rencontrent plusieurs difficultés dans le recouvrement des droits constatés par voie de rôle avec seulement 3,23 Mrds de DA sur un total de recettes de 52,866 Mrds de DA, soit un taux de 6,11%. Cette situation concerne, notamment le non-paiement des droits sur certains actes de vente et de location et des actes administratifs délivrés par les administrations locales et les collectivités locales (en particulier les communes) et le manque de suivi des décisions d'annulation des privilèges fiscaux liés aux systèmes d'incitation, pour exiger la récupération des droits d'enregistrement.

B) En ce qui concerne le produit du timbre : Les recettes réalisées en 2019 ont atteint 47,363 Mrds de DA (soit 56,59% des recettes de l'enregistrement et du timbre). Elles ont enregistré, par rapport à 2018, une diminution de 8,49% (- 4,394 Mrds de DA).

Par ailleurs, ces droits ont enregistré un faible niveau de recouvrement des droits constatés par voie de rôles d'un montant ne dépassant pas 1,141 Mrd de DA sur un montant global de 16,194 Mrds de DA des droits constatés ¹¹, soit un taux de 7,04%.

2.1.1.3. Produits des taxes sur le chiffre d'affaires

Les recettes réalisées, en 2019, au titre de ces taxes, s'élèvent à 1.128,851Mrds de DA, ce qui représente 39,62% des recettes fiscales. Comparé aux recettes de 2018, elles ont connu une augmentation de 3,29% (+ 35,914 Mrds de DA) comme indiqué dans le tableau suivant :

¹¹DGI, Situation des amendes et condamnations pécuniaires (H 12), 2019.

Évolution du produit des taxes sur le chiffre d'affaires 2017 à 2019

Unité: Mrds de DA

		D.C. P C	Variation				
Nature des recettes		Réalisations	Ecart (2	2)- (1)	Ecart (3) -(2)		
	2017 (1)	2018 (2)	En valeur	En %	En valeur	En %	
Produit de la TVA/ l'intérieur	305,712	335,724	333,973	30,011	9,82	-1,751	-0,52
Produit de la TVA à l'importation	505,665	509,125	521,358	3,460	0,68	12,233	2,40
Produit de la TIC	65,996	80,104	85,390	14,108	21,38	5,286	6,60
Produit du droit de circulation sur les vins et alcools	5,042	4,181	2,968	-0,861	-17,08	-1,213	-29,00
Produit de la taxe sur les produits pétroliers	91,483	142,705	165,037	51,222	55,99	22,332	15,65
Produit des autres droits et taxes	17,085	18,288	18,170	1,203	7,04	-0,118	-0,65
Produit de la taxe d'efficacité énergétique	1,841	2,810	1,956	0,969	52,62	-0,854	-30,40
Total	992,825	1.092,937	1.128,851	100,112	10,08	35,914	3,29

Source: Données ACCT.

A) Taxe sur la valeur ajoutée

Les recouvrements de la TVA représentent 75,77% des recettes de la taxe sur le chiffre d'affaires, d'un montant de 855,33 Mrds de DA dont 333,973 DA en TVA/à l'intérieur (39,05%) et 521,358 Mrds de DA en TVA / à l'importation (60,95%).

-Concernant la TVA /à l'intérieur (Part de l'Etat 80 %): Les recettes réalisées (333,973 Mrds de DA) en 2019, ont marqué un léger recul de 0,52% (-1,751 Mrd de DA) par rapport à 2018. Le paiement immédiat, s'élevant à 326,131Mrds de DA (soit 97,66%), constitue l'outil principal de recouvrement de cette taxe suivi du recouvrement par voie de rôles avec uniquement 7,817 Mrds de DA.

Les services d'assiette et de contrôle fiscal se trouvent confrontés à des difficultés liées à la maîtrise de la matière imposable de la TVA en raison, notamment d'un manque de contrôle opéré sur les opérations déclarées par les redevables de la TVA (que permet le droit d'enquête) conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi de finances pour 2002.

- Concernant le produit de la TVA/à l'importation (Part de l'Etat 85%): Les recettes réalisées en 2019 (521,358 Mrds de DA), enregistrent une légère évolution positive de 2,40% (+12,233 Mrds de DA) par rapport à l'exercice 2018.

B) Produit de la taxe sur les produits pétroliers

D'un montant de 165,037 Mrds de DA, en 2019 (soit 14,62% des recettes des taxes sur le chiffre d'affaires), les réalisations de cette année se sont accrues de plus de 15,65% par rapport à 2018 (+ 22,332 Mrds de DA).

2.1.1.4. Produits des contributions indirectes

Le total des recettes fiscales indirectes recouvré, en 2019, s'élève à 5,23 Mrds de DA, soit une évolution de 25,09% en comparaison à 2018 (+ 1,049 Mrd de DA). Ces produits demeurent très faibles et ne représentent que 0,18% des recettes fiscales.

Le produit des autres droits et taxes constitue l'essentiel de ces recettes (69,64 %). Le produit du droit d'essai et de garantie sur les métaux précieux n'en représente que 2,12%.

Les réalisations de cet impôt sont détaillées dans le tableau suivant :

Évolution du produit des contributions indirectes 2017 à 2019

Unité: Millions de DA

	,	Réalisations	_	Variation					
Nature des recettes	اِ	Keansanons	8	Ecart (2	2)- (1)	Ecart (3) -(2)			
	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	En valeur	En %	En valeur	En %		
Produit du droit d'essai et de garantie sur les métaux précieux	0,131	0,129	0,111	-0,002	-1,53	-0,018	-13,95		
Produit des pénalités d'assiette sur impôts indirects et TCA	1,299	1,129	1,477	-0,169	-13,09	0,348	30,82		
Produit des autres droits et taxes	2,847	2,923	3,642	0,076	2,67	0,719	24,60		
Total	4,277	4,181	5,230	-0,096	-2,24	1,049	25,09		

Source : ACCT.

Par ailleurs, le recouvrement par voie de rôles est presque quasi nul (0,16%), soit un montant de 1,624 Mrd de DA sur un total de 992,063 Mrds de DA, enregistrant un reste à recouvrer au 31/12/2019, de 965,723 Mrds de DA, suite à l'annulation d'un montant de 24,715 Mrds de DA.

2.1.1.5. Produit des douanes

Les recettes réalisées s'élèvent à 365,505 Mrds de DA en 2019 (représentant 12,81% du montant global des recettes fiscales). Elles ont enregistré, par rapport à l'année 2018, une hausse de 12,81% (+ 41,512 Mrds de DA) comme détaillé dans le tableau suivant :

Évolution du produit des douanes de 2017 à 2019

Unité: Mrds de DA

Cinte : Wilds de D.										
	,	Dáallastiss	_	Variation						
Nature des recettes]	Réalisations	3	Ecart (2)- (1)	Ecart (3) -(2)				
	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	En valeur	En %	En valeur	En %			
Droits de douanes importation sur marchandises	358,269	316,815	330,764	-41,454	-11,57	13,948	4,40			
Produit des amendes et confiscations (part revenant au Trésor)	5,174	4,570	5,641	-0,604	-11,67	1,070	23,42			
Produit du droit additionnel provisoire de sauvegarde			25,073			25,073				
D'autres droits et redevances	0,868	2,607	4,028	1,739	200,45	1,421	54,49			
Total	364,311	323,993	365,505	-40,319	-11,07	41,512	12,81			

Source : ACCT.

En dépit de la réduction du montant des importations qui sont passées de 5.403,232 Mrds de DA en 2018 à 5.005,302 Mrds de DA en 2019¹², les produits des douanes ont enregistré une amélioration résultant, principalement, des mesures prises par les pouvoirs publics dans le cadre de l'encadrement des opérations d'importation

¹² DGD, les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie : année 2019.

des marchandises visant la maitrise des déclarations douanières d'une part, et en raison de l'application des dispositions de l'article 02 de la loi de finances complémentaire pour 2018, qui a institué un droit additionnel provisoire de sauvegarde applicable aux opérations d'importation de marchandises mises à la consommation en Algérie, d'autre part.

L'application de cette mesure est intervenue en 2019 suivant l'arrêté du 26 janvier 2019, modifié par l'arrêté du 8 avril 2019, fixant la liste des marchandises soumises au droit additionnel provisoire de sauvegarde dont les taux correspondants se situent entre 30% et 200%.

2.1.2. Les recettes ordinaires

D'un montant de 199,909 Mrds de DA (4,90 % des ressources ordinaires), les recettes ordinaires ont baissé de 2,05% (- 4,191 Mrds de DA), en 2019, par rapport à 2018. La régression a atteint un taux de 22,58% (-59,522 Mrds de DA) en 2018 en comparaison avec 2017, passant de 263,621 Mrds de DA en 2017 à 204,099 Mrds de DA en 2018 comme le montre le tableau suivant :

Évolution des recettes ordinaires 2017 à 2019

Unité : Mrds de DA

	,	Réalisations		Variation					
Nature des recettes		Keansauons		Ecart (2)- (1)	Ecart (3) -(2)			
	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	En valeur	En %	En valeur	En %		
Produit et revenus des domaines	47,584	48,851	49,158	1,266	2,66	0,308	0,63		
dont : Revenus du domaine public	6,891	7,627	5,897	0,736	10,68	-1,730	-22,68		
dont : Aliénations d'immeubles	8,497	7,813	7,414	-0,684	-8,05	-0,399	-5,11		
dont : Taxe de publicité foncière	7,459	7,813	7,601	0,353	4,73	-0,211	-2,71		
Produit divers du budget	216,001	155,204	150,728	-60,797	-28,15	-4,476	-2,88		
dont : Recettes diverses du trésor	188,886	122,363	119,372	-66,523	-35,22	-2,991	-2,44		
dont : Taxe domiciliation bancaire	13,157	14,789	15,730	1,632	12,40	0,941	6,36		
Recettes d'ordre	0,036	0,045	0,022	0,009	25,19	-0,022	-49,81		
Total	263,621	204,099	199,909	-59,522	-22,58	-4,191	-2,05		

Source: Données ACCT.

- A) Le produit et revenus des domaines : Ils ont enregistré, en 2019, un recouvrement de 49,158 Mrds de DA (représentant 24,59% du montant global des recettes ordinaires). Ils ont connu, comparés à 2018, une légère augmentation de 0,63% (+0,308 Mrd de DA).
- **B)** Les produits divers du budget : Les recettes réalisées en 2019, ont atteint un montant de 150,728 Mrds de DA (soit 75,40% du montant global des recettes ordinaires). Par rapport à 2018, les recettes réalisées par cette catégorie de ressources, ont connu une diminution de 2,88% (-4,476 Mrds de DA).

- Recettes diverses du Trésor: Elles représentent 79,20% des produits divers du budget, en 2019 contre 78,84% en 2018 et 87,45% en 2017. Ces recettes ont légèrement reculé, en 2019, avec un taux de 2,44% (-2,991 Mrds de DA) alors qu'elles ont enregistré une baisse significative de 35,22% en 2018 (-66,522 Mrds de DA) par rapport à 2017, passant ainsi, respectivement, de 188,886 Mrds de DA à 122,363 Mrds de DA pour atteindre 119,372 Mrds de DA.

La Cour a relevé plusieurs obstacles qui ralentissent le raffermissement de cette catégorie de recettes, notamment :

- -le manque de suivi par les comptables publics du recouvrement des ordres de recettes émis par les ordonnateurs par la mise en place de diligences promptes et adéquates, conformément aux dispositions des articles 9 à 20 du décret exécutif n ° 93-46 du 02/06/1993 fixant les délais de paiement des dépenses, des recouvrements des ordres de recettes et des états exécutoires et procédure d'admission en non-valeur ;
- le manque de coordination entre les ordonnateurs et les comptables publics en ce qui concerne l'opération de suivi des ordres de recettes et la mise en œuvre de l'opération de recouvrement ;
- le manque d'informations sur les titres de perception, ce qui complique le recouvrement des droits du Trésor public.
- **-Taxe de domiciliation bancaire :** Les recettes de cette taxe s'élèvent à 15,73 Mrds de DA en 2019, ce qui représente 10,44% du montant global des produits divers du budget. Les recettes réalisées en 2019 par rapport à 2018, ont accru de 6,36% (+ 0,941 Mrd de DA).

2.1.3. Les autres recettes

Les réalisations des autres recettes s'élèvent à 1.027,03 Mrds de DA en 2019. Elles ont enregistré un recul de 9,77% par rapport à 2018 (-111,265 Mrds de DA). La régression de cette catégorie de recettes est due à la diminution de la part de la contribution de la Banque d'Algérie avec un taux de -20% (-200 Mrds de DA), passant de 1.000 Mrds de DA en 2018 (l'équivalent de 87,85% du montant global des autres recettes) à 800 Mrds de DA en 2019, comme l'indique le tableau suivant :

Évolution des autres recettes 2017 à 2019

Unité : Mrds de DA

		Réalisations		Variation					
Nature des recettes		Realisations	Ecart (2	2)- (1)	Ecart (3) -(2)				
	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	En valeur	En %	En valeur	En %		
Produit de la contribution de la Banque d'Algérie	919,844	1000	800	+ 80,156	8,71	-200	-20		
Produit de la contribution de la Sonatrach	50	100	150	+ 50	100	50	50		
Revenus des participations financières de l'Etat	50,186	38,296	77,031	- 11,89	-23,69	38,735	101,15		
Total	1.020,030	1.138,296	1.027,031	118,266	11,59	-111,265	-9,77		

Source: Données ACCT.

La diminution de la part de la contribution de la Banque d'Algérie, enregistrée en 2019, s'explique par la diminution des gains dégagés de l'écart du taux de change du Dinar par rapport aux monnaies étrangères, notamment l'euro et le dollar américain. En effet, d'une part, la parité du dinar par rapport au Dollar américain s'est dépréciée avec 2,80% et a enregistré une appréciation de 3,2% par rapport à l'Euro¹³. D'autre part, les importations des marchandises ont enregistré, au cours de l'année 2019, un volume global de 41,934 Mrds USD, soit un recul de 9,49 % par rapport aux importations de l'année 2018 (46,33 Mrds USD)¹⁴.

2.2. La fiscalité pétrolière (Part du budget de l'Etat)

La fiscalité pétrolière réalisée en 2019 s'élève à 2.518,488 Mrds de DA. Elle a connu, par rapport à 2018, une hausse de 7,18 % (+168,794 Mrds de DA) entraînant une augmentation dans la structure de cette fiscalité par rapport au montant global des recettes du budget général, à 38,19%, contre 36,68% en 2018 et 35,03% en 2017.

Les catégories de la fiscalité pétrolière sont détaillées par nature d'impôts et taxes qui les composent, comme suit :

Évolution de la fiscalité pétrolière budgétisée 2017 à 2019

Unité: Mrds de DA

						. Mids dc Dr	
		Réalisations			Varia	tion	
Nature des recettes		Keansations		Ecart (2	2)- (1)	Ecart (3) -(2)	
	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	En valeur	En %	En valeur	En %
Redevance	616,633	711,066	716,841	94,433	15,31	5,775	0,81
Impôts sur la rémunération	118,145	152,969	241,44	34,824	29,48	88,471	57,84
Impôt sur les revenus pétroliers	1 256,44	1 297,86	1 312,15	41,42	3,30	14,286	1,10
Impôt sur les profits exceptionnels	85 ,4	108,81	104,5	23,41	27,41	-4,31	- 3,96
Impôt complémentaire sur le revenu	11,251	35,261	97,688	24,01	213,40	62,427	177,04
Impôt direct pétrolier (IDP)	0	0	0	0		0	
Recouvrements sur rôles de régularisations	0,704	0,626		-0,078	-11,08	-0,626	-100
Taxe superficiaire	11,553	12,933	18,047	1,38	11,94	5,114	39,54
Taxe sur le torchage du gaz	26,862	30,165	27,826	3,303	12,30	-2,339	- 7,75
Produit du droit de transfert							
Total	2.126,987	2.349,694	2.518,488	222,707	10,47	168,794	7,18

Source: Situation statistique des recouvrements établie par la DGI.

L'amélioration enregistrée résulte, principalement, de l'augmentation des produits de l'impôt sur la rémunération qui a connu une évolution par rapport à 2018 de 57,84%, l'impôt complémentaire sur le revenu qui s'est accru avec un taux de 177,04%, ainsi que l'amélioration de la taxe superficiaire (+39,54%).

¹⁴ DGD, les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie : année 2019.

¹³ DGPP, le rapport de présentation du projet de la loi de finances pour 2020 et prévisions 2021-2022.

Il y a lieu de noter l'absence de tout recouvrement sur rôle de régularisation.

En réponse aux observations de la Cour sur ses observations en matière de contrôle de l'assiette des impôts et taxes et les montants payés, la DGE a procédé au renforcement du système d'information et ce, par le paramétrage d'un module ayant pour fonctionnalité la prise en charge de la fiscalité pétrolière dans sa composante de l'impôt pétrolier et para pétrolier.

De plus, il a été conçu un module dédié à la gestion des contrats pétroliers (base de données) qui permettra le suivi des cycles de vie des contrats pétroliers (partenaires, localisation géographique, superficie, pourcentage de participation, et cessions d'intérêts).

Il servira, notamment pour le contrôle des déclarations fiscales, au moyen de croisements de données difficilement réalisables sans le concours de ce module.

Ces deux modules sont finalisés depuis décembre 2019 avec l'ensemble des données (données d'identification, contrats, ect.) concernant les contribuables.

Cependant, le déploiement de ce module auprès de la Direction des Grandes Entreprises, a été suspendu à la demande de la SONATRACH et de l'Agence ALNAFT, qui ont exprimé des appréhensions quant à l'utilisation de la télé déclaration tel qu'implémentée dans la solution.

Les raisons de la suspension sont liées au volume important de données à saisir mensuellement pour l'établissement des déclarations.

A l'effet de lever les contraintes matérielles inhérentes au volume important des opérations à saisir, une passerelle entre le système d'information de la SONATRACH et celui de la Direction Générale des Impôts a été mise en place permettant l'intégration des données à partir de la source

De plus, l'établissement des déclarations et le paiement des impôts et taxes par ALNAFT à travers l'utilisation du télé paiement, ¹⁵, exigent la modification de l'instruction de la Direction Générale de la Comptabilité, n° 07MF/DGC du 07 juin 2008, portant modalités de paiement de la redevance pétrolière, qui prévoit le versement par ALNAFT de la redevance au moyen d'un chèque remis directement au Trésor.

Or, nonobstant les correspondances adressées à la Direction Générale de la Comptabilité, l'instruction en question n'est pas encore finalisée pour permettre l'adhésion de l'Agence ALNAFT au dispositif de télé paiement. Le tableau suivant détaille la répartition du montant de la fiscalité pétrolière :

¹⁵ L'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures.

Unité: Mrds de DA

Désisoration.	2017	2019	2019	Évolution		
Désignation	2017	2018	2019	2017/2018	2018/2019	
Fiscalité pétrolière budgétisée	2.126,987	2.349,694	2.518,488	10,47	7,18	
Fonds de régulation des recettes (FRR)	-	437,413	-		-100,00	
ALNAFT	3,130	5,807	3,639	85,53	-37,33	
Fonds national pour la maitrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération	39,061	44,052	41,251	12,78	-6,36	
Total	2.169,178	2.836,966	2.563,378	30,79	-9,64	

Source : Situation statistique des recouvrements établie par la DGI.

La baisse de la fiscalité pétrolière en 2019 s'explique par le repli du prix moyen du pétrole (du Sahara Blend) de près de 9,67% (64,4 \$US/bl), comparativement au prix moyen affiché en 2018 (71,3 \$US/bl)¹⁶.

Dans ce contexte, les exportations d'hydrocarbures ont enregistré en 2019, par rapport à 2018, une diminution de 14,48% passant de 38,872 Mrds de dollars, en 2018, à 33,243 Mrds de dollars en 2019¹⁷.

2.3. Contribution des ressources ordinaires à la couverture des dépenses de fonctionnement

Le taux de couverture des dépenses du budget de fonctionnement a reculé, en 2019, de près de 5 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 85,48% (contre 90,36% en 2018 et 87,73% en 2017). Cette baisse résulte d'une augmentation de 6,24%(280,081Mrds de DA) des dépenses de fonctionnement contre une légère augmentation des ressources ordinaires (en 2019) par rapport à 2018, de 0,51% (+20,608 Mrds de DA) comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Taux de couverture des dépenses de fonctionnement (2017 – 2019)

Unité: Mrds de DA

Désignation	2017	2018	2019	Évolution (%)		
Désignation	2017	2018	2019	2018/2017	2019/2018	
Total des dépenses de personnel (1)	2 191,668	2.250,585	2.276,29	-1,87	5,48	
Total des dépenses de fonctionnement (2)	4.497,045	4.488,310	4.768,391	-0,19	6,24	
Total des ressources ordinaires (3)	3.945,336	4 055,550	4 076,158	2,79	0,51	
% (2) / (3)	87,73	90,36	85,48			
% (1) / (3)	180,02	188,58	179,07			

Source: Données ACCT.

. .

¹⁶ Panier de référence OPEP pour 2018 et 2019 selon le rapport mensuel du marché pétrolier.

¹⁷ DGD, les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie période : année 2019.

Dans le même contexte, le taux de couverture des dépenses de personnel par les ressources ordinaires (représentant 47,74% des dépenses budgétaires) a régressé à 179,07 % en 2019, contre 188,58% en 2018 et 180,02% en 2017.

2.4. Comparaison entre les prévisions et les réalisations

En termes de réalisations, les recouvrements effectués sont composés des :

- recettes fiscales: 2.849,218 Mrds de DA, soit un taux de 93,68%;
- fiscalité pétrolière : 2.518,488 Mrds de DA, soit un taux de 92,78%.

Ainsi, le montant total recouvré pour ces deux principales catégories de recettes de l'Etat s'élève à 5.367,706 Mrds de DA sur des prévisions de 5.755,888 Mrds de DA, soit un taux de réalisation de 93,26%.

Quant au taux de réalisation global des recettes de l'Etat, il a atteint 101,33%, représentant un montant de 6.594,646 Mrds de DA. Ces réalisations sont obtenues grâce aux :

- recettes ordinaires : qui ont enregistré des recettes de 199,91 Mrds de DA sur des prévisions de 152Mrds de DA, soit 131,50% ;
- autres recettes : qui ont comptabilisé des recettes de 1.027,03 Mrds de DA sur des prévisions de 600 Mrds de DA, soit 171,17%.

Ces deux dernières catégories ne sont pas considérées comme des produits fiscaux qui indiqueraient l'effort de recouvrement fourni durant l'année considérée.

Les écarts négatifs de 6,32% (-192,20 Mrds de DA) en matière de recettes fiscales sont localisés, notamment au sein des produits de contributions directes -12,93% (-187,982 Mrds de DA) et des produits de l'enregistrement et du timbre -22,89% (-24,845 Mrds de DA). Quant à la fiscalité pétrolière, l'écart constaté s'élève à (-195,981 Mrds de DA).

En comparaison avec les exercices 2017 et 2018, l'écart entre les prévisions et les réalisations concernant les ressources ordinaires se situe presque au même niveau de 2019, soit des taux, respectivement de 93,54% et 94,54%.

Par contre, les prévisions de la fiscalité pétrolière ont été réalisées dans leur totalité (100%) en 2018 et ont enregistré un écart nettement inférieur en 2017, soit un taux de 96,68% contre 92,78% en 2019.

Le tableau suivant montre l'évolution des écarts entre les prévisions et les réalisations.

Situation comparée entre les réalisations et les prévisions 2017 à 2019

U : Mrds de DA

		Prévisions			Réalisations	U : MIC		e réalisat	ion %
Nature des recettes	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Ressources ordinaires (1)=(a)+(b)+(c)	3 435,390	4 074,796	3 793,438	3 945,336	4 055,550	4 076,158	114,84	99,53	107,45
Recettes fiscales (a)	2 845,370	2 869,776	3 041,418	2 661,685	2 713,155	2 849,218	93,54	94,54	93,68
Produits des contributions directes	1 297,67	1 344,14	1 453,912	1 207,672	1 203,647	1 265,93	93,06	89,55	87,07
Dont IRG /sur salaires	723,89	761,25	808,600	685,735	707,346	774,512	94,73	92,92	95,78
Dont IRG /autres catégories	119,43	96,04	104,500	83,299	93,498	88,992	69,75	97,35	85,16
IBS	432,16	465,94	515,800	419,892	385,129	384,719	97,16	82,66	74,59
Produits de l'enregistrement et du timbre	114,98	103,123	108,548	92,601	88,397	83,702	80,54	85,72	77,11
Produits des impôts sur les affaires	1 077,59	1074,977	1 120,087	992,824	1 092,937	1 128,85	92,13	101,67	100,78
Dont TVA	874,04	831,36	852,400	810,712	844,848	855,331	92,75	101,62	100,34
Dont TVA /intérieure	317,82	333,3	349,200	305,712	335,723	333,973	96,19	100,73	95,64
Dont TVA à l'importation	556,22	491,56	503,200	505	509,125	521,358	90,79	103,57	103,61
Dont TIC	85,68	69,7	73,34	65,995	80,103	85,39	77,02	114,93	116,43
Produit de la taxe sur les produits pétroliers	52,01	153	165,75	91,483	142,708	165,037	175,90	93,27	99,57
Produits des contributions indirectes	9,56	8,00	10,000	4,277	4,181	5,23	44,74	52,26	52,30
Produit des douanes	345,57	339,54	348,871	364,311	323,993	365,505	105,42	95,42	104,77
Recettes ordinaires (b)	100,02	105,02	152,02	263,621	204,099	199,909	263,57	194,34	131,50
Produits et revenus des domaines	25	27	29	47,584	48,851	49,158	190,34	180,93	169,51
Produits divers du budget	75	78	123	216,001	155,204	150,728	288,00	198,98	122,54
Recettes d'ordre	0,02	0,02	0,02	0,036	0,044	0,022	180,00	220,00	110,00
Autres recettes (c)	490	1 100	600,00	1 020,03	1 138,30	1 027,03	208,17	103,48	171,17
Recettes exceptionnelles	490	1 100	600,00	1 020,030	1 138,30	1 027,03	208,17	103,48	171,17
produit de la contribution de la Banque d'Algérie	400	1 000		919,844	1 000,00	800	229,96	100,00	
produit de la contribution de la Sonatrach	50	50		50	100	150	100,00	200,00	
revenus des participations financières de l'Etat	40	50		50,186	38,296	77,031	125,47	76,59	
Fonds de concours, dons et legs									
Fiscalité pétrolière (2)	2 200,12	2 349,694	2 714,470	2 126,987	2 349,694	2 518,488	96,68	100,00	92,78
Total général des recettes (1)+ (2)	5 635,510	6 424,490	6 507,908	6 072,323	6 405,244	6 594,646	107,75	99,70	101,33

Source : Lois de finances et balances ACCT.

3. L'optimisation des ressources ordinaires

Le besoin de recettes additionnelles est lié au processus d'amélioration de la rentabilité des impôts et des taxes. Ceci nécessite un système fiscal plus efficace et plus équitable qui permet la réduction des comportements illégaux et le respect des obligations fiscales. Ensuite, l'élargissement de l'assiette fiscale requiert l'utilisation de moyens plus efficaces y compris la gestion par les risques (répartition des ressources de l'administration fiscale selon la cartographie des risques des recettes).

Dans ce contexte, les recettes fiscales réalisées constituent l'un des indicateurs les plus importants utilisés par la Cour des comptes, pour évaluer les efforts de l'administration concernée (fiscale et douanière).

3.1. Les restes à recouvrer

Les restes à recouvrer cumulés, au 31/12/2019, comptabilisent un montant de 13.318,527 Mrds de DA dont 8.233,38 Mrds de DA au titre des amendes judiciaires (61,83%) et 5.071,36 Mrds de DA afférents aux dettes fiscales (38,08%).

Les Directions des impôts de wilayas enregistrent des restes à recouvrer cumulés de 13.133,743 Mrds de DA dont 8.233, 38 Mrds de DA au titre des amendes judiciaires (62,69%) et 4.886,573 Mrds de DA (37,21%) afférents aux dettes fiscales.

De son côté, La Direction des grandes entreprises (DGE) enregistre des restes à recouvrer cumulés liés aux dettes fiscales de 184,521 Mrds de DA.

Les restes à recouvrer des directions des impôts de wilaya sont détaillés comme suit :

Unité: Mrds de DA

Désignation	Constations			Annulations		Recouvrements		Restes à recouvrer	
	RAR début d'exercice	de l'exercice	Total	En valeur	En %	En valeur	En %	Montant	structure %
Amendes judiciaires	8. 248,401	0,596	8 .248, 997	14,750	0,18	0,866	0,01	8. 233,38	62,69
Impôts et taxes	4. 506,314	703,983	5. 210,298	222,567	4,27	101,157	1,94	4. 886,573	37,21
Taxes parafiscales	12,979	4,278	17,257	0,372	2,16	3,095	17,94	13,790	0,10
Total RAR	12.767,694	708,857	13.476,552	237,689	1,76	105,119	0,78	13.133,743	100,00

Source: DGI/Situation des RAR par produits fiscaux et produits non fiscaux arrêtés au 31/12/2019.

A) Restes à recouvrer sur les amendes judiciaires

Les restes à recouvrer relatifs aux amendes judiciaires au titre de l'exercice 2019 (8.233,38 Mrds de DA), ont enregistré une diminution de 0,18% (-15,021 Mrds de DA) par rapport à 2018. Ces restes étaient de 8.248,40Mrds de DA en 2018 et de 8.176,39 Mrds de DA en 2017.

Cette diminution résulte, principalement, de l'annulation d'un montant de 14,75 Mrds de DA, ce qui représente 0,18% des droits constatés, tandis que le recouvrement, au titre de l'exercice, n'a atteint qu'un montant de 0,866 Mrd de DA, soit un taux de recouvrement de 0,01%.

A la faveur de la loi de finances complémentaires 2018 (article 6) et le décret exécutif n° 17-120 du 22 mars 2017 fixant les conditions et les modalités de recouvrement des amendes et des frais judiciaires, le recouvrement des amendes judiciaires est confié aux services du greffe de juridictions. Toutefois, les services fiscaux continueront à recouvrer les amendes ci-après :

- extraits de jugement dont les condamnés concernés ont bénéficié de calendriers de paiement ;
- extraits ayant fait l'objet de poursuite par incarcération ;
- extraits parvenus des instances judiciaires militaires.

B) Les restes à recouvrer d'impôts et taxes

Le total des dettes fiscales d'impôts et taxes a atteint un montant de 4.886,573 Mrds de DA en 2019. Il a augmenté de 8,44% (380,259 Mrds de DA) par rapport à 2018 qui a enregistré des restes à recouvrer de 4.506,314 Mrds de DA alors qu'ils étaient de 3.895,78 Mrds de DA en 2017, comme il est montré dans le tableau suivant :

Unité: Mrds DA

	C	Constatations			Aı	nnulations			Recouvrements		Restes à recouvrer à au 31/12/2019	
Désignation	RAR début d'exercice	de l'exercice	Total	dégrève ments	Admission en non valeur	Sursis de paiement	Total	En %	En valeur	En %	Montant	structure %
IRG	887,636	169,849	1 057,485	12,581	0,198	29,417	42,196	3,99	52,982	5,22	962,307	19,69
IBS	178,220	26,467	204,686	3,423	0,039	8,748	12,210	5,97	6,011	3,12	186,465	3,82
TVA	1 750,692	245,343	1 996,035	29,339	0,516	82,738	112,592	5,64	10,803	0,57	1 872,640	38,32
TAP	413,639	49,941	463,580	5,325	0,136	13,932	19,393	4,18	4,783	1,08	439,405	8,99
IFU	176,085	35,199	211,284	1,623	0,323	3,527	5,473	2,59	5,478	2,66	200,333	4,10
ISP	3,007	0,071	3,078	0,013	0,000	0,020	0,032	1,06	0,236	7,74	2,809	0,06
Droits d'enregistrement	43,696	9,170	52,866	2,019	0,039	0,560	2,618	4,95	3,230	6,43	47,018	0,96
Droits de timbre	13,798	2,395	16,194	0,112	0,005	0,295	0,412	2,54	1,141	7,23	14,640	0,30
Impôts indirects	853,310	138,753	992,063	7,675	0,173	16,868	24,715	2,49	1,625	0,17	965,723	19,76
Autres impôts et taxes en vigueur	186,232	26,794	213,026	0,781	0,094	2,050	2,924	1,37	14,868	7,08	195,234	4,00
Total général	4 506,314	703,983	5 210,298	62,891	1,523	158,153	222,567	4,27	101,157	2,03	4 886,573	100,00

Source: Direction générale des impôts, situation actualisée des droits constatés (H12).

En dépit des mesures prises pour l'assainissement des dettes fiscales, notamment par le biais de la réactivation des procédures d'admission en non-valeur prévues par l'article 53 de la loi de finances de 2018, modifiant et complétant l'article 94-1 du code de procédures fiscales et les instructions prises pour son application 18, le montant des restes à recouvrer reste important laissant déduire que ces mesures n'ont pas eu les effets escomptés.

 $^{^{18}}$ Instruction n° 738 du 30 avril 2017 prise par le ministère des finances. Instruction n° 172 du 12 février 2017 émise par le ministère des finances.

Ainsi, le montant recouvré, au titre de l'exercice 2019, n'a atteint qu'un montant de 101,157 Mrds de DA, soit un taux de 2,03% du montant restant après les annulations dont le montant s'est élevé à 222,567 Mrds de DA. Les recouvrements ont enregistré une diminution de 29,83% (-43,009 Mrds de DA) par rapport à l'exercice 2018.

Les restes à recouvrer liés à la TVA représentent la part la plus importante (38,32%) avec un montant de 1.872,64 Mrds de DA, suivie des impôts indirects avec un taux de 19,76% (965,723 Mrds de DA) et de l'impôt sur le revenu global avec un taux de 19,69% (962,307 Mrds de DA).

Le manque de diligences promptes et adéquates et de poursuites a augmenté le volume des RAR d'impôts et taxes, notamment pour :

- la taxe sur la valeur ajoutée dont la dette a progressé de 1.465,60 Mrds de DA (l'équivalent de 37,62%) en 2017, à 1.750,692 Mrds de DA (38,85%) en 2018 pour atteindre un montant de 1.872,639 (38,32%) en 2019;
- l'impôt sur le revenu global avec une dette fiscale, en 2018, de 887,636 Mrds de DA, en hausse de 81,28 Mrds de DA (10,08%) par rapport à 2017. Il a atteint un montant de 962,307 Mrds de DA en 2019, enregistrant une hausse de74, 671 Mrds de DA (8,42%) par rapport à 2018;
- l'impôt sur les bénéfices des sociétés qui a connu, par rapport à l'année précédente, une augmentation des restes à recouvrer d'une valeur de 8,245 Mrds de DA (4,63%), et 11,475 Mrds de DA (6,54%) par rapport à 2017;

Dans ce contexte, des mesures ont été prises par la Direction générale des impôts. Les plus importantes sont ¹⁹:

- le dépôt des déclarations fiscales sans paiement des sommes dues pour les entreprises dont la situation financière connait des difficultés de trésorerie et ce, en application des dispositions des articles 17 et 56 de la loi de finances pour 2016 et l'instruction n° 1032 /DGI/ 2017 :
- l'adoption obligatoire de la procédure de déclaration et de paiement à distance pour les entreprises relevant de la Direction des grandes entreprises, et facultative pour les assujettis relevant des centres des impôts en vue d'accélérer les opérations de recouvrement et permettre aux receveurs de pouvoir mettre en exécution les procédures d'exécution forcée;
- -l'émission d'une lettre de rappel comme moyen de recouvrement à l'amiable avant l'engagement de la procédure de l'exécution forcée, en application de l'article 55 de la loi de finances pour 2017 et l'instruction n° 172 /DGI/ de 2017 du 12/02/2017 ;
- l'envoi aux services externes de l'administration fiscale des instructions pour l'assainissement des dossiers des contribuables en vue de déterminer les dettes fiscales recouvrables et celles non recouvrables. Ces dernières dettes concernent, particulièrement : des sociétés et des entreprises dissoutes sans actif net positif, des personnes décédées ou disparues sans laisser de biens saisissables ou poursuivies sans succès ou des erreurs et des régularisations opérées sur des bases d'imposition très anciennes ;

.

¹⁹ Lettre n° 146 MF /DGI/DOF/ 2018 datée du 01/03/2018, reçue de la Direction générale des impôts.

- la mise en place d'un panel de mesures pour la simplification du paiement des dettes fiscales en faveur des contribuables débiteurs, dont les échéanciers de paiement²⁰, le rééchelonnement des dettes fiscales conformément aux dispositions de l'article 51²¹ de la loi de finances pour 2015et la remise conditionnelle.

Ainsi et sur 840 demandes en matière de remise conditionnelle, 715 demandes d'annulation de pénalités de retard d'un montant de 0,415 Mrd de DA, ont été acceptées et traitées, lesquelles ont permis le recouvrement d'un montant de 4,298 Mrds de DA.

En exécution des recommandations de la Cour concernant l'établissement d'une situation statistique globale des droits constatés (H n°12), en vue de déterminer les droits constatés, les annulations, les restes à recouvrer par catégorie d'impôt et taxe, la

Direction générale des impôts a procédé à la mise en place d'une nouvelle méthode de consolidation statistique des restes à recouvrer. Ce processus a été soumis à une expertise externe du Fonds monétaire international (FMI), en mars 2017, dans le but d'aider les services des impôts à mettre en place une méthodologie plus efficace en la matière.

A ce titre, les services de l'administration fiscale ont procédé à l'élaboration d'une situation détaillée des restes à recouvrer, arrêtée au 31/12/2017²², dans l'attente de la finalisation du projet du système d'information (SI-JIBAYATIC) qui devrait présenter des solutions plus complètes à même d'améliorer la qualité de gestion des services de l'administration fiscale, notamment en ce qui concerne l'assainissement des restes à recouvrer.

3.2-Efficacité des procédures de recouvrement

3.2.1- Application des procédures de recouvrement

Le nombre global de procédures de recouvrement, intentées en 2019 par les services de l'administration fiscale, est de 603.437 procédures contre 659.793 en 2018 et 618.169 en 2017. Leur efficacité se trouve atténuée du fait qu'elles sont, seulement, limitées aux notifications de commandements aux redevables concernés (431.941 CDT, représentant 71,58% du nombre global)²³ suivies des avis à tiers détenteurs (ATD) avec 159.301 avis (26,40%). Quant aux calendriers de paiement, ils ne dépassent pas 10.373 échéanciers (1,72%). Les autres actes de relance liés à la fermeture temporaire, la saisie et la vente, ont touché 1.822 cas (0,30 %), tel que présenté dans le tableau ci-après :

²⁰ En application de l'article 156 du Code de Procédures Fiscales.

²¹ Incite les contribuables à s'acquitter des rôles exigibles en contrepartie de la remise des pénalités de recouvrement ou de leur dispense selon le cas de figure.

²² Conformément aux dispositions de l'instruction n°1746 du 14 décembre 2017.

²³ Cette procédure s'applique, la plupart du temps, en vue d'éviter le délai de prescription de quatre (04) ans prévu par l'article 106 du Code de procédures fiscales.

Procédures de recouvrement (2017-2019)

Décionation	2017		2018		2019	
Désignation	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Calendrier de paiement	13 408	2,17	12 502	1,89	10 373	1,72
Commandements (CDT)	462 890	74,88	485 194	73,54	431 941	71,58
Avis à tiers détenteurs (ATD)	139 301	22,53	159 613	24,19	159 301	26,40
Saisie	88	0,01	266	0,04	62	0,01
Vente	1	0	0	0	3	0
Décision de fermeture	2481	0,4	2 218	0,34	1 757	0,29
Total	618 169	100,00	659 793	100,00	603 437	100

Source : Direction générale des impôts.

La mise en œuvre desdites procédures s'est soldée par des recouvrements de très faibles montants représentant un taux de 45% (71,564 Mrds de DA recouvrés sur rôles dont 32,206 Mrds de DA recouvrés suivant les procédures d'exécution forcée).

Le tableau suivant présente les résultats obtenus au niveau des directions régionales des impôts :

Unité: Mrds de DA

Direction régionale des impôts	Recouvrements sur rôles	Montant du recouvrement forcé	Structure de recouvrement forcé en %
Alger	12,745	6,758	20,98
Blida	10,791	4,836	15,02
Chlef	4,901	2,606	8,09
Oran	7,462	4,542	14,10
Annaba	9,286	4,475	13,90
Constantine	11,958	4,039	12,54
Sétif	8,906	2,373	7,37
Ouargla	3,926	1,994	6,19
Bechar	1,588	0,583	1,81
TOTAL	71,564	32,206	100,00

Source: Direction générale des impôts.

Les procédures de recouvrement appliquées par les services de l'administration fiscale, sont contrecarrées par l'existence des difficultés, notamment :

- l'absence d'échanges d'informations avec les banques et les institutions financières ;
- l'insuffisance dans le suivi des contribuables inscrits dans le fichier national des fraudeurs pour cause de fraude et d'escroquerie, d'utilisation de faux noms ou de noms appartenant à des personnes décédées sans laisser de biens saisissables ;
- les difficultés d'application de la coercition physique prévue à alinéa 8 de l'article 303 du code des impôts directs et taxes assimilées ;

- le manque d'application de la procédure prévue par les dispositions de l'article 146 du code des procédures fiscales en matière de poursuites par voie de vente à travers l'autorisation donnée au receveur des impôts, par le wali ou par toute autre autorité en faisant fonction, après avis du directeur chargé des grandes entreprises ou du directeur des impôts de wilaya.

3.2.2- L'existence d'un nombre significatif de réclamations et l'augmentation des dégrèvements accordés par l'administration fiscale

Les services de l'administration fiscale ont enregistré de nombreux contentieux tendant à obtenir soit la réparation d'erreurs commises dans l'assiette ou le calcul des impositions, soit le bénéfice d'un droit résultant d'une disposition législative ou réglementaire.

Le nombre global de réclamations jusqu'au 31/12/2019 était de 54.061 recours préalables, dont 53.805 recours enregistrés au niveau des directions des impôts de wilaya et 256 recours au niveau de la Direction des grandes entreprises.

Au cours de l'année 2019, 42.610 réclamations contentieuses ont été examinées, soit un taux de 78,82% de la charge globale.

Le traitement des réclamations contentieuses (42.610 recours) s'est traduit par la prise de 21.417 (50,26%) décisions de rejet total, 11.066 (25,97%) décisions d'admission totale et 10.127 (23,77%) décisions d'admission partielle.

Les décisions d'admission totale et partielle ont abouti à des dégrèvements d'un montant global de 14,042 Mrds de DA sur un montant global contesté de 62,212 Mrds de DA (soit 27,25%). Ces dégrèvements sont liés, en particulier, à des redressements par les inspections et des erreurs dans l'estimation de la base imposable, tel que détaillé dans ce qui suit :

Désignation		Nombre d'affaires enregistrées (Charge Globale)	Nombre d'affaires traitées	Montants objet de contentieux (Mrds de DA)	Montant de dégrèvements (Mrds de DA)	% de dégrèvements
Direction	on des grandes entreprises	256	53,00	7,731	0,13	1,72
	Contrat IFU	8 987	7 324	1,062	0,294	27,68
	Régularisation inspection	32 016	24 947	39,245	9,561	24,36
	Excédent de versement	1698	1 353	1,694	0,711	41,97
	Erreur matérielle et double emploi	5498	4 940	3,55	2,016	56,79
	Vérification de comptabilité	670	408	5,155	0,467	9,06
Directions des impôts	Vérification ponctuelle	32	20	0,216	0,029	13,43
des wilayas	VASFE	117	77	0,893	0,091	10,19
	Réévaluation immobilière	3303	2 388	2,334	0,675	28,92
	Recouvrement	1099	823	0,247	0,013	5,26
	Rôle général	338	233	0,085	0,052	61,18
	Ancien Forfait	47	44			
	total	53 805	42 557	54,481	13,909	25,53
	Total général	54 061	42 610	62,212	14,042	27,25

Source: Direction générale des impôts.

4. Les dépenses fiscales

Les dépenses fiscales sont des «avantages fiscaux accordés par l'Etat en vue d'encourager les activités des régions, des entreprises ou des catégories sociales, en renonçant volontairement à une partie de ses revenus fiscaux²⁴. Les avantages accordés visent à encourager une catégorie de contribuables, un type de produit ou de service, une activité économique, sociale, culturelle ou région géographique ».

À cet égard, le total des dépenses fiscales, accordées en 2019, s'élèvent à 692,821 Mrds de DA, enregistrant une baisse de 14,30% (115,593 Mrds de DA) par rapport à 2018. La TVA représente une part de 67,12% (465,038 Mrds de DA) comme il est détaillé ci-après :

Unité: Mrds DA

Désignation				Taux par	Variation (2019-2018)	
		2018	2019	structure%	En valeur	En %
	IBS	22,243	15,756	2,27	-6,487	-29,16
Direction des grandes	TAP	10,913	9,922	1,43	-0,991	-9,08
entreprises	TVA	306,364	308,688	44,55	2,324	0,76
	S/Total (01)	339,520	334,366	48,26	-5,154	-1,52
	TVA	53,684	30,578	4,41	-23,106	-43,04
	IBS	3,962	4,122	0,59	0,160	4,04
Directions	TAP	2,404	2,772	0,4	0,368	15,31
des impôts des wilayas	Taxe foncière	0,002	0,003	0	0,001	50,00
	Droits d'enregistrement	0,01	0,026	0	0,016	160,00
	S/Total (02)	60,062	37,501	5,41	-22,561	-37,56
Dinastian	TVA à l'importation	189,692	125,772	18,15	-63,920	-33,70
Direction générale des	Droits de douane	219,17	195,212	28,18	-23,958	-10,93
douanes	S/Total (03)	408,862	320,984	46,33	-87,878	-21,49
7	Γotal général	808,444	692,821	100,00	-115,593	-14,30

Source : Direction générale des impôts et direction générale des douanes.

En termes d'exhaustivité, l'administration fiscale ne détient pas une situation précise de l'ensemble des dépenses fiscales accordées en matière d'encouragements fiscaux. Elle se contente de recenser ces exonérations sans déterminer les dépenses fiscales associées aux régimes dérogatoires et ce, en raison des retards qu'elle accuse dans la mise en œuvre d'un système d'information complet et intégré comportant les différents avantages octroyés.

_

²⁴ Définition adoptée par le ministère des Finances dans le rapport de présentation de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2011.

Il y a lieu de préciser que le total des exonérations fiscales, sus indiqué, basé sur les informations transmises à la Cour des comptes par la Direction générale des impôts et la Direction des grandes entreprises, diffère de celui figurant dans le rapport de présentation portant avant-projet de loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2019, émanant du ministère des Finances. Ce document fait état d'un montant global de 509Mrds de DA.

Par structure chargée de la gestion de la dépense fiscale, la situation des dépenses fiscales se présente comme suit :

A-Direction des grandes entreprises (DGE) : Cette dernière a accordé un montant de 334,366 Mrds de DA réparti par nature d'impôts et taxes comme suit :

Unité: Mrds DA

Désignation	2018	2019	Variation (2019-2018)		
Designation	2016	2017	En valeur	En %	
IBS	22,243	15,756	-6,487	-29,16	
TVA	306,364	308,688	2,324	0,76	
TAP	10,913	9,922	-0,991	-9,08	
Total	328,607	334,366	-5,154	-1,52	

Source: Direction des grandes entreprises.

B- Directions des impôts de wilaya :

Le montant accordé au titre de l'exercice par les directions des impôts de wilaya s'élève à 37,501 Mrds de DA, dont 30,578 Mrds de DA (81,54%) concerne la TVA et 4,121 Mrds de DA (10,99%) se rapporte à l'IBS, tel que détaillé dans la situation suivante :

Unité: Mrds DA

Décionation	2018	2018		2019		
Désignation	valeur	%	Valeur	%	Evolution (%)	
TVA	53,684	89,38	30,578	81,54	-43,04	
IBS	3,962	6,60	4,122	10,99	4,04	
TAP	2,404	4,00	2,772	7,39	15,31	
Taxe foncière	0,002	0,00	0,003	0,01	50,00	
Droits d'enregistrement	0,01	0,02	0,026	0,07	160,00	
Total	60,062	100	37,501	100	-37,56	

Source: Directions des impôts des wilayas.

C. L'administration douanière

Le coût des dépenses fiscales accordées par l'administration des douanes, en 2019, a atteint un total de 320,984 Mrds de DA en baisse de 21,49% par rapport à 2018.

Ce montant a été déterminé de maniéré précise à travers un système informatique douanier rigoureux (SIGAD) servant de base à la gestion du régime des exonérations liées à l'importation.

Les moins-values supportées par le Trésor public, suite aux exonérations accordées, sont relatives :

- à l'application de l'accord de partenariat entre l'Algérie et l'Union européenne d'un montant de 134,382 Mrds de DA;
- aux avantages accordés dans le cadre de l'ANDI d'un montant de 134,517 Mrds de DA;
- à l'application de l'accord de la grande région arabe de libre-échange d'un montant de 23,562 Mrds de DA.

Le tableau suivant détaille les avantages fiscaux par nature et par régime :

Unité: Mrds de DA

						nus uc DA
Désignation	2018			2019		
Designation	DD	TVA	Total	DD	TVA	Total
ANDI	76,742	132,471	209,213	46,139	88,378	134,517
ANSEJ	0,006	0,035	0,041	0,028	0,025	0,053
Accord d'association avec la Tunisie	0,316	0,052	0,368	0,226	0,036	0,262
CNAC	0,004	0,02	0,024	0,003	0,005	0,008
Fabrication des médicaments	11,56	15,243	26,803	12,245	15,926	28,171
GZALE	17,276	5,952	23,228	20,176	3,386	23,562
Accords d'association dans le cadre de la loi sur les mines	0,007	0,038	0,045	0,001	0,028	0,029
Accord d'association avec la CEE	113,543	35,897	149,44	116,394	17,988	134,382
Total	219,454	189,708	409,162	195,212	125,772	320,984

Source : Direction générale des douanes.

La situation des recettes budgétaires prévues et les réalisations y afférentes pour l'exercice 2019 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau n $^{\circ}$ 01 : Les recettes budgétaires pour 2019

U: DA

U : DA						
Nature des recettes	Prévisions	Réalisations	Taux de	Ecart		
Nature des recettes	Previsions	Realisations	réalisation %	En valeur	En %	
1. Ressources ordinaires						
1.1. Recettes fiscales						
Produits des contributions directes	1 453 911 724 700,00	1 265 929 713 735,42	87,07	- 187 982 010 964,58	-12,93	
Produits de l'enregistrement et du timbre	108 548 222 800,00	83 702 636 954,66	77,11	- 24 845 585 845,34	-22,89	
Produit des impôts divers sur les affaires	1 120 087 480 500,00	1 128 851 083 588,51	100,78	8 763 603 088,51	0,78	
(dont TVA sur les produits 'importés)	503 171 694 800,00	521 357 593 956,53	103,61	18 185 899 156,53	3,61	
Produits des contributions indirectes	10 000 000 000,00	5 230 126 677,94	52,30	- 4 769 873 322,06	-47,70	
Produit des douanes	348 870 663 000,00	365 504 717 372,21	104,77	16 634 054 372,21	4,77	
Sous-total (1) Recettes fiscales	3 041 418 091 000,00	2 849 218 278 328,74	93,68	- 192 199 812 671,26	-6,32	
1.2. Recettes ordinaires						
Produits et revenus des domaines	29 000 000 000,00	49 158 140 236,93	169,51	20 158 140 236,93	69,51	
Produits divers du budget	123 000 000 000,00	150 728 241 053,43	122,54	27 728 241 053,43	22,54	
Recettes d'ordre	20 000 000,00	22 487 560,00	112,44	2 487 560,00	12,44	
Sous-total (2) Recettes ordinaires	152 020 000 000,00	199 908 868 850,36	131,50	47 888 868 850,36	31,50	
1.3. Autres recettes						
Recettes exceptionnelles	600 000 000 000,00	1 027 031 002 755,11	171,17	427 031 002 755,11	71,17	
Sous-total (3) Autres recettes	600 000 000 000,00	1 027 031 002 755,11	171,17	427 031 002 755,11	71,17	
Total des ressources ordinaires	3 793 438 091 000,00	4 076 158 149 934,21	107,45	282 720 058 934,21	7,45	
2. Fiscalité pétrolière :						
Fiscalité pétrolière	2 714 469 557 300,00	2 518 488 367 294,78	92,78	- 195 981 190 005,22	-7,22	
Total général des recettes (1) + (2)	6 507 907 648 300,00	6 594 646 517 228,99	101,33	86 738 868 928,99	1,33	

Source: Ministère des finances.

CHAPITRE III: LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Les dépenses budgétaires, en termes d'exécution, ont atteint un montant de 8.035,056 Mrds de DA dont 4.768,391 Mrds de DA au titre du budget de fonctionnement et 3.266,665 Mrds de DA au titre du budget d'équipement. De plus, il a été enregistré des dépenses imprévues de 16,905 Mrds de DA, portant, ainsi le total des dépenses à 8.051,962 Mrds de DA.

Prédominées par les dépenses de personnels (50,34%) et les dépenses liées aux interventions publiques (30,90%), l'appréciation des conditions de préparation et d'exécution du budget de fonctionnement a révélé des insuffisances persistantes liées particulièrement, à la non maitrise des besoins, entrainant, souvent, des réajustements au cours de l'exercice, à travers des transferts et des virements de crédits, ainsi que l'existence de dettes importantes, non sans conséquences sur la soutenabilité du cadre budgétaire pluriannuel, ainsi que sur le respect des principes de droit budgétaire.

Les réalisations en termes de transferts sociaux se sont élevées à un montant de 1.796,851Mrds de DA, représentant 8,80 % du PIB, en hausse de 2,93% par rapport à 2018. Une part importante de ces crédits a été réservée à l'amélioration des conditions de vie des couches de population défavorisée, au soutien aux familles (26,91%), à l'habitat (23,06%) et à la santé (21,12%).

L'exécution de cette mission de l'Etat appelle certaines observations liées à la gestion des contributions et des subventions accordées aux différents établissements et organismes publics, tels que la généralisation du soutien à toutes les couches de la société et l'absence d'une politique de soutien ciblé, le manque d'efficacité et d'efficience dans l'utilisation de ces contributions (coûts de service publics non normalisés, gaspillage et détournements du soutien à des fins autres pour lesquelles il a été accordé).

L'analyse du budget a été complétée pour la gestion sous revue, par une appréciation de la régularité budgétaire et comptable dont le résultat a abouti à certains écarts par rapport au principe de l'annualité, de la spécialité mais aussi au regard des principes de bonne gestion des autorisations budgétaires en termes de sincérité et de soutenabilité.

Concernant le budget d'équipement, les crédits alloués à l'exercice ont été de 3.602,681 Mrds de DA, en baisse de 10,90% par rapport à 2018. Les crédits mobilisés représentant un montant de 3.266,666 Mrds de DA, ont connu un repli de -686,623 Mrds de DA, soit 17,37% par rapport à 2018.

La consommation des crédits de paiement mobilisés a enregistré un taux appréciable atteignant 85,79%.

Les plans communaux de développement (PCD) totalisant des CP de 125,937 Mrds de DA dont 100 Mrds de DA au titre de 2019, ont été exécutés à hauteur de 67,41%, soit un total des consommations de l'ordre de 84,899 Mrds de DA. Leur gestion est marquée par plusieurs insuffisances impactant négativement le développement durable de la collectivité et l'amélioration du niveau de vie des citoyens.

Les crédits prévus dans la loi de finances constituent la première tranche des dépenses prévisionnelles arrêtées au titre du cadre budgétaire à moyen terme couvrant la période de 2019-2021, dont les prévisions en matière des dépenses de fonctionnement et d'équipement ont été fixées comme suit :

Unité: Mrds de DA

Nature	2019	2020	2021
Dépenses de fonctionnement	4.954	4.864	4.921
Dépenses d'équipement	3.602	2.940	2.970
Total	8.556	7.804	7.891

Les seuils de dépenses annuelles sont arrêtés dans une démarche visant la consolidation des mesures décidées par les pouvoirs publics pour assurer la soutenabilité des dépenses, de stimuler l'activité économique et de restaurer, à moyen terme, l'équilibre du budget de l'Etat.

Les crédits ouverts, au titre du budget général de l'Etat, par la LF pour 2019, s'élèvent à un montant de (8.557,158 Mrds de DA), en baisse de 70 Mrds de DA (0,82%) par rapport à l'exercice 2018. Ils sont ventilés à raison de 4.954,476 Mrds de DA (57,90%) pour le budget de fonctionnement contre 3.602,682Mrds de DA (42,10%) pour le budget d'équipement, soit un déficit prévisionnel de 2.049,250 Mrds de DA (9,46% du PIB), d'où une diminution de près de 0,83 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Les dépenses budgétaires réalisées, représentent, à fin 2019, un montant global de 8.035,057Mrds de DA dont 4.768,391 Mrds de DA au titre de fonctionnement (59,34%) et 3.266,666 Mrds de DA (40,66%) au titre de l'équipement. Il a été enregistré également, au titre de l'exercice 2019, des dépenses imprévues s'élevant à 16,906 Mrds de DA, portant les dépenses totales à 8 051,963 Mrds de DA.

L'exécution du budget de l'Etat dans sa composante de fonctionnement et d'équipements traduit respectivement, des taux d'exécution des crédits alloués de l'ordre de 96,24% et de 70,79%.

1. Les dépenses de fonctionnement

Cette section sera appréhendée à travers deux principaux aspects, à savoir la revue analytique des crédits pour 2019 et l'appréciation de la régularité budgétaire et comptable.

1.1 La revue analytique

La loi de finances pour 2019, a prévu, au titre du budget de fonctionnement, un montant de crédits révisés de 4.954,476 Mrds dont 4.442,456 Mrds de DA (89,67%) au titre du budget des départements ministériels et 512,019 Mrds de DA (10,33%) au titre du budget des charges communes. Ces crédits ont enregistré une augmentation de 370,014 Mrds de DA par rapport à l'exercice de 2018, soit un taux de 8,07%.

Les crédits ouverts pour le compte des départements ministériels d'un montant de 4.276,292 Mrds de DA, ont été augmentés, à la fin de l'exercice, à la faveur des transferts effectués à partir du budget des charges communes, à un montant de 4.442,456 Mrds de DA (+166,164 Mrds DA), correspondant à un taux de 3,89%. S'agissant, des crédits ouverts au titre du budget des charges communes d'un montant de 678,184 Mrds de DA, ils ont été ramenés suite à ces transferts, à 512,019 Mrds de DA.

Le tableau ci-après retrace la situation des crédits ouverts et révisés, ainsi que les dépenses réalisées au titre de l'exercice 2019 :

Unité: Mrds de DA

Désignation	Départements ministériels	Budget des charges communes	Total
Crédits initiaux	4.276,292	678,184	4.954,476
mouvements	+ 166,164	-166,164	
Crédits révisés	4.442,456	512,019	4.954,477
Crédits consommés	4.348,622	419,769	4.768,391
Solde	93,834	92,250	186,085

Les crédits ainsi que les consommations par titre et partie sont développés comme suit :

1.1.1 Dettes publiques et dépenses en atténuation des recettes (Titre I)

Les crédits ouverts prévus pour le paiement de la dette publique s'élevant à un montant de 153,085 Mrds de DA, ont été consommés à hauteur de 166,336 Mrds de DA, soit un taux de 108,66% (+13,250 Mrds DA), en hausse de 12,72% par rapport à 2018.

La1^{ère} et 2^{ème}partie relatives, respectivement, à la dette intérieure amortissable et à la dette flottante ont enregistré des dépassements pour des taux respectifs de 147,07% et 119,16%.

• Dette interne amortissable (1 ere partie)

Les crédits inscrits à cette partie de l'ordre de 2,30 Mrds de DA, ont été consommés à hauteur de 3,382 Mrds de DA (+ 147,07%), en augmentation de 0,103 Mrd de DA par rapport à l'exercice 2018(+ 3,14%).

Les intérêts payés ont concerné les principaux créanciers suivants :

Créanciers	Montants (DA)
Dette japonaise	14.884. 096,29
Dette auprès ABOU DHABI	6.837.361,48
Fonds Saoudien pour le développement	72.213.057,73
Prêts du royaume de Belgique	70.759.875,93
Agence française de coopération	222. 726. 526,37
BAD	1.930.069.937,68

• Dette flottante (2ème partie)

Les crédits destinés à la dette flottante (Obligations du Trésor et d'équipement) de 92,70 Mrds de DA, ont enregistré une consommation de 110,463 Mrds de DA, soit un taux de 119,16%, affichant une hausse de 12,55%(12,319 Mrds de DA) comparativement à l'exercice précédent.

Les intérêts payés ont porté, notamment sur les bons du Trésor sur adjudication pour un montant de 60,142 Mrds DA, les bons du Trésor sur emprunts national pour la croissance économique pour un montant de 16,403 Mrds DA et les obligations pour le rachat des dettes de la BEA détenues sur l'EPE Sider El Hadjar pour un montant de 15,119 Mrds de DA. Par ailleurs, les pertes sur les moins-values occasionnées par la cession des obligations assimilables du Trésor ont comptabilisé un montant de 18,951 Mrds de DA.

Il est à noter qu'en vertu de la décision n° 445 du 12 septembre 2019 de la Direction générale du Trésor, le montant total des dettes transférées détenues sur l'EPE Sider El Hadjar s'élève à 103,751 Mrds de DA.

• Pensions militaires (3ème partie)

Les crédits arrêtés pour un montant de 32 Mrds de DA, ont enregistré une augmentation de 8 Mrds de DA, soit un taux de 33,33% par rapport à l'exercice 2018. Ces crédits ont été virés dans leur totalité à la Caisse des pensions militaires.

• Dépenses en atténuation de recettes (5ème partie)

Les dotations réservées à cette partie, arrêtées à 26,085 Mrds de DA, ont enregistré des dépenses de 20,49 Mrds, soit un taux de réalisation de 78,55%.

Ces dépenses ont, principalement, pris en charge les dégrèvements sur produits des contributions directes recouvrés au profit de l'Etat (3,652 Mrds de DA) et le remboursement direct de la taxe sur la valeur ajoutée (16,667 Mrds de DA).

1.1.2. Les dépenses des pouvoirs publics (Titre II)

Les crédits consacrés au titre II "Pouvoirs publics", arrêtés dans le cadre de la LF 2019 à un montant de 21,989 Mrds de DA, ont été virés aux différents organismes bénéficiaires dans leur totalité, en augmentation de 52,04% par rapport à 2018. Ils sont repartis entre les autorités qui émargent sur ce titre comme suit :

- ✓ Assemblée Populaire Nationale : 6 Mrds de DA ;
- ✓ Autres charges des pouvoirs publics : 807 millions de DA ;
- ✓ Conseil Constitutionnel: 799,241 millions de DA;
- ✓ Conseil National Economique et Social : 465 millions de DA ;
- ✓ Cour des Comptes : 1,168 Mrd de DA ;
- ✓ Cour Suprême : 1,858 Mrd de DA ;
- ✓ Conseil de la Nation : 2,425 Mrds de DA ;
- ✓ Haut Conseil Islamique : 146 millions de DA ;
- ✓ Conseil supérieur de la langue arabe : 140 millions de DA ;
- ✓ Conseil d'Etat : 631 millions de DA :
- ✓ Conseil supérieur de la magistrature : 17 millions de DA ;
- ✓ La haute instance de contrôle des élections : 7,336 Mrds de DA ;
- ✓ Le conseil national des droits de l'homme : 197,079 millions de DA.

1.1.3 Les dépenses relatives aux moyens de services (Titre III)

Les crédits révisés consacrés au titre III intitulé « Moyens de services » ont représenté la part la plus importante du budget de fonctionnement, avec un montant de 3.271,173 Mrds de DA, l'équivalent de 66,02%, contre (66,43% en 2018 et 69,10% en 2017). Ils enregistrent un accroissement de 7,41% (+225,571 Mrds de DA) par rapport à 2018.

Quant aux dépenses, elles se sont établies à 3.106,533 Mrds de DA, soit un taux d'exécution de 94,97%. Elles ont servi dans une large proportion (77,27%), aux dépenses de personnel. Le reste est ventilé entre les subventions de fonctionnement

(15,90%), le matériel et fonctionnement des services (3,89%), les dépenses diverses (2,68%), et enfin, les travaux d'entretien (0,26%).

• Les dépenses de personnels (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} partie)

Les crédits budgétaires révisés consacrés aux charges de personnels y compris les allocations, pensions et les charges sociales, totalisent un montant de 2.462,349 Mrds de DA, soit 49,70% du budget de fonctionnement contre un taux de 51,22% en 2018.

L'exercice 2019 a vu l'ouverture de 32.854 postes budgétaires dont 19.958 dans l'Education nationale, 7.200 dans la Santé et 4.346 dans le corps de la Sûreté nationale.

Par la prise en compte de ces postes, le nombre global des postes budgétaires ouverts s'élève à 2.239.918 postes contre 2.210.491 postes en 2018.

Les dépenses réalisées s'élevant à 2.400,356 Mrds de DA, enregistrent une légère augmentation par rapport à 2018 (+4,98%) et représentent un taux d'exécution de l'ordre de 97,48%, contre un taux de 97,37 % en 2018 et 96,58% en 2017.

L'effectif de la fonction publique a augmenté avec un taux de 1,63% (+35.754 postes), portant, ainsi, l'effectif global à 2.228.026 postes (1.835.382 agents titulaires et 392.644 agents contractuels) contre 2.192.272 agents en 2018.

A l'instar de l'exercice antérieur, la majeure partie des dépenses est imputée au budget du ministère de la Défense Nationale avec une proportion de 45,19% (1.084,696 Mrds de DA), suivi du ministère de l'Education Nationale avec 27,77% (666,527 Mrds de DA) et du ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locale et de l'Aménagement du Territoire avec 13,42% (322,145 Mrds de DA) dont 75,67% au titre de la Direction Générale de la Sureté Nationale.

Le secteur de la santé a pourvu 1.953 postes sur un total de 7.859 ouverts, soit un taux de vacance représentant un taux de 1,7%, correspondant à 5.591 postes.

Le secteur de l'enseignement supérieur a enregistré le recrutement de 4.654 enseignants et agents, soit un taux de vacance de 6%, correspondant à 12.738 postes contre 17.392 en 2018.

Le secteur de l'éducation nationale a procédé au recrutement de 17.898 enseignants dont 7.129 issus des écoles supérieures, enregistrant un taux de vacance de 5,49% sur un total de 752.650 postes budgétaires ouverts contre 66.270(9%) postes vacants en 2018.

Les postes vacants sont localisés au niveau du corps des enseignants au regard de la spécificité du statut particulier des corps spécifiques de l'éducation, notamment au niveau des corps et des grades concernés par le recrutement interne ou par la promotion dans la majorité des grades. En effet, ces opérations de recrutement entrainent la vacance du grade d'origine jusqu'au nouveau recrutement, ainsi que la vacance du nouveau grade (objet de la promotion) jusqu'à la fin de la formation qui dure environ une année entière.

Le secteur de l'intérieur a pourvu 2.369 postes, ce qui ramène le nombre des postes vacants de 101.997 en 2018 à 99.628 postes en 2019, correspondants à des taux, respectivement de 25% et 24%.

Les postes vacants sont localisés principalement au niveau des postes supérieurs et des postes spécifiques non sans impact sur le niveau d'encadrement des services, notamment en matière de planification, de programmation et d'orientation.

En dépit de la délimitation des crédits aux postes ouverts à un seuil moyen de 5% du salaire médian, le reliquat dégagé, au titre des dépenses de personnel, d'un montant de 61,993 Mrds de DA, représente à lui seul 33,31% du reliquat global dégagé sur le budget de fonctionnement.

• Dépenses de matériel et fonctionnement de services (4ème partie)

Les crédits révisés affectés à cette rubrique d'un montant de 113,629 Mrds de DA, ont connu des consommations de 120,711Mrds de DA, soit un taux de 106,23% (+7,081 Mrds de DA). Ce dépassement s'explique par les débits d'office opérés sur les comptes des différents départements ministériels et imputés sur les chapitres abritant les frais judiciaires – frais d'expertise – indemnités dues par l'Etat (34-97 et 43-98). En comparaison avec l'exercice 2018, ce poste a enregistré une légère diminution représentant un taux de -1,68%, soit l'équivalent de 2,068 Mrds de DA. Ces réductions sont intervenues dans le cadre des mesures de rationalisation des dépenses liées au fonctionnement des services mises en œuvre à partir de l'exercice 2014, visant la maitrise des dépenses et la consolidation de l'équilibre financier interne et externe du pays.

• Les travaux d'entretien (5^{ème} partie)

Les dotations allouées, d'un montant de 8,719 Mrds de DA, ont été utilisées à hauteur de 8,204 Mrds de DA, soit un taux de 94,10% contre 91,83% en 2018.

Les crédits ont connu une légère augmentation, par rapport à 2018, de 0,211 Mrd de DA, soit un taux de 2,47%.

• Les subventions de fonctionnement ($6^{\grave{e}me}$ partie)

Les subventions de fonctionnement, accordées aux établissements à caractère administratif sous tutelle des différents départements ministériels, totalisent un montant de crédits de 494,383 Mrds de DA. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 493,863 Mrds de DA, soit un taux de 99,89%. En comparaison avec 2018, ce poste de dépenses, a connu une augmentation de 4,34%, correspondant à un montant de 20,552 Mrds de DA.

Les établissements relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ont bénéficié d'une part conséquente, atteignant une proportion de 69,60% (343,717 Mrds de DA), suivi de ceux placés sous la tutelle du ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels pour un montant de 45,166 Mrds de DA (9,15%), tandis qu'un montant de 27,821 Mrds de DA (5,63%) a profité aux établissements relevant du ministère de l'Education Nationale.

• Les dépenses diverses (7^{ème}partie)

Les crédits révisés réservés à cette partie s'élevant à 192,091 Mrds de DA, ont été consommés à raison de 83,397 Mrds de DA, soit un taux de 43,42%. Les dépenses ont enregistré une régression de 12,04% en comparaison avec 2018(94,816 Mrds de DA) et 30,70% avec 2017(120,337 Mrds de DA). La faible consommation de crédits s'explique par les mesures de plafonnement des dépenses en matière d'organisation de séminaires.

Les dépenses ont profité, majoritairement au ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire avec une part de 62,91%, suivi du ministère de la Défense Nationale (18,27%), du budget des charges communes (4,74%), de la communication (3,84%), des ressources en eau (3,14%), de la Culture (1,66%) et du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (0,014 %).

Les dépenses imputables au ministère de l'Intérieur , des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire couvrent, essentiellement, la subvention versée intégralement au Fonds de solidarité des collectivités locales (CAS n° 302.020) pour un montant de 35,121 Mrds de DA, enregistrant une diminution de 36,45% par rapport à 2018, le financement du redéploiement des agents de la garde communale pour un montant de 5 Mrds de DA comptabilisant le même montant que celui réservé en 2018, et les frais liés à la préparation et l'organisation des élections pour un montant de 7,719 Mrds de DA .

Au titre du ministère de la communication, les dépenses portent essentiellement sur la dotation attribuée à l'établissement public de la télévision pour l'acquisition des droits de transmission des matchs de la coupe d'Afrique des nations pour un montant de 2,260 Mrds de DA et les frais liés aux élections pour un montant de 0,914 Mrd de DA.

Concernant le ministère des Ressources en eau, les dépenses ont été consacrées à la prise en charge des rémunérations des agents de sécurité chargés de la protection des sites stratégiques (ANBT, ONA et ADE) pour un montant 3,289 Mrds de DA.

1.1.4 Les dépenses des interventions publiques (Titre IV)

Le titre relatif aux interventions publiques continue d'occuper le deuxième rang après le titre III « Moyens de services », en termes de volume de crédits budgétaires. Ainsi, les crédits révisés réservés à ce titre, en 2019, ont atteint un montant de 1.508,228 Mrds de DA, soit un taux de 30,44% contre un taux de 29,62% en 2018.

L'importance des crédits affectés aux différentes parties traduit l'importance du soutien des produits alimentaires de base (céréales, lait, huile, sucre), énergétiques (électricité, gaz), eau et certaines dépenses des secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que la prise en charge de différentes actions sociales et de soutien aux dispositifs de création d'emplois.

Les dotations allouées en 2019, ont été consommées à hauteur de 1.473,533 Mrds de DA, soit un taux de 97,70%, contre un taux de 98,77% en 2018.

Les dépenses se répartissent, essentiellement entre l'action sociale, assistance et solidarité à raison de 1.025,187 Mrds de DA (69,57%), l'action économique pour 418,871 Mrds de DA (28,43%), l'action internationale à raison de 16,208 Mrds de DA

(1,10%), et enfin, l'action éducative et culturelle pour un montant de 13,263 Mrds de DA (0,90%).

• Action sociale : assistance et solidarité (6ème partie)

Les crédits révisés affectés à la partie relative à l'action sociale : assistance et solidarité totalisent un montant global de crédits de 1.047,377 Mrds de DA, en hausse de (+12,86%) par rapport à 2018 (927,998 Mrds de DA) et +16,57% par rapport à 2017 (898,481 Mrds de DA). Ce montant englobe les apports financiers consentis par l'Etat en vue de la prise en charge des différents dispositifs et mesures mis en place, notamment, dans le domaine de la solidarité et de l'assistance sociale, en faveur des couches sociales défavorisées.

Les dépenses réalisées ont atteint un montant de 1.025,187 Mrds de DA, soit un taux de 97,88% contre un taux de 99% en 2018.

Les dépenses réalisées ont couvert, principalement, les contributions destinées au fonctionnement des établissements de santé avec un taux de 31,47% (35,05% en 2018), la prise en charge des pensions au profit des moudjahidine avec un taux de 18,85% (23,41% en 2018), les dépenses liées à la revalorisation des pensions de retraite avec un taux de 9,51%% (6,87% en 2018), les contributions dans le fonds de réserve de la retraite et les allocations familiales du secteur économique puisées sur le budget des charges communes, avec un taux de 17,03% (7,67% en 2018), la compensation des prix du volume d'eau produite par les unités de dessalement avec un taux de 4,29%(4,87% en 2018), les actions mises en œuvre par le ministère de la Solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme²⁵ pour un taux de 4,29% (4,89% en 2018).

Aussi, il a été réalisé des dépenses totalisant un montant de 20,772 Mrds de DA, correspondant à un taux de 2,03% au titre de la dotation pour l'allocation spéciale de scolarité et du remboursement des frais liés à la gratuité du manuel scolaire au profit des élèves démunies.

• Action économique (4ème partie)

Les crédits révisés attribués, au titre de l'exercice 2019, à l'action économique s'élèvent à 427,227 Mrds de DA, en hausse de 9,32% par rapport à 2018 (36,436Mrds de DA). Ces crédits ont enregistré une consommation de l'ordre de 418,871 Mrds de DA, soit un taux de 98,04% contre un taux de 98,55% en 2018.

Les contributions destinées aux offices interprofessionnels de lait (ONIL) et des céréales (OAIC) relevant du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche, liées à la compensation de l'écart entre le prix de revient des matières premières et leur cession aux unités de production pour la production du lait pasteurisé et du pain dans le cadre du soutien des prix du lait et du blé, représentent la part la plus importante avec un taux de 48,78% (204,313 Mrds de DA) contre un montant de 210,958 Mrds de DA en 2018.

²⁵ Chapitre 46-05 « Contribution à l'agence du développement social » (26,234 Mrds DA), 46-09 « Dotation au fonds spécial de solidarité nationale au titre de la mise en œuvre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale » (1 Mrd DA). 46-10 « Enfants assistés et protection de l'enfance (0,120 Mrd DA), 46-15 « Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%(16,404 Mrds de DA).

Cette partie couvre, également, les contributions accordées aux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) dans le cadre de l'exécution des conventions relatives aux sujétions de service public. La part la plus importante a bénéficié aux établissements relevant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale (l'Agence nationale de l'emploi de jeunes et dispositif d'aide à l'insertion professionnelle) avec un taux de 18,27% (76,518 Mrds de DA contre un montant de 44,618 Mrds de DA en 2018) dont 73,100 Mrds au titre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle.

Le reste des dotations est attribué aux EPIC relevant du ministère des Travaux Publics et des Transports avec un taux de 7,14% (29,900Mrds de DA) destinées à la SNTF et à Air Algérie avec, respectivement des montants de 3,8 Mrds de DA et 26,100 Mrds de DA, ainsi qu'aux établissements relevant des secteurs de la communication pour un montant global de 20,055 Mrds de DA(4,79%), notamment «l'ENTV» (7,419 Mrds de DA), l'Entreprise Nationale de Radio Diffusion Sonore «ENRS» (5,620 Mrds de DA) et la Télédiffusion d'Algérie «TDA» (5,016 Mrds de DA).

• Action éducative et culturelle (3^{ème} partie)

En dépit de l'augmentation des crédits réservés à l'action éducative et culturelle par rapport à l'exercice de 2018, dont les dotations y afférentes ont connu une légère hausse de 5,89%, passant de 15,360 Mrds de DA à 16,266 Mrds de DA, il n'en demeure pas moins que cette partie a enregistré une régression importante par rapport aux dotations attribuées en 2015 et 2016, notamment au regard de l'importance des opérations y prévues qui visent la formation et le perfectionnement des agents de l'administration.

Cette régression est intervenue en application de la note d'orientation relative à la préparation de l'avant-projet de la loi de finances et de budget de l'Etat pour 2019 du ministère des Finances, qui a limité les dépenses de l'espèce au produit de la formation au 31 decembre 2018 et les promotions statutaires.

Les dépenses admises d'une valeur de 13,264 Mrds de DA (81,54 % des crédits contre 92,28% en 2018) ont été imputées à raison de 28,12% (3,729 Mrds de DA) au secteur de l'éducation pour prendre en charge des actions qui ont couvert, notamment, la mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation (2,767 Mrds de DA) et des actions éducatives en faveur de l'émigration (0,400 Mrd de DA) et le perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya et la formation préalable à la promotion (0,562 Mrd de DA).

Le reste des dépenses concerne les frais de formation engagés par divers départements ministériels dont un montant de 4,157 Mrds de DA a été réservé à la formation à l'étranger (31,34% des dépenses).

• Action internationale (2ème partie)

Les crédits destinés à l'action internationale, au titre de l'exercice 2019, se sont nettement décrus (-36,50%), passant de 23,362 Mrds de DA à 17,120 Mrds de DA, comparativement à 2018 et -31,19% en comparaison avec 2017(7,758 Mrds de DA).

Quant aux dépenses, elles ont atteint un montant de 16,208 Mrds de DA, soit un taux de 94,68% des crédits alloués, contre un taux de 97,88% en 2018.

Les réalisations de l'année 2019 ont profité, à hauteur de 76,75% (12,440 Mrds de DA), aux interventions destinées, particulièrement pour le financement des dépenses liées aux engagements statutaires et volontaires relevant des activités du ministère des Affaires Etrangères.

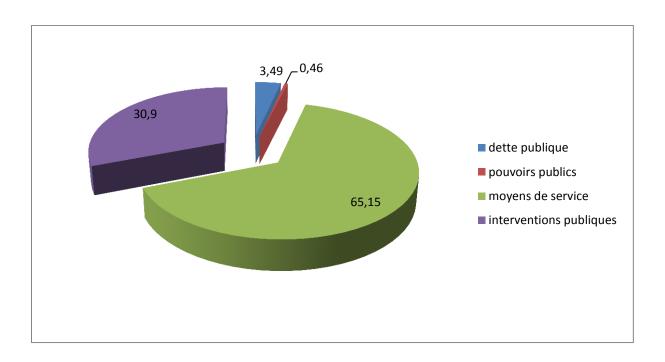
Elles ont servi, notamment à la prise en charge de diverses actions de l'Etat dans le cadre de la coopération internationale (7,267 Mrds de DA), ainsi que sa participation aux organismes internationaux (5,172 Mrds de DA).

Aussi, un montant de 2,264 Mrds de DA a été payé par la Direction générale des relations extérieures relevant du ministère des Finances, au titre de la participation de l'Algérie aux organismes financiers internationaux.

Structure des dépenses de fonctionnement par titre

Unité: DA

D. L. Company		Crédits révisés LF	2019	Crédits consommés 2019		
Titres	Rubrique	En valeurs	En %	En valeurs	En %	
I	Dette Publique	153.085. 000. 000,00	3,09	166.335.970.709,90	3,49	
П	Pouvoirs Publics	21. 989.737. 000,00	0,44	21.989.737.000,00	0,46	
III	Moyens de Services	3.271.173.315.800,00	66,02	3.106.532.965.361,58	65,15	
IV	Interventions Publiques	1.508.228.483.200,00	30,44	1.473.532.671.476,49	30,90	
Total Général		4.954.476.536.000,00	100,00	4.768.391. 344.547,07	100	



1.1.5 La revue des transferts sociaux

Les transferts sociaux représentent une part très importante dans le budget de l'État dont les dotations s'y rapportant sont imputées sur plusieurs chapitres du budget général principalement les interventions publiques, mais aussi les subventions de fonctionnement, les dépenses de personnels (comme les allocations familiales, cotisations aux œuvres sociales) et sur certains CAS (notamment le Fonds national de logement).

Il ressort du rapport de présentation de la loi de finances du ministère des Finances pour 2019, que les transferts sociaux ont atteint un montant de 1.815,509 Mrds de DA, soit 8,89 % du PIB et 22,59% du budget général de l'Etat, en hausse de 2,93 % par rapport à 2018.

Les dépenses réalisées reconstituées par la Cour des comptes s'élèvent à 1.796,851 Mrds de DA, représentant une proportion de 22,32% du budget de l'Etat et 8,80% du PIB.

Elles sont ventilées par rubrique comme suit :

U: Mrds de DA

Rubriques	Crédits révisés	Réalisations	Taux de consommation	
Soutien à l'habitat	414,99	414,339	99,84	
Logements publics locatifs	267,606	266,956	99,76	
Logement aidé	147,384	147,384	100	
a- Habitat Rural	51,529	51,529	100	
b- Promotionnel aidé	9,135	9,135	100	
c- Location-vente	52,07	52,07	100	
d- Lotissements sociaux	34,65	34,65	100	
Soutien aux familles	495,89	483,558	97,51	
Allocations familiales	54,787	46,691	85,22	
Soutien à l'éducation	137,535	136,609	99,33	
Soutien aux prix du lait, céréales, l'huile et sucre	211,069	207,761	98,43	
Accès à l'électricité, au gaz et à l'eau	92,499	92,497	100	
Soutien aux retraités	120,565	131,747	109,27	
Soutien à la santé	385,269	379,483	98,5	
Soutien aux moudjahidine	198,75	196,504	98,87	
Soutien aux démunis, aux handicapés et aux titulaires de faible revenus	191,654	191,219	99,77	
Total transferts sociaux	1 807,118	1 796,851	99,43	
Total des dépenses budgétaires	8 557,158	8 051,962	94,09	
PIB	21 661,00	20 428,34	94,31	
Ration/Budget d'Etat	21,12	22,32		
Ration/ PIB	8,34	8,80		

Source: Tableau reconstitué par la Cour.

Ces dépenses sont destinées, principalement, dans une proportion de plus de 26,91 %, aux actions de soutien aux familles (Soutien à l'éducation, soutien au prix de lait, céréales, huile et sucre et accès à l'électricité, au gaz et à l'eau), 23,06% au secteur de l'habitat (CAS appropriés), 21,12% comme soutien à la santé et 10,64% aux actions de soutien aux démunis, aux handicapés et titulaires de faibles revenus.

Soutien à l'habitat

Le montant de soutien à l'habitat s'élève à 414,339 Mrds de DA, soit un taux de 23,06% du total des dépenses afférentes aux transferts sociaux.

Ce montant couvre le soutien aux logements publics locatifs (266,956 Mrds de DA) et aux logements aidés (147,383 Mrds de DA).

Soutien aux familles

Les transferts sociaux au titre de soutien aux familles sont traduits à travers les contributions gérées par le ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, qui a bénéficié d'un montant de crédits s'élevant à 206,469 Mrds de DA, soit 91,49% du total des crédits (225,675Mrds de DA), ventilés entre l'OAIC pour un montant de 164,822 Mrds de DA et l'ONIL pour un montant de 41,647 Mrds de DA.

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 204,313 Mrds de DA, soit un taux de 98,96%.

Il convient de rappeler que ces contributions financières sont destinées à la prise en charge du différentiel entre les prix d'achat des céréales et de la poudre de lait et les prix de leur cession aux différentes unités de transformation.

Ces transferts ont englobé aussi, les contributions localisées au niveau du budget de l'Education Nationale d'un total de plus de 23,537 Mrds de DA, destinées à l'encouragement de l'Etat à la stratégie nationale d'alphabétisation (2,767 Mrds de DA), aux aides de l'Etat au profit des élèves scolarisés démunis à travers l'octroi d'une allocation spéciale de scolarité (14,949 Mrds de DA) et la prise en charge des frais liés à la gratuité des manuels scolaires (5,822 Mrds de DA).

Par ailleurs un montant de 26,6 Mrds de DA a été consacré par la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, pour la prise en charge des cantines scolaires.

Aussi, une part de 65,979 Mrds de DA, soit un taux de 9,17% du montant des consommations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche Scientifique, a été consacrée aux dépenses d'alimentation, aux bourses et au transport universitaire.

Les allocations scolaires ont profité à 72% du total des étudiants, soit un nombre de 1.120.301 étudiants sur un total de 1.550.000 étudiants.

La restauration a profité à 1.340.407 étudiants contre 1.237.597 étudiants en 2018 couvrant 86% de l'ensemble des étudiants.

Le transport universitaire a profité à 96% des étudiants, soit un nombre 1.488.000 étudiants (+3.096 étudiants par rapport à 2018).

Quant à l'hébergement, il a couvert 30% de l'effectif, soit 462.890 étudiants.

Concernant le soutien visant la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée, il a atteint une somme de 2,476 Mrds de DA. Par ailleurs, une dotation de 2,10 Mrds de DA a été consacrée au fonds de compensation des frais de transport, sur laquelle il a été consommé un montant de 0,971 Mrd de DA (46,24%), en diminution de 60% par rapport à 2018 (ministère du Commerce).

La compensation au titre du prix de l'eau produite par les unités de dessalement et la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des hauts plateaux, a totalisé un montant de 44,743 Mrds de DA (ministère de l'Energie).

Soutien aux retraités

Les crédits affectés aux transferts sociaux destinés au soutien aux retraités au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à un montant de 120,565 Mrds de DA.

Le soutien de l'Etat aux petites pensions de retraite et d'invalidité des régimes des salariés et non-salariés, représente 80,94% du total des crédits affectés aux transferts sociaux, correspondant à un montant de 97,565 Mrds de DA.

Les dépenses réalisées ont atteint un montant de 131,747 Mrds de DA, soit un taux de 109,27%. Les sommes y afférentes ont été transférées aux comptes de la Caisse nationale des retraites (CNR), la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS) dont le nombre des bénéficiaires a atteint 3.984.296 selon la situation présentée par ces organismes.

Par ailleurs, le complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine, totalise un montant de 19,226 Mrds de DA.

Soutien à la santé

Les transferts sociaux, gérés par le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière pour la période de 2017-2019, constituent une proportion importante de son budget située entre 83% et 85%.

Au titre de l'exercice 2019, les transferts sociaux représentent plus 95,55% du total des crédits, soit un montant de 385,269 Mrds de DA sur des crédits révisés de 403,195 Mrds de DA. Les dépenses réalisées couvrent les subventions destinées aux établissements de santé pour un montant de 322,583 Mrds de DA (83,73%), les dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale pour un montant de 3,851 Mrds de DA (1,15%), les dépenses relatives à l'acquisition des médicaments au profit des établissements publics de santé pour un montant de 53,010 Mrds de DA(13,76%), et enfin, les dépenses de prise en charge des démunis non assurés sociaux au niveau de l'hôpital central de l'armée à hauteur de 37,697 millions de DA(0,011%).

Soutien aux moudjahidine

Les crédits consacrés à cette rubrique s'élevant à 198,750 Mrds de DA, ont été consommés à hauteur de 196,504 Mrds de DA, soit un taux de 98,87%.

Les dépenses ont couvert, notamment les pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit, ainsi qu'aux grandes invalides victimes civiles (193,222 Mrds de DA) et les frais de transport (0,576 Mrd de DA).

Soutien aux démunis, aux handicapés et aux titulaires de faibles revenus

Les crédits réservés par le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme aux actions de solidarité liées aux différents dispositifs d'emploi (PID, DAIS), aux pensions et allocations versées aux handicapés et au titre de la contribution à l'Agence de développement social pour la prise en charge des programmes du filet social (l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS), les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUP HIMO), le programme de développement communautaire participatif (Dev Com), les cellules de proximité de solidarité (CPS), les frais de gestion des programmes et les frais d'assurance afférents à la part patronale) totalisent un montant de 191,653 Mrds de DA. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 191,219 Mrds de DA, soit un taux de 99,77%.

Ces transferts ont profité à 930.889 personnes et ont permis la création de 31.092 postes d'emploi.

1.2. L'appréciation de l'application de la régularité budgétaire et comptable

Le budget de l'État obéit à des règles techniques fondamentales et pas uniquement à des principes juridiques énoncés dans les textes applicables. Ces règles sont nécessaires à une bonne gestion et destinées à faciliter le contrôle de l'exécution budgétaire.

Dans ce contexte, la Cour des comptes a relevé certains écarts par rapport aux principes du droit budgétaire (l'annualité, la spécialité) et aux principes de bonne gestion (la sincérité et la soutenabilité).

1.2.1 L'application des principes du droit budgétaire

1.2.1.1 L'annualité budgétaire :

Le recours à la prorogation des dates de clôture des engagements et de paiements des dépenses, prévue à titre *exceptionnel*, en cas de nécessité dûment justifiée, par l'article 16 alinéa 2 du décret exécutif n° 92-414 du 14 novembre 1992, modifié et complété par le décret exécutif n°09-374 du 16 novembre 2009 relatif au contrôle préalable des dépenses engagées, est devenu une pratique courante au cours de ces dernières années.

En effet, à l'instar des exercices précédents, les directeurs généraux du Budget et de la Comptabilité ont prorogé les délais d'engagement et de paiement par télex n° 368/DGB/125/DGC/2020 du 28/01/2020, respectivement jusqu'au 29/02/2020 et 10/03/2020, ce qui est contraire au principe de l'annualité budgétaire.

De plus, les mesures de plafonnement prises, à partir de 2015, dans le cadre du renforcement des équilibres financiers internes et externes, ont généré des dettes importantes. La régularisation d'une partie durant l'exercice 2019, est intervenue en inadéquation avec le principe de l'annualité budgétaire. Les cas suivants sont cités à titre illustratif:

Unité : Mrds de DA

Ministère	Nature de dépense	Montant	Année de naissance de la dette	
Ministère du travail, de la sécurité sociale et l'emploi	Charges annexes	0,000665	2018	
Ministère des moudjahidine	Frais de formation Les charges de la sécurité sociale	0,019 0,109	2018 2018	
Ministère de l'énergie	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement	8,072	2018	
Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche	Contribution à l'OAIC	23	2018	
Ministère des ressources en eau	Charges annexes	0,012	2015 et 2016	
Ministère des affaires étrangères	Différentes prestations et services	0,266	2006 à 2018	
Présidence de la République	Frais de réception	0,306	2018	
Budget des charges communes	Allocations familiales octroyées au secteur économique	18	2020	

En outre, l'examen du compte administratif des établissements d'enseignement fondamental, secondaire et technique relevant du ministère de l'Education Nationale, de l'exercice 2019, a fait apparaître des sommes importantes non restituées au titre de l'exercice considéré s'élevant, à 117,907 millions de DA. Ces reliquats sont abrités dans un compte détenu dans les opérations hors budget à savoir le compte 512 « Recettes en attente d'affectation ».

Ce compte abrite, également, les montants relatifs à la formation, à la gratuité du manuel scolaire et à l'allocation spéciale de scolarité dont le montant, au 31 décembre 2019, s'est élevé à 5,629 Mrds de DA.

Cette pratique est contraire aux dispositions de l'article 51 de l'ordonnance n°15-01 du 23 juillet 2015 portant loi de finances complémentaire pour 2015, modifiant l'article 34 bis de la loi n° 84-17 relative aux lois de finances, qui stipule : « les subventions ou dotations allouées à l'établissement public à caractère administratif selon les procédures budgétaires en vigueur, ne tombent pas en exercice clos lorsqu'elles ne sont pas totalement engagées ou dépensées ; elles demeurent acquises à ces institutions, organismes et établissements. Pour être utilisés, ces reliquats doivent être obligatoirement budgétisés. Toutefois, le montant des reliquats issus des subventions ou des dotations budgétaires de l'Etat qui demeurent acquis aux établissements cités précédemment doit être limité au maximum à l'équivalent de deux (2) mois de dépenses de personnel, le surplus est versé au Trésor dans un délai qui ne saurait dépasser quinze (15) jours après la clôture de l'exercice budgétaire considéré ».

De plus, la gestion hors budget de sommes importantes n'a pas été sans effets négatifs sur le respect des autres principes budgétaires, notamment la spécialité des crédits où des virements de crédits entre le chapitre 36-21 « Subventions aux établissements d'enseignement fondamental » et le chapitre 36-31 « subventions aux établissements

_

²⁶ Article 20 de la loi 84-17 du 17 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances.

d'enseignement secondaire et technique » ont été effectués suivant des écrits émanant de l'administration centrale alors que les modifications de l'espèce devraient être opérées par des décrets exécutifs.

1.2.1.2. Non-respect du principe de la spécialité budgétaire

La loi n°84-17 relative aux lois de finances, notamment son article 20 a précisé le cadre régissant la gestion des crédits ouverts qui sont affectés et spécialisés par chapitre conformément à la nomenclature fixée par voie réglementaire, ce qui permet de faciliter le contrôle de l'exécution budgétaire.

Dans ce contexte, la Cour a constaté des modifications des crédits opérées au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique à travers des virements de crédits effectués de chapitres abritant des crédits à caractère provisionnel²⁷ vers des chapitres abritant des crédits à caractère limitatif.

Il s'agit du chapitre 43-04 « Administration centrale - bourse – indemnités de stage frais de formation » classé par les dispositions de l'article 67 de la loi n°18-18 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 parmi les crédits Provisionnelle, qui a fait l'objet d'un prélèvement d'un montant de 148,200 millions de DA affecté aux chapitres dont les crédits ont un caractère limitatif à savoir les chapitres 34-90,36-01,36-09,37-01, 44-15 et 44-05²⁸.

En outre, le montant du prélèvement a dépassé 71% du crédit initial de ce chapitre et ce, contrairement aux dispositions de l'article 32 de la loi n ° 84-17 précitée, qui stipule que les modifications se limitent à 20 % de la dotation initiale du chapitre le moins doté des deux.

Le contrôle a révélé, aussi, que le ministère a effectué des virements d'un montant total de 117 millions de DA sur les crédits initiaux de quatre chapitres (44-02, 44-04,44-06 et 44-12) d'un total de 580 millions de DA, alors que ces derniers ont bénéficié de transferts totalisant un montant de 4.3 millions de DA, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 32 de la loi 84-17 précitée.

Par ailleurs, la Cour a relevé:

- Une mise en débit de 5,280 millions de DA a été imputée par le trésorier principal, sur le compte du ministère des Ressources en eau alors que la décision judiciaire y afférente concerne le ministère de la Justice.
- Le chapitre 91-37 « Dépenses éventuelles- provisions groupées » prévu dans la nomenclature du budget des charges communes, a bénéficié d'un transfert d'un montant de 75,990 millions de DA. Ce transfert a été effectué sur les crédits des chapitres afférents aux traitements d'activités, indemnités et allocations et les charges sociales « 31-01, 31-02, 33-01 et 33-03 » des ministères de l'Habitat, de l'Urbanisme et de Ville et de la Justice et ce, contrairement aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-17 sus visée.

²⁷ Les crédits à caractère provisionnel sont fixés par l'article 67 de la loi n° 18-18 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019.

²⁸ Chapitre « Administration centrale-parc automobile » ; chapitre « 36-01 « Subvention à l'université de formation continue »; chapitre 44-05 « Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle »; chapitre 36-09 « Subvention à l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires »; chapitre 44-15 « Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation » et chapitre « 37-01 « Administration centrale-conférences et séminaires ».

- Au niveau du ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, des dépenses ont été réalisées en méconnaissance du principe de la spécialité, il s'agit de :
- ✓ L'acquisition de bons d'essence «Naftal" au profit de l'administration centrale d'un montant de 1,243 million de DA, imputée sur le chapitre 37-11 "Frais de fonctionnement de l'Observatoire National du service public ONSP" suivant le mandat n ° 00882 du 03 /11/2019 et ce, contrairement aux dispositions du décret exécutif n°97-268 du 21/07/1997, fixant les procédures relatives à l'engagement et à l'exécution des dépenses publiques et délimitant les attributions et les responsabilités des ordonnateurs, notamment l'article 07 alinéa 2.
- ✓ La prise en charge des factures liées aux frais d'édition et de publicité annexées au marché de régularisation n°18/2019, portant sur des acquisitions et des dépenses n'ayant aucun lien avec l'imputation considérée. Il s'agit d'une chaise et d'une table VIP, l'aménagement des tentes d'exposition, la réservation de 400 places à l'hôtel Mazafran, un porte-document VIP (quantité 200). Le montant total de ces acquisitions s'élève à 15,422 millions de DA.

- Prise en charge de dépenses d'équipement sur le budget de fonctionnement

Conformément aux dispositions de l'article 22 de la décision n° 224 du 26 novembre 2006, portant cahier des charges générales applicables à l'établissement public de la résidence d'Etat du Sahel du directeur de cabinet du Premier ministère, les opérations d'aménagement, de réaménagement des structures, de renouvellement ou de modernisation des installations et équipements, induites par la sujétion de service public sont prises en charge sur le budget d'équipements de l'Etat.

Cependant, un crédit de 1,5 Mrd de DA a été affecté au chapitre 44-01 « Contribution à la résidence d'Etat du Sahel », du budget de fonctionnement du Premier ministère suite à un transfert de crédits à partir du budget des charges communes, afin d'assurer l'aménagement, l'entretien des structures de la résidence et la réfection de la sonorisation du Palais des Nations.

1.2.2 L'appréciation de l'application des principes de bonne gestion budgétaire

1.2.2.1 La sincérité budgétaire peu maitrisée

Ce principe implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations fournies en loi de finances. Son application est toutefois limitée par la nature prévisionnelle du budget.

Le recours répété d'année en année, à des modifications de crédits peut constituer un signe de sous-budgétisation. A l'inverse, des prélèvements répétés sur un chapitre ou la constitution de reliquats importants sur le budget général ou au sein d'un établissement bénéficiaire d'une subvention indiquent une surbudgétisation.

Les ajustements de crédits opérés à partir du budget des charges communes (BCC) et les reliquats dégagés, en fin d'exercice, sur certains chapitres ou au niveau des établissements confortent une insuffisante maitrise de la prévision.

La non maitrise des prévisions budgétaires se traduit par le recours récurrent au budget des charges communes pour effectuer des réajustements sur les enveloppes financières octroyées aux départements ministériels.

Les transferts de crédits du budget des charges communes les plus importants, ont profité aux départements ministériels suivants :

Unité: DA

Départements ministériels	Crédits ouverts	Crédits révisés	Taux d'évolution (%)
Premier Ministère	4. 497.060. 000	6 .227.060.000	38,47
Ministère des Affaires Etrangères	38.066.300.000	44.827.218 .000	17,76
Ministère, de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire	418 .409.273. 000	458.060.678.000	9,48
Ministère de la Justice	75.862.145.000	79.713.673.000	5,07
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	317.336.678.000	349. 251. 701. 600	10,06
Ministère de la Jeunesse et des Sports	35.462.228. 000	37.405.357. 200	5,48
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche	235.295.108.000	243.277.076 000	3,39
Ministère de la Communication	21.008.144.000	25.181.194.000	19,86
Ministère des Ressources en Eau	14.145.239. 000	20.220 .351.000	42,95
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	153.695.039.000	177.797.084.000	15,68

Source : Tableau reconstitué par la Cour.

Les transferts opérés sur le budget des charges communes à partir des chapitres « Dépenses éventuelles- Provision groupée » et «Frais d'organisation des élections », au profit des départements ministériels à travers l'intervention de 92 décrets présidentiels ont atteint un montant de 166,164 Mrds de DA contre146, 626 Mrds de DA en 2018, portant le total des crédits ouverts au titre des départements ministériels de 4.276,292 Mrds de DA à 4.442,456 Mrds de DA, soit une augmentation de 3,89%.

Ces transferts ont été opérés pour prendre en charge, principalement, les dépenses non intégrées dans le budget prévisionnel de certains départements ministériels telles que :

- les effets induits par la révision du montant de l'allocation spéciale de de scolarité portée à $5.000~\rm DA$ à la faveur de la parution du décret exécutif n° 19-239 du 04 septembre 2019 fixant le montant de la prime de scolarité, soit un montant de 6 Mrds de DA;
- la prise en charge de l'impact financier engendré par l'ouverture de 12.427 postes budgétaires supplémentaires au profit du ministère de l'Education nationale : 3,48 Mrds de DA ;
- la couverture des insuffisances de crédits enregistrées au titre des œuvres universitaires au niveau du budget de fonctionnement de l'Office national des œuvres universitaires : 10,50 Mrds de DA ;

- la prise en charge des rappels de traitement et charges sociales des enseignants relevant du ministère de l'Education Nationale, recrutés dans le cadre de l'application de la dérogation de la fonction publique n° 5019 du 09/05/2019, relative à l'exploitation des listes d'attente jusqu'à 31/12/2019 :10 Mrds de DA;
- l'augmentation de l'allocation forfaitaire de solidarité versée aux personnes handicapées portée de 3.000 DA à 10.000 DA au profit de 959.883 personnes et 291.054 personnes à charges et ce, en vertu de l'arrêté interministériel du 11 novembre 2019 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 21 février 2001 portant revalorisation des montants de l'indemnité pour participation aux activités d'intérêt général et de l'allocation forfaitaire de solidarité;
- la prise en charge des dépenses de personnel des 1.722 postes budgétaires ouverts au profit des classes spécialisées au profit du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et condition de la Femme : 1,22 Mrd de DA;
- la préparation et l'organisation des élections présidentielles dotée d'un montant global de 20,470 Mrds de DA, réparti entre les ministères de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire (18,645Mrds de DA), de la Justice (320 millions de DA), des Affaires Etrangères (800 millions de DA), de la Communication (640 millions de DA) et la Haute instance indépendante de surveillance des élections (65 millions de DA);
- le « dispositif d'aide à l'insertion professionnelle » ouvert à l'indicatif du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, imputé au chapitre 44-09. Les crédits y afférents de 49,100 Mrds de DA, ont été augmentés de 24 Mrds de DA, portant, ainsi, les crédits révisés à 73,100 Mrds DA (48,88%);
- la couverture des dépenses de fonctionnement des services de l'administration centrale et des services à l'étranger du ministère des Affaires étrangères pour un montant de 5,13 Mrds de DA;
- la prise en charge des dépenses liées à l'hébergement et à la restauration des agents de police (1,14 Mrd de DA) et des dépenses de l'administration centrale de la DGSN et de la DGPC (3,82 Mrds de DA) ;
- la prise en charge de l'incidence financière induite par la mise en œuvre du décret exécutif n° 18-257 du 11 octobre 2018, portant institution d'une prime de service civile servie aux praticiens médicaux spécialistes de santé publique : 3,28 Mrds de DA ;
- La création des chapitres au cours de l'exercice tels que :
- ✓ Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme :
- Chapitre 46-09 « Dotation au fonds spécial de solidarité nationale au titre de la mise en œuvre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale ;
- Chapitre 37-17 « Subventions au croissant rouge algérien destinée à l'assainissement des créances liées aux opérations de rapatriement des ressortissants africains vers leurs pays d'origine. Les crédits affectés à ces deux chapitres s'élèvent, respectivement, à un montant d'un (01) Mrd DA et 80 millions de DA;

- ✓ Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locale et de l'Aménagement du Territoire : le chapitre 37-17 relatif aux frais liés aux opérations de rapatriement des migrants illégaux doté d'un crédit de 49,938 millions de DA ;
- ✓ Ministère de la Jeunesse et des Sports : le chapitre 44-01 « Contribution à l'agence nationale des loisirs de la jeunesse » : 930,502 millions de DA ;
- ✓ Ministère de la Communication : le chapitre 37-02 « Dotation à l'établissement public de télévision pour l'acquisition des droits de transmission de la coupe d'Afrique des nations 2019» : 2,260 Mrds de DA ».

Par ailleurs, les mouvements de transferts exécutés, appellent les observations suivantes :

- Des transferts opérés suite à une sous budgétisation

Une sous budgétisation a été constatée dans la détermination des crédits destinés au budget de fonctionnement de certains départements ministériels, notamment pour les chapitres abritant des crédits destinés au traitement d'activité. Cette situation a entrainé des réajustements importants au cours de l'exercice :

- Les crédits ouverts au titre des chapitres relatifs à la rémunération d'activité (31-01, 31-02 et 33-01) du budget de la DGSN ont subi des réajustements à la hausse pour un montant de (11,027 Mrds de DA), correspondant à un taux de 11,81%, suite aux transferts effectués par les décrets présidentiels n° 19-134 du 23 avril 2019, n° 19-321 du 2 décembre 2019 et n°19-321 du 2 décembre 2019, ce qui renseigne sur la non maitrise des prévisions budgétaires au regard du caractère provisionnel des crédits abritant ces dépenses.
- -En dépit de la justification des demandes de crédits par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, les besoins n'ont été satisfaits qu'à concurrence de 86%, soit un déficit de 37,526 Mrds de DA. La revue en baisse des prévisions a affecté, notamment les besoins du ministère exprimés en matière de recrutement des enseignants pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants.

Cette situation a amené le ministère des Finances à opérer un transfert de crédit à partir du budget des charges communes, d'un montant de 31,914 Mrds de DA, dont la majeure partie a été destinée aux chapitres abritant les dépenses liées aux traitements, indemnités, allocations et les charges sociales y afférentes. Ces dépenses de l'espèce sont de nature provisionnelle et les crédits s'y rapportant pourraient être fixées avec précision.

- Les difficultés financières rencontrées par les EPIC (ADE, ANBT, ONA) relevant du ministère des Ressources en Eau, dues à l'augmentation des charges de gestion et à la faiblesse de recouvrement des créances, ont induit des rallonges budgétaires d'un montant de 5,964 Mrds de DA au profit du titre IV « interventions publiques » portant, ainsi les crédits révisés à 8,207 Mrds de DA, soit un taux d'augmentation de presque trois fois.

- Des prévisions et des réajustements budgétaires ne tenant pas compte des besoins réels

A l'instar des exercices précédents, la fixation des dotations budgétaires allouées à certains chapitres ne répond pas, toujours, à des besoins suffisamment évalués, ce qui est loin de se conformer aux prescriptions de la note d'orientation du ministère des Finances.

Des rattachements de crédits opérés se sont avérés sans utilité dans la mesure où le montant des dépenses enregistrées par certains chapitres était inférieur au montant des crédits ouverts. De même, d'autres chapitres, dotés de crédits importants, n'ont pas connu de consommations ou ont enregistré de faibles réalisations.

Les cas suivants illustrent ces constats:

- Des rattachements opérés qui se sont avérés non justifiés et sans objet au profit de plusieurs départements ministériels.

À titre d'illustration, les cas suivants :

- Au niveau du ministère des Affaires Etrangères, le rattachement de crédit d'un montant de 86 millions de DA portant les crédits révisés du chapitre 34-04 « charges annexes » à 401 millions, s'est avéré inutile du fait que les consommations au sein dudit chapitre n'ont totalisé qu'un montant de 305 millions de DA;
- Au niveau du ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, le chapitre abritant la rémunération d'activité ouvert au budget de la Direction générale de la protection civile et celui de la Direction générale de la sureté nationale a bénéficié au cours de l'exercice de rattachements de crédits pour un montant de 254,600 millions de DA, alors que les consommations enregistrées n'ont pas dépassé les crédits ouverts par la loi de finances;
- Le même constat a été relevé au niveau du ministère de l'Education Nationale concernant les réajustements intervenus au cours de l'exercice, sur les crédits des chapitres 33-11, 43-04 et 46-05 pour un total de 287,354 millions de DA. Ces transferts de crédits se sont avérés sans justifications dans la mesure où les crédits prévus par la loi de finances ont largement couvert les dépenses ;
- Les crédits affectés au chapitre 34-04 « Charges annexes » d'un montant de 75 millions de DA au niveau du ministère des Ressources en Eau, ont été réajustés à la hausse pour atteindre un montant de 174,112 millions de DA alors que les consommations y afférentes n'ont atteint qu'un taux de 76,18% du montant des crédits ouverts ;
- Au niveau du ministère de la justice, les crédits ouverts au titre du chapitre 37-15 relatif aux dépenses liées à la préparation et l'organisation des élections pour un montant de 320 millions de DA, ont été augmentés par un transfert opéré sur BCC pour un montant de 342,500 millions de DA, portant les crédits révisés à 662,500 millions de DA, alors que les consommations enregistrées n'ont atteint qu'un montant de 177, 500 millions de DA;

■ Au niveau du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, les crédits réservés au chapitre 34-21 « Services déconcentrés de l'emploi- remboursement des frais » d'un montant d'un million de DA, ont été réajustés à la hausse pour atteindre un montant de 5. 355. 400 DA, alors que les consommations n'ont pas dépassé les crédits ouverts, soit un montant de 335 .800 DA;

De plus, l'analyse des crédits alloués aux chapitres de la partie « Action sociale-assistance et solidarité » au profit de la CNAS, la CASNOS et la CNR, fait ressortir des insuffisances dans l'estimation et la répartition des crédits relatifs aux chapitres y afférents.

La non maitrise des prévisions budgétaires a donné lieu à l'affectation de crédits supérieurs à la valeur du coût annuel global pour le chapitre 46-12 « Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions de retraite et des titulaires de pensions d'invalidité ». Ce dernier a été doté d'un crédit de 1,285 Mrd de DA alors que le coût annuel global de cette catégorie de bénéficiaires (125 789 retraités) est estimé à 834 millions de DA;

Le chapitre 46-08 « Complément différentiel servi aux petites pensions » doté d'un crédit de 30,1Mrds de DA pour couvrir un nombre de 678 969 retraités, alors que le coût annuel global est estimé à 25,823 Mrds de DA, soit un écart en plus de 4,277 Mrds de DA;

Le Chapitre 46-17 « Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité » doté d'un crédit de 151 millions de DA destiné pour un nombre de retraités de 3.826, alors que le coût annuel global est estimé à 94,902 millions de DA, soit un écart en plus de 56,098 millions de DA.

Il en est de même pour les crédits alloués aux chapitres 46-12 (CNR), 46-13 (CASNOS), 46-14 (CNR) et 46-15 (CASNOS).

En revanche, d'autres chapitres ont été dotés de crédits ne couvrant pas suffisamment le coût annuel global, tel est le cas du :

Chapitre 46-16 « Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés », doté d'un crédit de 63,5 Mrds de DA destiné pour la couverture des pensions et des allocations d'une population de 2.515.858 bénéficiaires, alors que le coût annuel global nécessaire pour la couverture de ces pensions et allocations est estimé à 98,508 Mrds de DA, soit un écart en moins de 35,008 Mrds de DA.

- Faible taux de consommation de certains chapitres

L'analyse de l'exécution du budget de fonctionnement de certains départements ministériels a fait ressortir des taux de consommation en deçà des prévisions budgétaires, tel est le cas :

- Des crédits destinés aux chapitres 37-10 « Dépenses relatives à la communication institutionnelle » et 37-11 « Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de la bonne gouvernance », ouverts au titre du budget du Premier ministère, d'un montant, respectivement, de 12 millions de DA et 200 millions de DA, qui n'ont pas fait l'objet de consommations ;
- Au niveau du ministère de l'Education Nationale, de certains chapitres liés, notamment à l'évaluation de la réforme éducative et à la formation des enseignants ont enregistré des consommations faibles ou quasi-nulles.

Ainsi, le chapitre 37-07 « Subvention de fonctionnement du conseil national des programmes » doté d'un crédit de 138,490 millions de DA, a enregistré des consommations à peine de 2,79%.

Le chapitre 37-08 « Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif », doté d'un crédit de 2 millions de DA, a cumulé des dépenses n'atteignant qu'un taux de 32,06%.

Les crédits dédiés au chapitre 43-64 « Encouragements pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire », d'un montant de 49 millions de DA, n'ont été consommés qu'à hauteur de 1,1%.

Le contrôle de l'exécution du budget de fonctionnement du ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire a permis de constater, par ailleurs, l'absence de consommation de crédits sur plusieurs chapitres (29 chapitres) qui ont été dotés d'un crédit global de 428,881 millions de DA.

Concernant le ministère de l'Industrie et des Mines, l'exécution du budget s'est traduite par des taux de consommation faibles au niveau des chapitres 43-01- « Bourses –indemnités de stage –présalaires – frais de formation » et 37-01 « Conférences et séminaires » se situant, respectivement, à 11,59% et 11,80% sur des crédits de 31,920 millions de DA et 4 millions de DA.

Enfin, au niveau du ministère de la Jeunesse et des Sports, plusieurs chapitres ont enregistré des faibles taux de consommation, tel est le cas des chapitres 35-01 « Entretien des immeubles » (50%), 37-06 « Festivités commémoratives des fêtes nationales » (41,59%) et 37-22 « Rencontres nationales de jeunesse et sports » (35%).

- Des réajustements importants

Les directives de la note d'orientation relative à la préparation de l'avant-projet de loi de finances et de budget de l'Etat pour 2019 ont réitéré le contenu de l'instruction n° 11 du 04 janvier 2016 de Monsieur le Premier ministre, se rapportant aux conditions d'exécution des dépenses publiques qui visent la rationalisation des dépenses de fonctionnement des services.

Or et à l'instar des exercices précédents, les chapitres abritant des crédits destinés aux dépenses des parties afférentes au matériel et fonctionnement des services, à l'entretien des immeubles et aux dépenses diverses des services du Premier ministère, ont enregistré des réajustements de crédits à la hausse importants. Ces réajustements

oscillent entre 36% pour les crédits du chapitre 34-01 « Remboursement des frais » et 500% pour les crédits du chapitre 37-01 « Conférences et séminaires ».

Le même constat est relevé au niveau du ministère des Affaires Etrangères où le relèvement des crédits pour ces parties a oscillé entre un taux de 20,24% pour le chapitre 34-01 « Remboursement des frais » et 47,41% pour le chapitre 42-03 « Coopération internationale ».

Les réajustements à la hausse des crédits liés au fonctionnement des services ont concerné, également, la Direction générale de la sureté nationale (DGSN) et la Direction générale de la protection civile (DGPC) relevant de la tutelle du ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire. En effet, l'augmentation s'est située à des seuils de 6,47% pour le chapitre 34-90 « Parc auto de la DGSN » et 139,37% pour le chapitre 34-01 « Remboursement de frais de la DGSN ».

S'agissant du ministère des Ressources en Eau, le réajustement de crédits pour les chapitres dédiés à ces dépenses de l'espèce s'est situé entre 40,54% pour les crédits du chapitre 34-01 « Remboursement de frais » et 400% pour ceux du chapitre 34-02

« Matériel et mobilier ».

S'agissant du budget des charges communes (BCC), doté d'un montant de 678,184 Mrds de DA, en 2019 contre 474,983 Mrds de DA en 2018, il a été ramené, en fin de l'exercice, à 512,019 Mrds de DA, soit une baisse de 166,164 Mrds de DA.

En revanche, un montant de 2,781 Mrds de DA a été transféré du budget de quatre (04) ministères à savoir le ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire (-2,660 Mrds de DA), de la Justice (-66,390 millions DA), de l'Habitat et de l'Urbanisme et de la Ville (-29,600 millions de DA) et du Travail, de la Sécurité sociale et de l'Emploi (-24,575 millions de DA).

Les consommations de l'ordre de 419,769 Mrds de DA contre 315,058 Mrds de DA en 2018, soit une baisse de 33,24%, sont imputées dans des proportions de 42,52% au titre IV « Interventions Publiques, 39,63% au titre I « Dette Publique et dépenses en atténuation des recettes », 12,62% au titre III « Moyens des services » et enfin 5,23% au titre II « Dépenses des pouvoirs publics ».

1.2.2.2. Récurrence des dépassements de crédits

Les dépassements des crédits enregistrés, au titre de l'exercice 2019, d'un montant de 34,655 Mrds de DA, en hausse de 88,69% par rapport à 2018 (16,289 Mrds de DA) et en régression de 72,79% par rapport à 2017(92,724 Mrds de DA), ont concerné des crédits à caractère évaluatif.

Ce montant est localisé, dans une proportion de 54,65%, au titre I " Dettes publiques et dépenses en atténuation des recettes ", 41,17 % sur les crédits relatifs aux frais judiciaires - frais d'expertise et indemnités dues par l'Etat et enfin, 4,18% sur les crédits abritant les dépenses afférentes aux pensions de service, pour dommages corporels et rentes pour accidents du travail.

Par ministère et à l'instar des exercices précédents, les dépassements les plus marquants ont été enregistrés au niveau du :

- ministère de l'Habitat, l'Urbanisme et de la ville avec un montant de 5,055 Mrds de DA, ce qui a entrainé un dépassement de 3,893 Mrds de DA sur l'enveloppe financière globale attribuée au ministère, soit des consommations de 20,243 Mrds de DA sur des crédits révisés de 16,350 Mrds de DA (123,81%);
- ministère des Travaux publics et des transports avec un montant de 3,457 Mrds de DA. Les crédits révisés de l'ordre de 50,242 Mrds de DA, ont été consommés à hauteur de 51,373 Mrds de DA, soit un taux de 102,25% (1,131 Mrd de DA).

Les dépassements des crédits ont concerné aussi, le ministère de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire avec un montant de 3,574 Mrds de DA.

Bien que ces dépassements soient autorisés par les articles 27, 28 et 29 de la loi n°

84-17 sus citée, il n'en demeure pas moins que la récurrence, de certains d'entre eux, est due dans plusieurs cas, au mauvais traitement des dossiers de contentieux à la charge de l'administration et à l'inobservation de la réglementation relative à la comptabilité publique, notamment, l'engagement de dépenses en absence de crédits et la réalisation de la commande publique en violation des règles et des dispositions du décret présidentiel n° 15-147 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public.

1.2.2.3. La soutenabilité budgétaire fragilisée

A la faveur de l'article 50 de la loi de finances complémentaire de 2015, il a été procédé à la mise en place d'un cadre budgétaire à moyen terme qui détermine pour trois années les prévisions de recettes, de dépenses et du solde du budget de l'Etat, ainsi que le cas échéant, l'endettement de l'Etat.

Ainsi, la préparation, l'adoption et l'exécution du budget de l'Etat doivent s'inscrire dans un objectif de soutenabilité prévu par le cadre budgétaire à moyen terme.

A cet effet, le ministère des Finances fixe le niveau de dépenses en matière de fonctionnement et d'équipement pour chaque secteur (administration centrale, services déconcentrés et établissements sous tutelle).

Le premier cadre budgétaire pluriannuel (2017-2019) s'est fixé comme objectif final la réduction du déficit budgétaire de 17,28% du PIB en 2016 à 1,66% du PIB en 2019.

Cependant et en dépit du repli du déficit budgétaire en 2019, de 33, 86% par rapport à 2018, alors qu'il a enregistré une tendance inverse par rapport à 2017, en marquant une hausse de 180,20%, il n'en demeure pas moins qu'il reste élevé (7,13% du PIB) contre 10,30% en 2018 (voir constats au chapitre I).

Le financement du déficit annuel a été assuré principalement par le recours au financement non conventionnel (1000 Mrds de DA) et aux avoirs comptabilisés dans le compte du Trésor auprès de la Banque d'Algérie et aux fonds déposés par les correspondants du Trésor.

Il en résulte que, le stock de la dette publique a connu une augmentation de 1.616,191 Mrds de DA (21%), passant d'un montant de 7.697,086 Mrds de DA en 2018 à 9.320,225 Mrds de DA en 2019, ce qui représente un taux de 45,62% du PIB contre 38,44% en 2018.

Ce seuil traduit un niveau d'endettement soutenable dans la mesure où la dette interne représente un taux de 98,60% d'une part, et qu'elle est utilisée dans le financement des activités productives, d'autre part.

S'agissant de la soutenabilité à court et moyen terme, celle-ci repose sur la qualité et la sincérité des prévisions budgétaires. Sous ce sous-titre, sera abordé l'aspect lié à la maitrise des risques susceptibles d'affecter la dynamique de la dépense.

En effet, l'examen de l'exécution du budget des départements ministériels révèle l'existence de dettes importantes qui demeurent à la charge de l'Etat en dépit de dégagement des reliquats en fin d'exercice. Certains cas sélectionnés étayent cette observation.

- Au niveau du ministère de la justice, les dettes non régularisées faute de crédits suffisants s'élèvent à 2,644 Mrds de DA. Elles sont dues à plusieurs institutions et organismes publics et privés ;
- Au niveau du ministère de la Santé, de la population et de la réforme administrative, les établissements publics hospitaliers enregistrent un important retard dans le paiement de leurs dettes vis-à-vis de la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) atteignant, à fin 2019, un montant de 108,53 Mrds de DA contre 61,507 Mrds en 2018 et 43,710 Mrds de DA en 2017, soit une évolution respective de 76,45% et 148,30%.

Dans l'objectif d'assainir ces dettes, l'avant-projet du budget préparé par le ministère a sollicité des crédits de 540,323 Mrds de DA, soit une augmentation de 121,147 Mrds de DA (29%) par rapport à 2018, toutefois, ces besoins n'ont été satisfaits qu'à concurrence de 57,79%.

- Au niveau du ministère des Finances, les dettes ont atteint, à fin 2019, un montant de 640,685 millions de DA, se rapportant principalement à des achats de timbres fiscaux auprès de la Banque d'Algérie et des dépenses liées aux charges annexes.

En outre, la dette publique atteignant, à fin 2019, un montant de 9.320,225 Mrds de DA, n'englobe pas la totalité des engagements effectués. En effet, il a été constaté l'existence des dettes auprès des entreprises publiques (Banques publiques, Sonalgaz, Sonatrach) estimés à 681,11 Mrds de DA dont 517,43 Mrds de DA au titre de la bonification des crédits d'investissement accordés par les banques ;

- Au niveau du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, les dettes accumulées, à fin 2019, s'élèvent à 3,667 millions de DA et concernent des dépenses liées au remboursement des frais et aux charges annexes ;
- Au niveau du ministère de la Culture, l'organisation de certains festivals culturels au titre de l'année 2019, a été marquée par une gestion peu rigoureuse des fonds qui leur sont alloués, ce qui s'est traduit par une accumulation des dettes liées à l'organisation des différentes éditions dont le montant s'élève à 185,384 millions de DA;
- Le ministère des Moudjahidine enregistre, à la fin de l'année 2019, des dettes de l'ordre de 5,381 Mrds de DA dont 4,325 Mrds de DA concernent la cotisation en matière de sécurité sociale des moudjahidine et les ayants droit n'exerçant aucune activité et ce, pour la période s'étalant de 1985 à 2014.

Par ailleurs, le relèvement du taux de remboursement des médicaments et des consultations de 80% à 100% au profit des moudjahidine et les ayants droit, en vertu des dispositions des articles 13 et 14 de la loi n°11-08 du 5 juin 2011 modifiant et complétant la loi n° 83-11 du 2 juillet 1983 relative à la sécurité sociale a engendré des dettes vis-à-vis de la Caisse nationale de la sécurité sociale des travailleurs salariés s'élevant à un montant de 3,087 Mrds de DA dont 528,987 millions de DA au titre de l'exercice 2019 ;

- Au niveau du ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables, les différents changements organisationnels effectués à l'occasion des remaniements ministériels, ont généré des dettes représentant le montant de deux situations financières de travaux de réhabilitation relatives au marché conclu, en date du 15/01/2014, entre le ministère de L'Aménagement du territoire et de l'Environnement et le groupement d'entreprises espagnoles, pour un montant de 230.800.405,73 DA. Les travaux ont été suspendus en 2016, parallèlement au remaniement du gouvernement, suivi du transfert dudit projet au ministère des Ressources en Eau et de l'Environnement, laissant ainsi deux situations de travaux en suspens pour un montant de 268.390,30 € et 41.212.673,99 DA.

Pour régler ces deux situations, le ministère a délégué le projet à l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable « ONEDD ». Néanmoins, les paiements n'ont pas été effectués en raison du dépassement des délais contractuels des deux situations, ce qui a amené le co-contractant à entamer une action en justice. Un recours en appel a été introduit au niveau du Conseil d'Etat en date du 24/03/2019 donnant suite à un jugement qui contraint le ministère des Ressources en Eau et le ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables à payer, conjointement, les montants dues au co-contractant en plus des montants compensatoires.

De plus, il a été enregistré une créance de 2,086 millions de DA au profit du laboratoire des travaux publics de l'Est représentant les honoraires non payées relatives à l'étude géotechnique effectuée pour le compte de la direction de l'environnement de Constantine.

En outre, un débit d'office a été opéré en 2019, sur le compte du ministère, pour un montant de 3,802 millions de DA, dû au non-paiement des honoraires d'une société civile d'avocat au titre des années 2015 et 2016 ;

- -Au niveau du ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, la Direction générale des forêts a enregistré des dettes totalisant un montant de 10 Mrds de DA représentant les redevances de la fréquence hertzienne des exercices s'étalant de 2008 à 2018.Sur ces dettes, seul un montant de 7,238 Mrds de DA a été réglé en 2019 ;
- Au niveau du ministère du Tourisme et de l'Artisanat, les dettes non régularisées s'élèvent au terme de l'exercice 2019, à un montant de 23,926 millions de DA (dépenses inhérentes aux frais de réception). Cette situation a entrainé une augmentation dans le nombre des litiges portés par les créanciers, devant les instances judiciaires en vue du paiement de leurs dus ;

- Concernant le ministère de l'Energie, les dettes liées à la compensation du prix de l'eau produite par les unités de dessalement, ont atteint au 31/12/2019, un montant de 19,791 Mrds de DA. Par ailleurs, les dettes se rapportant au différentiel entre les prix de vente des produits du carburant et leur prix d'importation s'élèvent à 28,803 Mrds de DA;
- Au ministère de l'Education Nationale, et contrairement aux objectifs des pouvoirs publics assignés à la création du chapitre « contribution de l'Etat dans la gratuité du manuel scolaire au profit des élèves démunis » tels que prévus par le décret présidentiel n° 06-337 du 24 septembre 2006, à savoir le soutien des couches de la société les plus démunies, le taux des élèves bénéficiaires de la gratuité du manuel scolaire a atteint 40% durant l'année scolaire 2018/2019 et 34% durant l'année scolaire 2017/2018 . Ainsi, un nombre de 1.138.533 d'élèves ne répondant pas aux conditions d'éligibilité à la gratuité du livre scolaire sur un total de 3.373.856, ont bénéficié de cet avantage.

Le montant payé en plus, au titre de l'exercice 2019, a atteint 1,964 Mrd de DA.

Les deux tableaux présentés ci-dessous indiquent la situation des crédits révisés et les crédits consommés au titre des exercices 2018 et 2019, par titre et partie ainsi que par département ministériel.

 $Tableau\ n^{\circ}\ 02: Situation\ des\ crédits\ révisés\ et\ consommés\ par\ titre\ et\ partie\ (Exercices\ 2018-2019)$

Unité : DA

Titres et parties Intitulés	1.0.10	2018		2019			Taux de	
	Intitules	Crédits révisés	Crédits consommés	Reliquats	Crédits révisés	Crédits consommés	Reliquats	Consommation
	Titre 1 : Dette publique et dépenses en atténuation de recettes							
1ère partie	Dette intérieure amortissable	2 100 000 000,00	3 279 436 478,70	-1 179 436 478,70	2 300 000 000,00	3 382 525 250,60	-1 082 525 250,60	147,07
2 ^{ème} partie	Dette Flottante	114 400 000 000,00	98 143 700 974,31	16 256 299 025,69	92 700 000 000,00	110 463 154 143,96	-17 763 154 143,96	119,16
3 ^{ème} partie	Pensions militaires	24 000 000 000,00	24 000 000 000,00	-	32 000 000 000,00	32 000 000 000,00	-	100,00
5 ^{ème} partie	Dépenses en atténuation des recettes	26 085 000 000,00	22 141 418 016,93	3 943 581 983,07	26 085 000 000,00	20 490 291 315,34	5 594 708 684,66	78,55
	Sous total Titre 1	166 585 000 000,00	147 564 555 469,94	19 020 444 530,06	153 085 000 000,00	166 335 970 709,90	- 13 250 970 709,90	108,66
			Titre 2 : p	ouvoirs publics				
1ère partie	Personnels, rémunération d'activité	14 463 185 809,00	14 463 185 809,00		21 989 737 000,00	21 989 737 000,00	-	100,00
•	Sous total Titre 2	14 463 185 809,00	14 463 185 809,00		21 989 737 000,00	21 989 737 000,00	-	100,00
			Titre 3 : Mo	oyens de services				
1 ^{ère} partie	Personnels, rémunération d'activité	1 752 391 810 000,00	1 703 884 398 228,05	48 507 411 771,95	1 845 713 393 800,00	1 803 107 666 327,33	42 605 727 472,67	97,69
2 ^{ème} partie	Pensions et allocations	147 417 338 000,00	146 005 578 658,73	1 411 759 341,27	156 608 572 000,00	147 764 645 734,40	8 843 926 265,60	94,35
3 ^{ème} partie	Charges sociales	448 317 196 000,00	436 564 116 970,36	11 753 079 029,64	460 027 327 200,00	449 483 811 045,64	10 543 516 154,36	97,71
4 ^{ème} partie	Matériel et fonctionnement des services	115 582 332 989,00	122 779 025 824,08	- 7 196 692 835,08	113 629 747 000,00	120 711 164 327,50	- 7 081 417 327,50	106,23
5 ^{ème} partie	Travaux d'entretien	8 508 783 000,00	7 813 973 044,27	694 809 955,73	8 719 402 000,00	8 204 545 402,39	514 856 597,61	94,10
6ème partie	Subventions de fonctionnement	473 701 901 000,00	473 310 721 351,29	391 179 648,71	494 383 356 000,00	493 863 433 302,17	519 922 697,83	99,89
7 ^{ème} partie	Dépenses diverses	99 682 144 202,00	94 816 941 657,78	4 865 202 544,22	192 091 517 800,00	83 397 699 222,15	108 693 818 577,85	43,42
	Sous total Titre 3	3 045 601 505 191,00	2 985 174 755 734,56	60 426 749 456,44	3 271 173 315 800,00	3 106 532 965 361,58	164 640 350 438,42	94,97
			Titre 4 : Inter	ventions publiques				
1 ^{ère} partie	Interventions Publiques	239 000 000,00	224 100 000,00	14 900 000,00	239 000 000,00	2 400 000,00	236 600 000,00	1,00
2 ^{ème} partie	Actions internationales	23 361 505 000,00	22 867 065 362,67	494 439 637,33	17 119 726 000,00	16 208 121 943,26	911 604 056,74	94,68
3 ^{ème} partie	Actions éducative et culturelle	15 360 436 000,00	14 175 102 439,25	1 185 333 560,75	16 265 690 000,00	13 263 726 284,42	3 001 963 715,58	81,54
4 ^{ème} partie	Action économique : publique et encourage	390 790 402 000,00	385 140 350 197,48	5 650 051 802,52	427 226 972 200,00	418 871 121 422,33	8 355 850 777,67	98,04
6ème partie	Action sociale : assistance et solidarité	927 998 199 000,00	918 701 355 194,91	9 296 843 805,09	1 047 377 095 000,00	1 025 187 301 826,48	22 189 793 173,52	97,88
7 ^{ème} partie	Action sociale : Prévoyance	63 000 000,00	0,00	63 000 000,00	-	-	-	-
	Sous total Titre 4	1 357 812 542 000,00	1 341 107 973 194,31	16 704 568 805,69	1 508 228 483 200,00	1 473 532 671 476,49	34 695 811 723,51	97,70
	TOTAL GENERAL	4 584 462 233 000,00	4 488 310 470 207,81	96 151 762 792,19	4 954 476 536 000,00	4 768 391 344 547,97	186 085 191 452,03	96,24

Source : ACCT

Tableau n° 03 : Etat des crédits ouverts, révises et consommés au titre des départements ministériels (exercice 2019)

U: DA

	Crédits 2019			C.Dr	
Départements ministériels	Ouverts	Révisés	Consommés	Ecarts en valeur	consommation
Présidence de la République	8 222 221 000,00	8 710 521 000,00	5 639 937 613,94	3 070 583 386,06	64,75
Services du Premier ministre	4 497 060 000,00	6 227 060 000,00	5 714 914 800,05	512 145 199,95	91,78
Défense nationale	1 230 000 000 000,00	1 235 818 938 000,00	1 222 431 283 067,54	13 387 654 932,46	98,92
Affaires étrangères	38 066 300 000,00	44 827 218 000,00	44 144 906 273,06	682 311 726,94	98,48
Intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire	418 409 273 000,00	458 060 678 000,00	433 315 996 841,20	24 744 681 158,80	94,60
Justice	75 862 145 000,00	79 713 673 000,00	76 349 223 551,60	3 364 449 448,40	95,78
Finances	86 980 203 000,00	87 061 803 000,00	79 714 242 160,08	7 347 560 839,92	91,56
Energie	50 800 596 000,00	50 837 456 000,00	49 108 806 322,16	1 728 649 677,84	96,60
Moudjahidine	224 959 977 000,00	224 966 977 000,00	218 779 393 542,41	6 187 583 457,59	97,25
Affaires religieuses et wakfs	25 284 704 000,00	25 573 204 000,00	25 079 735 970,62	493 468 029,38	98,07
Education nationale	709 558 540 000,00	733 578 023 000,00	719 766 654 564,23	13 811 368 435,77	98,12
Enseignement supérieur et recherche scientifique	317 336 878 000,00	349 251 701 000,00	349 101 330 469,55	150 370 530,45	99,96
Formation et enseignement professionnels	47 840 500 000,00	48 688 345 000,00	48 531 006 261,21	157 338 738,79	99,68
Culture	15 284 380 000,00	15 410 348 000,00	14 910 738 770,06	499 609 229,94	96,76
Poste, télécommunications, technologies et numérique	2 312 296 000,00	2 458 382 000,00	2 178 494 616,16	279 887 383,84	88,61
Jeunesse et sports	35 462 228 000,00	37 405 357 200,00	34 977 542 322,61	2 427 814 877,39	93,51
Solidarité nationale, famille et condition de la femme	67 385 008 000,00	68 850 726 000,00	67 695 611 697,40	1 155 114 302,60	98,32
Industrie et mines	4 727 613 000,00	4 776 554 000,00	4 299 717 784,30	476 836 215,70	90,02
Agriculture, développement rural et pêche	235 295 108 000,00	243 277 076 000,00	237 462 834 898,09	5 814 241 101,91	97,61
Habitat, urbanisme et ville	16 281 000 000,00	16 350 988 000,00	20 243 518 683,95	-3 892 530 683,95	123,81
Commerce	18 378 207 000,00	18 393 247 000,00	16 042 164 655,96	2 351 082 344,04	87,22
Communication	21 008 144 000,00	25 181 194 000,00	25 054 164 121,18	127 029 878,82	99,50
Travaux publics et transports	49 959 375 000,00	50 242 668 000,00	51 373 859 105,48	-1 131 191 105,48	102,25
Ressources en eau	14 145 239 000,00	20 220 351 000,00	19 364 876 765,91	855 474 234,09	95,77
Tourisme et artisanat	3 202 041 000,00	3 213 296 000,00	2 734 184 857,16	479 111 142,84	85,09
Santé, population et réforme hospitalière	398 970 409 000,00	403 195 750 000,00	395 173 883 345,69	8 021 866 654,31	98,01
Travail, emploi et sécurité sociale	153 695 039 000,00	177 797 084 000,00	177 479 484 629,15	317 599 370,85	99,82
Relations avec le Parlement	231 760 000,00	231 994 000,00	218 634 846,78	13 359 153,22	94,24
Environnement et énergies renouvelables	2 136 204 000,00	2 136 204 000,00	1 734 981 269,61	401 222 730,39	81,22
Sous-total	4 276 292 448 000,00	4 442 456 816 200,00	4 348 622 123 807,14	93 834 692 392,86	97,89
Charges communes	678 184 088 000,00	512 019 719 800,00	419 769 220 740,83	92 250 499 059,17	81,98
TOTAL GENERAL	4 954 476 536 000,00	4 954 476 536 000,00	4 768 391 344 547,97	186 085 191 452,03	96,24

Sources:

- Crédits ouverts par la loi de finances pour 20919.
- Crédits révisés et consommés (ACCT).

2. Les dépenses d'équipement

La préparation du budget d'équipement pour 2019 est intervenue dans une perspective de réformes structurelles visant la maitrise et la rationalisation des dépenses publiques à travers :

- Le renforcement des dispositions réglementaires relatives aux dépenses d'équipement de l'Etat ;
- l'adaptation des futurs programmes d'équipement publics aux progrès déjà réalisés avec plus de rationalité économique, en tenant en compte des capacités financières de l'Etat.

Ainsi et selon la note d'orientation du ministère des Finances relative à la préparation de l'avant-projet de la loi de finances et du budget de l'Etat pour 2019, la programmation des opérations d'équipement pour la période sous revue tient compte des éléments ci-après :

- « Accorder la priorité au parachèvement des projets en cours de réalisation dans les délais fixés et aux coûts prévus. Aussi, le volume de réévaluation pour l'achèvement du programme en cours devra s'adosser à des études accomplies et à une meilleure conduite des projets ;
- Prendre en considération les révisions inhérentes au coût des projets ayant fait l'objet d'une levée de gel, suite aux décisions du Conseil du gouvernement du 17 décembre 2014 (Education, Santé, Ressources en eau...), en veillant à leur accorder la priorité dans la programmation du volume des réévaluations demandées ;
- Programmer le financement de nouveaux projets dans le respect des plafonds des crédits de paiement fixés pour chaque secteur, en privilégiant ceux qui répondent aux exigences d'efficacité et d'efficience ;
- Limiter les dépenses d'équipement à forte intensité d'importation ;
- Privilégier le financement total ou partiel par le recours à d'autres ressources pour les projets ayant un caractère marchand ;
- Fixer le cheminement des crédits de paiement pour le financement des projets en cours de réalisation et des nouveaux projets proposés sur la période du cadrage budgétaire à moyen terme ».

Pour cela, un cadrage budgétaire à moyen terme a été mis en place. Il s'étale sur la période 2019-2021, lequel a fixé un plafonnement en dépenses d'équipement à 3.602 Mrds de DA au titre de l'exercice de 2019

2.1. La revue analytique

2.1.1. Les autorisations de programme

Les autorisations de programme (AP) arrêtées par la LF 2019 ont atteint 2.601,662 Mrds de DA dont 1.901,567 Mrds de DA (73,09%) pour le financement des opérations d'investissement et 700,095 Mrds de DA (26,91%) pour les opérations en capital.

Il ressort du rapport de présentation du ministère des Finances relatif à l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire (pages 64 et 65) qu'en dehors des secteurs « Divers » et « Provisions pour dépenses imprévues », l'enveloppe des autorisations de programme votée pour 2019, d'un montant de 1.101,57 Mrds de DA se répartissent à hauteur de 600,28 Mrds de DA (54,49%) pour l'inscription de nouveaux projets et 501,29 Mrds de DA (45,51%). pour la réévaluation des projets en cours de réalisation

Les AP votées en 2019 (2.601,662 Mrds de DA), ont connu une diminution de 168,845 Mrds de DA, soit un taux de (-6,09%) par rapport à celles prévues par la LFC de l'année précédente (2.770,507 Mrds de DA).

Cet écart s'explique par une diminution de 252,95 Mrds de DA (11,74%) au titre des programmes d'investissements et une augmentation de 84,11 Mrds de DA (13,65%) au titre des opérations en capital.

La répartition sectorielle des AP votées a été modifiée par plusieurs décrets exécutifs qui ont relevé les dépenses d'investissement pour un montant de 458,112 Mrds de DA, prélevés des opérations en capital (Provisions pour dépenses imprévues).

Ces modifications ont donné lieu à la répartition définitive ci-dessous :

U: milliers de DA

Secteurs	AP LF 2019	Modifications AP	AP 2019 (révisées)
Industrie manufacturière	1 331 320	+ 6 500 000	7 831 320
Agriculture et hydraulique	160 787 844	+ 220 244 000	381 031 844
Soutien aux services productifs	55 793 219	12 271 600	68 064 819
Infrastructures économiques et administratives	485 491 071	+ 138 181 647	623 832 718
Education-formation	127 805 000	+5 287 000	133 092 000
Infrastructures socio-culturelles	70 673 722	64 347 400	134 861 122
Soutien à l'accès à l'habitat	99 685 110	+11 280 000	110 965 110
Divers	800 000 000		800 000 000
PCD	100 000 000		100 000 000
Sous-total investissement	1 901 567 286	+ 458 111 647	2 359 678 933
Soutien à l'activité économique			
Programme complémentaire au profit des wilayas			
Provision pour dépenses imprévues	700 095 000	-458 111 647	241 983 353
Sous total des opérations en capital	700 095 000	-458 111 647	241 983 353
Total budget d'équipement	2 601 662 286		2 601662 286

Source : Tableau reconstitué par la Cour.

Les modifications opérées au cours de l'exercice sur la rubrique « Provision pour dépenses imprévues » ont profité à hauteur de 78%, aux secteurs suivants :

- Agriculture et hydraulique : 220,24 Mrds de DA ;
- Infrastructures économiques et administratives : 138,34 Mrds de DA.

Ainsi, et selon le même rapport (page 73 et 74) et suite à ces mouvements, l'autorisation de programme s'élevant à 2.601,66 Mrds de DA se répartit à raison de 1.564,03 Mrds de DA (60,11%) pour l'inscription des nouveaux projets, 755,47 Mrds de DA (29,04%) pour la réévaluation des anciens projets et 282,16 Mrds de DA(10,85%) pour les projets non notifiés.

Hors secteur « Divers » le programme neuf notifié pour un montant de 764,03 Mrds de DA, a été consacré à hauteur de 84%, aux sous-secteurs suivants :

```
Infrastructures économiques et administratives: 181,43Mrds de DA (23,74%);
Agriculture et Hydraulique : 115,33 Mrds de DA(15,09)%;
PCD : 100 Mrds de DA (13,09%);
Urbanisme : 90,31 Mrds de DA (11,82%);
```

- Education : 55,85 Mrds de DA (07,31%);

- Télécommunication : 51,23 Mrds de DA (06,70%);

- Environnement : 48 Mrds de DA (06,28%).

L'enveloppe des autorisations de programme réévaluées s'élevant à 755,47 Mrds de DA, a été affectée à hauteur de 86% aux sous -secteurs suivants :

```
- Hydraulique : 193,57 Mrds de DA (25,62%);
- Rail : 183,93 Mrds de DA (24,35%);
- Routes : 126,80 Mrds de DA (16,78%);
- Santé : 90,06 Mrds de DA (11,92%);
- Ports : 57,66 Mrds de DA (07,63%).
```

2.1.2. Les crédits de paiement

Les crédits de paiement prévus par la LF pour 2019, s'élevant à 3.602,681 Mrds de DA, se répartissent à raison de 2.438,254 Mrds de DA pour les dépenses d'investissement, soit 67,68 % et de 1.164,427 Mrds de DA pour les opérations en capital, soit 32,32%.

L'analyse de la répartition des CP par sous-secteur, tel qu'il ressort du rapport du ministère des Finances (page 76) et à l'exception des CP réservés aux secteurs « Divers » et « opérations en capital » , représentant un total de 1.838,25 Mrds de DA, montre l'attribution de 74% de l'enveloppe financière restante aux huit (08) sous-secteurs suivants :

```
Logements : 312,42 Mrds de DA (16,99%);
Infrastructures administratives : 212,19 Mrds de DA (11,54%);
Infrastructures routières : 198,94 Mrds de DA (10,82%);
Hydraulique : 195,74 Mrds de DA (10,65%);
Infrastructures ferroviaires : 144,78 Mrds de DA (07,87%);
```

Urbanisme et aménagement : 111 Mrds de DA (06,04%);
 P.C.D : 100 Mrds de DA (05,44%);
 Education : 92,29 Mrds de DA (5,02%).

Quant aux crédits de paiement destinés aux opérations en capital, ils ont profité principalement aux activités suivantes :

- Soutien à l'activité économique (Dotation aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt) : 57,71%.

- Provision pour dépenses imprévues : 31,13%;

- Règlement des créances détenues sur l'Etat : 8,59%.

Les crédits de paiement votés en 2019 sont en diminution de 10,90% (440,635 Mrds de DA) par rapport au montant prévu par la LFC de l'année précédente. A l'exception des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de l'hydraulique et de soutien à l'activité économique, tous les autres secteurs ont subi des diminutions (Infrastructures économiques et administratives, soutien à l'accès à l'habitat, l'éducation et formation, infrastructures socioculturelles et soutien aux services productifs).

Les modifications intervenues au cours de l'exercice, ont porté les crédits de paiement destinés à la rubrique « investissement » d'un montant de 2 .438,254 Mrds de DA à 2.658,695 Mrds de DA, soit un taux de 9,04% (+220,441 Mrds de DA). Cette augmentation a été effectuée par le biais des CP destinés aux opérations en capital qui ont été ramenés de 1. 164,427 Mrds de DA à un montant de 943,986 Mrds de DA, soit une diminution de 18,93%. Le tableau suivant retrace les modifications aux crédits votés :

Unité: Milliers de DA

Secteurs	Crédits votés	Mouve	ements	Crédits	
Secteurs	Credits votes	Plus	Moins	révisés	
Industrie	61 242 919	3000 000		64 242 919	
Agriculture et hydraulique	235 599 403	34 550 000		270 149 403	
Soutien aux services productifs	72 755 609	27 335 852		100 091 461	
Infrastructures économiques et administratives	635 781 484	103 435 718		739 217 202	
Education et formation	162 893 838	24 740 228		187 634 066	
Infrastructures socio-culturelles	146 552 448	15 199 248	17 000 000	144 751 696	
Soutien à l'accès à l'habitat	423 428 891	59 180 000	30 000 000	452 608 891	
Divers	600 000 000			600 000 000	
PCD	100 000 000			100 000 000	
S / total investissement	2 438 254 592	267 441 046	47 000 000	2 658 695 638	
Soutien à l'activité économique	671 953450	43 069 000	343 071	714 679 379	
Provision pour des dépenses imprévues	362 473 900		253 166 975	109 306 925	
Règlement des créances	100 000 000		10 000 000	90 000 000	
Recapitalisation des banques	30 000 000			30 000 000	
S/total des opérations en capital	1 164 427 350	43 069 000	263 510 046	943 986 304	
Total	3 602 681 942	310 510 046	310 510 046	3 602 681 942	

2.1.3. Les réalisations financières

Les crédits mobilisés se sont élevés à 3.266,665 Mrds de DA dont 2.541,834 Mrds de DA pour les dépenses d'investissement et 724,830 Mrds de DA pour les opérations en capital, représentant en totalité 90,67% des crédits révisés. Comparativement à l'année précédente, ils enregistrent une diminution de 686,622 Mrds de DA, soit un taux de 17,37%, passant de 3. 953,288 Mrds de DA à 3.266,665 Mrds de DA.

Au regard du caractère pluriannuel du programme d'équipement public, les crédits mobilisés sont constitués à travers des prélèvements effectués sur les crédits budgétaires affectés aux comptes d'affectation spéciale à savoir :

- Le compte n° 302-145 « compte de gestion des opérations d'investissements publics » dont les modalités de fonctionnement sont régies par le décret exécutif n° 17-11 du 05 janvier 2017 ainsi que par l'instruction n° 3 du 19 février 2017, modifiée et complétée par l'instruction du 06 du 14 mars 2017 ;
- Le compte 302-089 « Fonds spécial de développement des régions du sud » dont les modalités de fonctionnement sont régies par le décret exécutif n° 06-485 du 23 décembre 2006, modifié et complété par le décret exécutif n° 11-291 du 18 aout 2011, ainsi que par l'instruction n° 11 du 16 juin 2012. Cette dernière a désigné le directeur général du Trésor en tant qu'ordonnateur principal des opérations destinées au développement des régions du sud imputées sur la ligne 007 de ce compte.

Ce dernier transmet au trésorier central la décision de financement portant le montant de la dotation budgétaire prévu et la consistance physique des projets.

Les opérations imputées sur cette ligne « Gestion trésorerie principale » sont justifiées par l'émission d'une ordonnance de paiement ;

- Le compte 302-116 « Fonds spécial pour le développement économique des hauts plateaux » dont les modalités de fonctionnement sont régies par le décret exécutif n° 06-486 du 23 décembre 2006 et l'instruction n° 09 et 03 du 7 mars 2007 et 14 février 2009, modifiées et complétées, par l'instruction n° 19 du 01 juin 2011.

La répartition sectorielle des crédits révisés et des crédits mobilisés, se présente comme suit :

U: milliers de DA

Secteurs	Crédits révisés	Crédits	Ecarts	1
Secteurs	2019	mobilisés 2019	En valeurs	%
Industrie	64 242 919	63 984 188	- 258.731	-0,40
Agriculture et Hydraulique	270 149 403	256 868 480	-13.280.923	-4,92
Soutien aux services productifs	100 091 461	89 225 263	-10.866.198	-10,86
Infrastructures économiques/administratives	739 217 202	713 033 614	-26.183.588	-3,54
Education – Formation	187 634 066	169 958 453	-17.675.613	-9,42
Infrastructures socio- culturelles	144 751 696	131 117 257	-13.634.439	-9,42
Soutien à l'accès à l'habitat	452 608 891	424 477 690	-28.131.201	-6,22
Divers	600.000.000	593.169.843	-6.830.157	-1,14
PCD	100.000.000	100.000.000		
Sous-total d'investissement	2.658.695.638	2.541.834.788	-116.860.850	-4,40
Soutien à l'activité économique	714.679.379	694.830.856	-19.848.522	-2,78
Provision pour des dépenses imprévues	109 306 925			100
Règlement ders créances détenues sur l'Etat	90 000 000		-90 000 000	
Recapitalisation des banques	30 000 000	30 000 000	0	
Sous-total des opérations en capital	943.986.304	724.830.857	-219.155.447	-23,22
Total budget d'équipement	3.602.681.942	3.266.665.645	-336.016.297	-9,33

Source: Ministère des finances.

Le montant des crédits de paiement destinés aux opérations en capital qui s'élève à 724,830 Mrds de DA, a été consacré à deux catégories d'opérations en capital à savoir, la recapitalisation des banques à raison de 30 Mrds de DA, et celles réalisées par le biais des comptes d'affectation spéciale à hauteur de 694,830 Mrds de DA.

L'exécution financière du budget d'équipement s'est traduite par un taux de réalisation de 70,79% par rapport aux crédits révisés et 78,07% par rapport aux crédits mobilisés contre des taux, respectivement, de 88,46% et 90,47% en 2018.

Les dépenses d'équipement se répartissent à hauteur de 2.180,529 Mrds de DA (85,51%) pour les programmes d'investissement et 369,642 Mrds de DA (14,49%) pour les opérations en capital.

2.1.3.1. Les dépenses d'investissement

Les crédits révisés d'investissement arrêtés à 2.658,695 Mrds de DA, ont été consommés à raison de 82,02%.

Les dépenses sont passées de 2.433,253 Mrds de DA en 2018 à 2.180,529 Mrds de DA en 2019, soit une décroissance de l'ordre de 10,39%.

Le budget d'équipement qui constitue le levier de l'Etat pour booster la croissance économique et sociale du pays est composé de trois (03) programmes d'investissement :

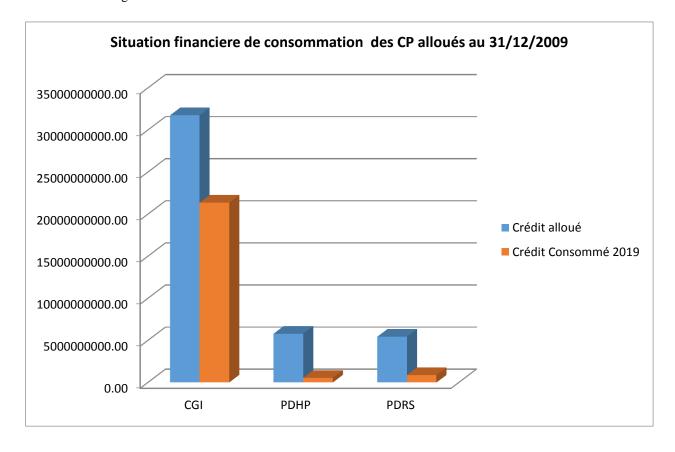
- Le programme des opérations d'investissement public (CGOIP);
- Le programme de développement des régions du sud (PDRS) ;
- Le programme de développement des hauts plateaux (PDHP).

L'exécution financière des différents programmes, retracée par les comptes d'affectation spéciale, se présente, à fin décembre 2019, comme suit :

Unité : DA

		Crédits alloués	Crédits consommés		Solde de fin de
Désignation	Crédits 2019	(balance d'entrée+ opération de l'année)	En valeur	En %	l'année
Compte de gestion des opérations d'investissement public (CGOIP)	2 535 730 490 047,01	3 174 918 963 015,15	2 136 308 555 732,92	67,29	1 038 610 407 282,23
Programme de développement des régions du sud (PDRS)	121 959 223 146,00	543 770 933 910,72	87 800 884 985,28	16,15	455 970 048 925,44
Programme de développement des hauts plateaux (PDHP)	120 667 920 719,00	580 129 332 634,52	55 708 784 991,09	9,60	524 420 547 643,43
TOTAL	2 778 357 633 912,01	4 298 819 229 560,39	2 279 818 225 709,29	53,03	2 019 001 003 851,10

Source : Balance générale et Balance d'entrée ACCT.



Tous secteurs confondus, le programme d'investissement a enregistré, en 2019, un taux de consommation moyen de 64,71 % contre 74,60 % en 2018, enregistrant un recul de 10 points de pourcentage.

En dépit de l'amélioration des niveaux de consommation des crédits alloués aux programmes de développement au titre de deux exercices (2018 et 2019), il n'en demeure pas moins que des reliquats importants ont été dégagés suite, d'une part, au niveau de consommation enregistré sur les crédits mobilisés pour certains départements ministériels et, d'autre part, aux mesures de plafonnement des dépenses de l'espèce pour d'autres départements. Ainsi, il a été enregistré des reliquats importants de crédits, soit 1.188,959 Mrds de DA pour l'année 2019 contre 828,334 Mrds de DA en 2018.

De même la ventilation par secteur d'activité laisse apparaître une faible absorption des crédits mis en place par l'Etat pour le développement des secteurs d'activité de développement.

La situation de l'exécution du budget d'équipement est illustrée par le tableau suivant :

L'exécution du budget d'équipement

Unité : en milliers de DA

3								
Désignation	Crédits votés	Crédits révisés (1)	Crédits mobilisés (2)	Crédits alloués (3)	Crédits consommés (4)	Taux d'exécution (4)/(1) %	Taux d'exécution (4)/(2) %	Taux d'exécution (4)/(3) %
Industrie	61 242 919,00	64 242 919,00	63 984 188,00	143 287 509,16	11 756 622,40	18,30	18,37	8,2
Energies et mines				84,96				-
Agriculture et hydraulique	235 599 403,00	270 149 403,00	256 868 480,30	336 599 145,77	203 945 663,01	75,49	79,40	60,59
Soutien aux services productifs	72 755 609,00	100 091 461,00	89 225 262,72	123 863 629,65	48 107 068,52	48,06	53,92	38,84
Infrastructures économiques et administratives	635 781 484,00	739 217 202,00	713 033 614,26	917 620 700,40	609 063 416,64	82,39	85,42	66,37
Education et formation	162 893 838,00	187 634 066,00	169 958 453,32	334 900 342,70	169 121 442,28	90,13	99,51	50,5
Infrastructures socio-culturelles	146 552 448,00	144 751 696,00	131 117 256,69	241 151 918,62	90 271 179,88	62,36	68,85	37,43
Soutien à l'accès à l'habitat	423 428 891,00	452 608 891,00	424 477 689,51	541 691 501,56	369 066 321,33	81,54	86,95	68,13
Divers	600 000 000,00	600 000 000,00	593 169 843,21	604 437 372,09	594 298 372,42	99,05	100,19	98,32
P.C.D	100 000 000,00	100 000 000,00	100 000 000,00	125 937 069,64	84 899 281,24	84,90	84,90	67,41
Sous-total dépenses d'investissement	2 438 254 592,00	2 658 695 638,00	2 541 834 788,00	3 369 489 274,55	2 180 529 367,71	82,02	85,79	64,71
Soutien à l'activité économique (Dotation aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)	671 953 450,00	714 679 379,00	694 830 856,87	694 830 856,87	339 642 113,55	47,52	48,88	48,88
Provisions pour dépenses imprévues	362 473 900,00	109 306 925,00						
Règlement des créances détenues sur l'Etat	100 000 000,00	90 000 000,00						
Recapitalisation des banques publiques	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	30 000 000,00	100,00	100,00	100
Sous-total des opérations en capital	1 164 427 350,00	943 986 304,00	724 830 856,87	724 830 856,87	369 642 113,55	39,16	51,00	51
Total budget d'équipement	3 602 681 942,00	3 602 681 942,00	3 266 665 644,87	4 094 320 131,41	2 550 171 481,26	70,79	78,07	62,29

Sources:

- Crédits votés (loi de finances 2019)
- Crédits révisés, mobilisés et consommés (ACCT)

Pour les crédits répartis, les taux de consommation varient entre 98,33% pour la rubrique « divers » et 8,20 % pour l'industrie manufacturière.

Concernant les plans communaux de développement (PCD), l'Etat a réservé 100 Mrds de DA pour l'année 2019, contre 100,541 Mrds de DA pour l'exercice précédent, soit un taux de régression de 0,51 %.

Les consommations ont été de 84,899 Mrds de DA sur un total de crédits de 125,937 Mrds de DA, soit un taux de 67,41%.

2.1.3.2. Les dépenses en capital

Les crédits mobilisés aux opérations d'investissement en capital, constituées principalement par la rubrique « soutien à l'activité économique (Dotations aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt) », s'élèvent à 724,830 Mrds de DA sur un total de crédits révisés de 943,986 Mrds de DA.

Les consommations enregistrées ont atteint un montant de 369,642Mrds de DA (339,642 Mrds de DA au titre des CAS dédiés au soutien à l'activité économique et 30 Mrds de DA au titre de la recapitalisation des banques). Les dépenses réalisées au titre des CAS p dédiées au soutien de l'activité économique se présentent comme suit :

En milliers de DA

N° du compte	Intitulé	Dotation	Consommation
302-050	Fonds national du logement	147.383.750	145.580.073
302-061001	Dépenses en capital- opérations, dotations en capital	10.419.000	1.999.107
302-062/001	Bonification du taux d'intérêt sur les investissements	291.583.300	8.269.624
302 062/002	Bonification du taux d'intérêt sur les crédits immobiliers	16.638.400	4.268.171
302-082	Fonds national de recherche scientifique et du développement technologique	4.872.000	11.943.689
302-087/001	Fonds national de soutien à l'emploi des jeunes	18.750.000	23.250.000
302-089/001	Fonds spécial de développement des régions du sud/Gestion TP	73.946.320	46.718.552
302-116/004	Fonds spécial pour le développement économique de la Haut- plateaux/Gestion trésorerie centrale	81.434.087	20.728.915
302-117	Fonds national de soutien au micro- crédits	6.000.000	7.481.500
302-131/002	Fonds national pour la maîtrise de l'énergie	5.151.000	688.742
302-137	Fonds national de soutien à l'investissement pour l'électrification et la distribution publique du gaz	12.853.000	20.453.738
302-139/001	Fonds national de développement de l'investissement agricole	2.000.000	18.375.000
302-139/002	Promotion zoo sanitaire protection phytosanitaire	1.800.000	1.500.000
302-139/003	Régulation de la production agricole	22.000.000	28.385.000
	Total	694.830.857	339.642.113

Source: Ministère des finances.

2.2. Conditions de gestion et d'exécution des dépenses d'équipement

2.2.1. Concernant les programmes d'équipement des services centraux et des services déconcentrés de l'Etat

L'appréciation de la performance en matière de dépenses d'équipement a porté sur le respect des dispositions du décret exécutif n° 09-148 du 02 mai 2009, modifiant et complétant le décret exécutif n°98-227 du 13 juillet 1998 relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat.

Les investigations opérées par la Cour des comptes sur les conditions de gestion, d'exécution et de suivi des crédits affectés au titre de la loi de finances pour 2019, ont permis de faire ressortir des lacunes et des insuffisances ayant trait notamment, à l'inscription des opérations d'équipement public, à leur maturation, à la célérité dans le lancement et l'exécution des programmes d'investissement, au rythme de consommation des crédits de paiement, aux délais d'exécution des projets d'investissement et à l'assainissement de la nomenclature des opérations d'équipement inscrites à l'indicatif des différents départements ministériels.

Ces insuffisances, réitérées chaque année dans les rapports d'appréciation de la Cour, sont dues, essentiellement, à l'inobservation des dispositions du décret exécutif n° 98-227 du 13 juillet 1998 précité.

2.2.1.1. Insuffisances en matière d'inscription des opérations d'équipement

L'inscription des opérations d'équipement n'a pas toujours obéi aux conditions édictées par les dispositions relatives à la maturation des projets, énoncées dans l'article 6 du décret exécutif n° 98-227 cité plus haut, qui dispose que : « ne peuvent être proposés pour l'inscription en réalisation, au titre du budget d'équipement de l'Etat, que les programmes et projets d'équipement centralisés ayant atteint une maturation suffisante permettant de connaître un début de réalisation dans l'année ».

Cette situation caractérisée par des déficiences dans l'expression des besoins et dans la programmation des projets d'investissement a eu comme conséquence l'inscription d'un nombre important d'opérations insuffisamment évaluées, des retards dans le lancement des projets et des reports successifs des échéances de réalisation, des réévaluations importantes des autorisations de programme (AP) ainsi que le gel et l'abandon de plusieurs projets d'investissement.

Le défaut de maturation des opérations d'équipement a été relevé au niveau des ministères de l'énergie, de l'industrie et des mines et de la justice. En effet, il ressort du contrôle, l'engagement des procédures d'inscription de certaines opérations dans la précipitation et en l'absence d'études préalables et des avant-projets d'études détaillés fiables permettant de définir les besoins et les spécificités techniques des travaux et des équipements projetés.

L'inscription des opérations sans maturation suffisante a impacté les conditions d'exécution et de conduite de certains projets, tel est le cas de :

- L'opération NF5.611.2.262.013.10 « Subvention au CRNB/COMENA pour l'achèvement des infrastructures de R et D », inscrite en 2009, avec une AP de 9 Mrds DA et dotée d'un montant de 1,35 Mrd au titre de CP. Cette opération n'a pas connu d'exécution en raison de la nature des travaux qui sont complémentaires à ceux prévus par l'opération inscrite en 2008 (NF5.611.2.262.013.07) relative à la mise à niveau des installations actuelles et systèmes associés. En effet, le niveau d'exécution financière et physique de cette dernière se situe à un seuil de 86,05%, correspondant à un montant de 10,325 Mrds DA sur un montant d'AP de 12 Mrds de DA.
- L'inscription des opérations d'équipement relatives au développement de la numérisation des administrations publiques s'est effectuée dans la précipitation et en absence d'une étude permettant d'identifier les besoins réels et les caractéristiques techniques des actions y afférentes.

En effet, le ministère de l'Energie et suite à l'envoi n° 20/PM/ du 7 janvier 2019 du Premier ministre, s'est vu doté d'une autorisation de programme triennale de 118 millions de DA et de 50 millions de DA au titre de CP. Toutefois, le ministère des Finances a fixé l'autorisation de programme à 79,825 millions de DA. L'exécution de l'opération devait s'étaler sur la période allant du 3ème trimestre 2019 au 3ème trimestre 2021. A fin mars 2021, ce programme n'a pas connu un début d'exécution, ce qui n'est pas en conformité avec les objectifs attendus de l'inscription de cette opération.

Il en est de même pour le programme de numérisation dédié au ministère de l'Industrie et des Mines doté d'une AP de 229,060 millions de DA et d'un montant en CP de 160,342 millions de DA. Or, les services concernés du ministère ont exprimé le besoin d'installer un data center, préalablement à l'acquisition du matériel informatique, ce qui a conduit à la modification de l'autorisation de programme provoquant un retard dans le lancement de l'opération.

Le projet relatif à la réalisation de la maison de la qualité cofinancée sur le budget de l'Etat et un apport de l'INAPI dont la réception devrait être effectuée 30 mois après l'ODS, connait un retard faute de paiement des créances de l'entreprise chargée de l'exécution de deux premiers marchés d'application représentant un montant de 727,043 millions de DA. Aussi, le ministère de l'Industrie et des Mines a conditionné la libération des CP par la mobilisation de la quote-part de l'INAPI. Or, ce dernier n'est concerné, en vertu du contrat programme, que par le 3^{ème} marché d'application.

Cette situation caractérisée par l'absence de coordination entre le ministère et l'INAPI n'est pas sans conséquences sur la réalisation des objectifs attendus de l'inscription de cette opération visant le développement de la concurrence industrielle à travers la consolidation des infrastructures liées à la qualité.

- L'opération intitulée « Etude, réalisation et équipement du laboratoire de référence en métrologie », dont la levée de gel a été autorisée par le Premier ministre en 2016. Or, son exécution est liée à l'opération programmée sur le CAS 302-124 relative à l'accompagnement technique intégré du ministère par le laboratoire français de métrologie, dans la réalisation et l'équipement de ce laboratoire. En effet,

le ministère a introduit cette opération dans le plan d'action de 2019 sans pour autant procéder à la restructuration de l'opération ;

- LA Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGPAR) relevant du ministère de la Justice a inscrit dans le cadre du programme neuf de 2019, une opération relative au bracelet électronique pour une AP d'un milliard de DA. Cette opération n'a pas été individualisée faute d'étude identifiant ses caractéristiques techniques.

En ce qui concerne, l'inscription des opérations d'équipement, le ministère des Ressources en Eau a demandé l'inscription de 14 opérations englobant des AP de 32,715 Mrds de DA, toutefois, il a bénéficié de l'inscription de 22 opérations totalisant des AP de 35,767 Mrds DA, soit un montant en plus de 3,052 Mrds DA.

En outre, il a été procédé à l'inscription de quatre (04) opérations sur décision du ministère des Finances à l'indicatif du même ministère :

- Deux (02) décisions d'un montant de 2 Mrds DA pour la numérisation du secteur ;
- Une décision (01) d'une AP de 2 Mrds DA portant travaux de réhabilitation de la station de relevage et de déchargement et l'achèvement du réseau d'assainissement à Bamendil dans la wilaya de Ouargla et une (01) opération relative à la réalisation d'une unité de dessalement de l'eau de mer à Bejaia pour une AP de 11,80 Mrds de DA.

2.2.1.2. Défaut d'individualisation des opérations d'équipement

Contrairement aux dispositions du décret exécutif n°98-227 précité, un nombre important d'opérations d'équipement inscrites à l'indicatif des ministères n'ont pas fait l'objet d'individualisation par les services compétents.

Cette lacune est illustrée par le cas du :

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique : Il a été enregistré, la non individualisation d'un programme d'équipement de 31,450 Mrds de DA sur un total d'AP de 118,025 Mrds de DA relevant du programme, actualisé à fin 2016. Cette situation s'explique par le gel d'un programme de 21,945 Mrds de DA suite à la décision du 27/09/2015 de la Direction générale du budget.

Aussi, et au regard du retard enregistré dans l'exécution des opérations d'équipement inscrites au titre du PSD et concernant la réalisation d'infrastructures pédagogiques et de soutien, les opérations d'équipement y afférentes n'ont pas été activées.

Concernant le programme d'équipement inscrit durant la période de 2017à 2019, il a été relevé la non individualisation d'un programme de 4,360 Mrds DA au titre de l'exercice 2017 et un programme d'opérations de 4,013 Mrds de DA sur un total de 4,50 Mrds de DA au titre de l'exercice de 2018. S'agissant de l'exercice 2019, il n'a été procédé à l'individualisation que de 13 opérations sur un total de 127 opérations.

Il y a lieu de noter que sur un ensemble de 148 opérations individualisées en 2019, il y figure 71 opérations dont la date d'inscription remonte à la période de 2010-2016 (1 de 2010, 19 opérations de 2012, 5 opérations de 2014, 3 opérations de 2015 et une opération de 2016, 28 opérations de 2017, 36 opérations de 2018 et 13 opérations de 2019).

2.2.1.3. Dotations des opérations d'équipement en crédits de paiement supérieurs à l'autorisation de programme

L'examen de la situation des CP octroyés au secteur de l'éducation nationale a fait ressortir l'octroi de CP en dépassement des autorisations de programme des opérations d'équipement. Cette situation a été constatée au niveau des opérations d'équipement du chapitre 861 « informatique », gérées par le Centre de l'information et de la communication en éducation (CNIIPDTICE) dont les CP sont en dépassement d'un montant de 475,25 millions DA par rapport aux AP y afférentes. En outre, les opérations imputées au chapitre 821 « Bâtiments de l'administration centrale » gérées par la Direction de gestion des ressources financières et matérielles, enregistrent un dépassement de 65,5 millions DA par rapport aux AP afférentes à ces opérations.

Cette situation s'explique par l'affectation par la Direction générale du budget (DGB) durant les exercices antérieurs à 2016, de CP supérieurs aux besoins exprimés par le ministère et la non régularisation de cette anomalie.

Le même constat a été relevé au niveau du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural dont les besoins exprimés en CP par la Direction générale des forêts, étaient de l'ordre 1,216 Mrd DA alors que les CP octroyés ont atteint un montant de 1,319 Mrd DA, soit des crédits en plus de 103 millions de DA.

2.2.1.4. Dépassements dans la consommation des CP et AP

Le contrôle des opérations d'équipement inscrites à l'indicatif du Commissariat national à l'énergie atomique (CONEMA) relevant de la tutelle du ministère de l'Energie, a révélé des consommations en dépassement de CP au niveau de quatre (04) opérations d'équipement. Il s'agit de :

- l'opération NK5 .611.08.262.013.02 inscrite avec AP de 207 millions de DA et dotée de CP de 127 millions de DA, alors que les consommations enregistrées sur cette opération ont atteint un montant de 245,50 millions de DA, soit un dépassement de 118,50 millions de DA par rapport au CP et 38,50 millions de DA par rapport au montant de l'AP;
- l'opération NK5.611.04.262.013.03 dotée d'un montant de 250 millions de DA, tant en AP qu'en CP, a enregistré des consommations qui s'élèvent à 266,28 millions de DA, soit un dépassement de 16, 28 millions de DA;
- l'opération NF.5.611.2.262 013.07 dotée de CP de 9,979 Mrds de DA alors que les consommations ont atteint un total de 10,326 Mrds de DA, soit un dépassement de 746,078 millions de DA;
- l'opération NF5.611.3.262.013.09 non dotée de CP, alors qu'elle a enregistré des consommations de 1,323 million de DA.

Les dépassements de crédits de paiement ont été couverts par l'utilisation des CP affectés à d'autres opérations d'équipement.

Ces dépassements sont intervenus en violation de l'article 75 de la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances et des articles 5,6 et 07 du décret exécutif n° 17-11 du 15 janvier 2017 fixant les modalités de fonctionnement du CAS n° 302-145 portant compte de gestion des opérations d'investissement de l'Etat.

2.2.1.5. Manque de célérité dans la mise en œuvre des opérations d'équipement

La majorité des départements ministériels n'ont pas fait preuve de célérité dans la mise en œuvre des budgets d'équipement inscrits à leur indicatif. En effet, un nombre important d'opérations d'équipement n'ont pas connu un début d'exécution et ce, en dépit de leur importance pour le développement économique et social des secteurs concernés, alors que d'autres ont accusé un retard considérable dans leur lancement par rapport aux délais prescrits dans les décisions d'individualisation, ce qui est contraire aux dispositions du décret exécutif n° 98-227 susmentionné. Cette défaillance est due principalement aux insuffisances constatées dans les conditions d'inscription et de maturation des projets d'investissement. Les cas significatifs de cette situation sont énumérés comme suit :

- Au niveau du ministère des Moudjahidine, l'exécution du programme d'investissement s'est traduite par un niveau d'exécution faible ne correspondant pas aux objectifs attendus de l'inscription des opérations d'équipement dont la date d'inscription de certaines d'entre elles remonte à 2001. Il est cité à titre d'exemple :
- ✓ L'opération relative à l'extension du centre de repos d'El Kala d'une AP de 106,300 millions de DA, enregistre des consommations faibles n'atteignant qu'un taux de 46,40%;
- ✓ L'opération relative à l'extension du centre de repos de ZELFANA d'une AP de 95 millions DA, consommée à hauteur de 49,32% ;
- ✓ L'opération relative à l'étude et la réalisation du musée de moudjahid (2008) d'une AP de 185 millions DA, consommée à hauteur de 87,77%.
- Au niveau du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, il a été enregistré l'existence de 150 opérations individualisées durant la période 2010- 2016 totalisant des AP de 3,342 Mrds DA, qui n'ont pas connu un début d'exécution et ce, en dépit de la disponibilité de crédits de paiement.
- Au niveau du ministère de l'Education Nationale, il a été relevé le non lancement de 44 opérations sur un portefeuille de 85 opérations dont 31 gérées par le Centre d'approvisionnement et maintenance des équipements et des moyens didactiques (CAMEMD), quatre (04)opérations gérées par la Direction des ressources financières et matérielles relevant de l'administration centrale, quatre (04) opérations sectorielles centralisées déléguées aux directions de wilaya, deux (02) opérations confiées à la gestion du Centre national des documents pédagogiques et une (01) opération gérée

par le Centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement en Tamazight. Ces opérations englobent des AP de 9,543 Mrds de DA.

De plus, et sur un total de 15 opérations individualisées en 2019, seulement trois (03) opérations ont connu un début d'exécution.

Cette situation est due au retard mis dans la publication des textes réglementaires portant statut type de l'école primaire pour huit (8) opérations et l'inscription de six (6) opérations portant sur la numérisation décidée par le gouvernement (Correspondance n° 202 du 4 mars 2019.), en absence d'études permettant d'identifier les besoins, les paramètres techniques, la consistance physique des actions et leur coût et les échéanciers d'achèvement.

- Au niveau du ministère de l'Energie, l'opération relative au « Raccordement en énergie électrique et gazière du parc industriel de sidi khettab w- Relizane », inscrite en 2015 avec une AP de 12,828 Mrds de DA, n'a enregistré qu'une consommation de 2,998 Mrds de DA sur des CP totalisant un montant de 8,896 Mrds de DA, soit un taux de 34,47% (crédits de paiement notifie pour l'année 2019 s'élèvent à 4 Mrds de DA et 4,698 Mrds de DA, représentent le solde des crédits de paiement de 2018) détaillée comme suit :
- ✓ Contrat conclu entre le ministère et la société « GRTE » pour montant de 10,314 Mrds de DA, réévalué à 10,491 Mrds de DA, sur lequel un montant de 2,675 Mrds de DA a été consommé. Toutefois, son exécution a connu un retard dans la réalisation, en raison des lacunes enregistrées dans le tableau des prix unitaires qui ne contient pas la composante des travaux (exprimé en termes d'unité totale « POSTE ») et des contraintes liées à l'obtention des autorisations de voirie et de permis de construire ;
- ✓ Contrat conclu entre le ministère et la société « SADEG » pour un montant de 1,981 Mrd de DA. Les travaux se sont interrompus en date du 6 novembre 2018, en raison de la non réalisation des travaux de viabilisation et d'aménagement de la zone industrielle par les services de la wilaya de Relizane ;
- ✓ Contrat conclu entre le ministère et la société « GRTG » pour montant de 400 millions de DA et consommé à hauteur de 149,03 millions de DA (le projet a été clôturé en 2017 avec un avenant de clôture de 250,7 millions de DA).
- La réalisation du projet de la nouvelle ville de Hassi- Messaoud, a été déléguée à l'EPIC- EVNH. En effet, l'article 03 du cahier des charges conclu entre le ministère de l'Energie et l'EPIC, a prévu le concept de maitrise de l'ouvrage déléguée (MOD). Cependant, le Ministère n'a pas conclu une convention de maitrise d'ouvrage déléguée conformément aux dispositions de l'article 03 du décret exécutif n°14-320 du 20 novembre 2014 relatif à la maitrise d'ouvrage et à la maitrise d'ouvrage déléguée, modifié et complété. La gestion du projet est restée à la charge de l'administration centrale à travers l'établissement des engagements, la signature des contrats préparés par les services de l'EVNH, ainsi que le paiement des situations des travaux. En revanche, la préparation des cahiers des charges, les appels d'offres,

les contrats et le suivi des travaux sont assurés par l'EPIC- EVNH. La multiplication des intervenants (le ministère, l'EVNH et les entreprises de réalisation) n'a pas été sans conséquences sur une gestion efficace de ce projet et sur la cadence d'avancement des travaux. En effet, le projet inscrit en 2007, enregistre un retard considérable dans sa réalisation, soit un délai d'exécution dépassant 13 ans. Bien plus, le niveau de réalisation financière et physique de ce projet n'a atteint qu'un taux de 51,84% sur des AP de 96 Mrds de DA,

- S'agissant du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, l'examen de la nomenclature des opérations d'équipement fait ressortir le non lancement de quatre (04) opérations inscrites à l'indicatif de l'administration centrale avec des AP de 524 millions de DA, 49 opérations d'équipement au niveau de la DGSN totalisant des AP de 15,05 Mrds de DA et 32 opérations inscrites à l'indicatif de DGPC totalisant des AP de 9,732 Mrds de DA et ce, en raison du retard mis dans la préparation des cahiers de charges.
- Au niveau de la Présidence de la République, l'examen de la nomenclature des opérations d'équipement fait apparaître l'existence de 16 opérations non lancées totalisant des AP de 27,638 Mrds de DA, réévaluées à 46,477 Mrds DA.

2.2.1.6. Faible rythme de consommation des crédits de paiement

L'absence d'une célérité dans la mise en œuvre des opérations d'équipement s'est traduite par de faibles niveaux de consommation des crédits de paiement mis à la disposition des différents départements ministériels.

L'immobilisation de ces crédits qui est à l'origine d'accumulation d'importants reliquats en fin d'année ne permet pas l'atteinte des objectifs assignés aux différents programmes d'équipement publics. Cette faiblesse dans la consommation des crédits a été constatée au niveau des ministères suivants :

- Le ministère de la Communication : la consommation des CP a atteint à peine un taux de 0,04%, correspondant à 336 millions de DA sur des crédits de paiement disponibles de 7,133 Mrds de DA.
- Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique : le niveau de consommation des CP se situe à un seuil de 30,26%. Ainsi et sur des CP disponibles de 19,844 Mrds de DA (dont 15,032 Mrds de DA au titre de 2019), il n'a été consommé qu'un montant de 6,005 Mrds DA ;
- Le ministère de l'Education Nationale : le rythme de consommation de CP est très faible n'atteignant qu'un taux de 0,17% sur un total de CP de 9,131 Mrds de DA (dont 2,247 Mrds au titre de l'exercice de 2019), correspondant à un montant de 15,776 millions de DA ;
- le ministère de la Justice : les crédits de paiement alloués de 14,275 Mrds de DA, n'ont été consommés qu'à hauteur de 3,866 Mrds de DA, soit un taux de 27% ;

_

- Le ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche : il a enregistré un taux de consommation de 35,11%, soit des consommations de 4,826 Mrds de DA sur un total des CP de 13,744 Mrds DA pour le PSC, 3,41% pour le PHDP, correspondant à un montant de 64,476 millions de DA sur un total de CP de 1,878 Mrd de DA et 2,42% pour le PSDRS, représentant un montant de 9,08 millions de DA sur des CP de 372,188 millions de DA;
- Le ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables : l'examen de la nomenclature des opérations d'équipement fait ressortir l'absence de consommation pour 46 opérations. Par ailleurs, le taux de consommation pour les opérations déléguées n'a été que de 29,71% en 2019.

Les reliquats des crédits de paiement des opérations déléguées enregistrent, à fin 2019, un montant de 1,699 Mrd de DA dont 1,564 Mrd de DA au titre de l'Agence nationale des déchets (AND).

Aussi, les opérations d'équipement déléguées au profit de différents établissements et organismes publics sous tutelle, enregistrent un taux d'exécution faible situé à 9,27%. Ainsi, et sur un total d'AP de 58,449 Mrds de DA, les consommations n'ont atteint qu'un montant de 5,418 Mrds DA comme sont illustrées dans le tableau suivant :

Unité : Mrds de DA

Organisme	Nombre d'opérations	AP	Consommations	taux
Centre national pour la formation environnementale	3	1,310	0,042	3,23
Centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	3	5,177	0,034	0,68
Observatoire national pour l'environnement et le développement durable(ONEDD)	10	3,901	0,141	3,63
Agence nationale des déchets(AND)	17	48,059	5,199	10,82
Total	33	58,449	5,418	9,27

Source: Cour des comptes.

2.2.1.7. Restructurations et réévaluations importantes des opérations d'équipement

L'insuffisante maturation des opérations d'équipement public et les retards dans leur mise en œuvre n'ont pas été sans conséquence sur la structure des coûts et la composante physique des projets d'investissement des ministères. En effet, la majorité des autorisations de programmes dégagées initialement pour ces opérations ont subi des modifications importantes et récurrentes intervenues au cours de la phase de réalisation des projets et parfois même avant le lancement des travaux d'exécution. Ces modifications ont, le plus souvent, touché les coûts, la consistance physique des travaux, les délais de réalisation et voire même la structure des projets.

Les investigations de la Cour ont permis de relever, notamment les cas suivants :

Au niveau du ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, le montant de la réévaluation, au titre de l'exercice de 2019, s'élève à 40,50 millions de DA, soit un taux de réévaluation de 6,59%, portant ainsi les AP de sept (7) opérations de 614,190 millions de DA à 654,690 millions de DA.

La même observation a été relevée au niveau du ministère des Ressources en Eau. Ce dernier a bénéficié d'un montant de 169,543 Mrds de DA destiné à la réévaluation de 59 opérations.

La réévaluation a concerné des opérations nouvellement inscrites (2017 et 2018) dont le taux a oscillé entre 100% et 900 %.

Les projets suivants sont cités à titre d'illustration :

- Le projet de transfert d'eau du barrage Malague à EL-Tarf, Tebessa et Souk Ahrass a été réévalué de 9,700 Mrds de DA à 97 Mrds de DA, soit un taux de 900%;
- Le projet de transfert de l'eau de la station de dessalement (Gurbes) vers la localité de Skikda, son AP de 5 Mrds de DA a été réévaluée à 10 Mrds de DA, soit un taux de 100% ;
- Le projet relatif aux travaux d'aménagement hydro-agricole du périmètre de Remila, Ouled Fadhel (Khenchla et Batna) sur une superficie de 2.462 Has, son AP de 4 Mrds de DA a été portée à 8 Mrds de DA, soit un taux de 100%;
- Le projet relatif aux travaux de confortement du barrage Cheurfas (Maascara) : Son AP de 1,500 Mrd de DA, a été portée à 3,850 Mrds de DA, soit un taux de 157%.

De son côté, le ministère de la Culture a procédé à la réévaluation de quatre (04) projets, au titre de l'exercice 2019, pour un montant de 134,500 millions de DA.

Au niveau du ministère de l'Energie, il a été procédé à la réévaluation de l'opération, portant subvention au CRND/COMENA pour la réhabilitation des infrastructures, la réalisation d'une clôture du périmètre de sécurité et chauffage et climatisation avec un montant de 280 millions de DA, soit un taux de 66,50%, en raison du retard enregistré dans son lancement dont la date de son inscription remonte à 2006.

Les AP initiales de 11 opérations d'équipement inscrites à l'indicatif du secteur de l'Intérieur totalisant un montant de 18,840 Mrds de DA ont été réévaluées à 20,727 Mrds de DA, soit un taux de 12%;

Les dotations financières accordées au titre de la LF pour 2019 au titre du programme sectoriel déconcentré (PSD) ont été absorbées, principalement par la réévaluation des AP des projets en cours de réalisation. A titre d'exemple, l'enveloppe accordée pour la wilaya de Boumerdes porte à 83% sur la réévaluation de programmes antérieurs. Plus de 70% du montant de la réévaluation, soit 3,824 Mrds de DA ont été destinés au secteur « éducation formation » et 64% de cette AP, soit 3,504 Mrds DA portent sur la réévaluation de 46 opérations du sous-secteur 62 « éducation ».

Dans ce cadre, plusieurs opérations ont connu des réévaluations avant l'entame de la réalisation. C'est le cas, notamment, à la wilaya d'Oran qui a procédé à la réévaluation de l'AP de 19 opérations relevant de différents secteurs avant leur lancement. Les AP initiales de ces opérations sont passées de 1,247Mrd DA à 2,626 Mrds DA, soit une augmentation de 111%.

Dans plusieurs cas, les retards enregistrés dans la réalisation des opérations d'équipement sont à l'origine de la réévaluation des AP y afférentes qui a atteint des taux qui dépassent les 100%. C'est le cas du projet de réhabilitation de deux établissements scolaires à la wilaya de Blida inscrit, en 2008, pour une AP de 230 millions de DA et réévalué en 2019 à 466,900 millions de DA, soit 103%.

Bien plus, il a été constaté des carences dans l'identification des besoins et l'évaluation des coûts des opérations d'équipement. En effet, plusieurs projets ont été clôturés avec des écarts considérables entre les coûts fixés par les décisions de programme et les coûts réels, ce qui renseigne sur les faiblesses des études et l'absence de justification des réévaluations demandées. Le tableau, ci-après, illustre cette situation et dégage des écarts atteignant parfois 60% de l'AP réévaluée :

Milliers de DA

Wilayas	Secteurs	Opérations	AP		Cout réel	Ecart	%
			Initiate	Réévaluée	Cout reei	Ecart	70
	Agriculture et	NF5. 341.3.262.148.08.01					
Relizane	hydraulique	extension de la station de traitement de Relizane	422.000	728.000	329.359	398.641	55
	Infrastructures	NK5.522.5.262.148.11.01					
	économiques et administratives	Etude et réalisation d'un ouvrage d'art sur le CW 12	180.000	175.037	70.732	104.305	60
	Infrastructures	NK5.521.5.262.120.10.01					
SAIDA	économiques et administratives	réalisation de 2 ouvrages d'art sur la liaison du périphérique EST de SAIDA	500.000	500.000	216.422	283.578	57
		N.F.5.226.9.262.131.14.01					
ORAN	Agriculture et hydraulique	Aménagement de pistes forestières sur 60 km	30.000	30.000	17.858	12.142	40

2.2.1.8. Retard dans la réception des projets réalisés

Un nombre important de projets relevant des programmes à gestion déconcentrée, à l'exemple de ceux inscrits à l'indicatif des walis au profit des ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dont certains sont antérieurs à 2005, ont connu un retard dans leur réception et ce, en dépit de leur importance pour le secteur.

Le retard enregistré dans l'exécution des programmes d'équipement par rapport aux échéanciers fixés dans les décisions d'inscription a entrainé des écarts entre les projets programmés pour la réception et ceux réellement réceptionnés. Le non-respect des délais d'achèvement des projets se répercute négativement sur une meilleure prise en charge de la rentrée scolaire en termes de disponibilité de places pédagogiques et d'hébergement adéquats, ainsi que sur la résorption du déficit enregistré en la matière.

Ainsi, et au niveau du secteur de l'enseignement supérieur, et sur des projets renfermant une capacité de 84.200 places pédagogiques, prévues à être réceptionnées durant l'exercice 2019, il n'a été réceptionné que 27.900 places. S'agissant des lits d'hébergement, les réceptions sont de l'ordre de 12.420 lits sur un total prévu de 56.370 lits.

Désignation	Programme en cours	Programme inscrit	Programme total	Projets programmés pour la réception en 2019	Projets réceptionnés en 2019	Ecart	Programme en cours de réalisation
Places pédagogiques	284. 000		284. 000	84. 200	27.900	56.300	256.100
Lits de résidence	162.704		162.704	56. 370	12.420	43.950	150.284
Restaurants centraux	17	3	20	1	2	+1	18

Concernant le secteur de l'éducation nationale et sur un nombre de 2.159 projets programmés pour la réception au courant de l'année de 2019, il n'a été réceptionné que 1.749 projets, soit un écart de 410 projets qui se répartissent principalement entre 63 écoles primaires, 18 CEM, 26 lycées, 223 classes d'enseignement primaires, 35 restaurants, 15 demi-pension (CEM) et 17 demi-pension (lycée), comme il est détaillé dans le tableau suivant :

structure	PEC	Programme 2019	total	Réception prévue	Structures réceptionnées	Ecart	Projets en cours			
Etablissements d'enseignement										
Ecoles primaires	978	327	1.305	426	3 63	63	942			
Etablissement d'enseignement CEM	428	74	502	137	119	18	383			
Lycées	282	60	342	93	67	26	275			
Classes de primaire	3.283	1.323	4.606	1.071	848	223	3.758			
S/total	4.971	1.784	6.755	1.727	1.397	330	5.358			
Structures de	soutien									
Restaurants	681	747	1.428	267	232	35	1.196			
Demi-pension (CEM)	133	22	155	41	26	15	129			
Demi-pension (lycées)	85	9	94	29	12	17	82			
Internat(CEM)	14	3	17	7	3	4	14			
Internat(Lycées)	16	4	20	5	1	4	19			
Internat (écoles)	4	2	6	0	0	0	6			
Salles de sports	316	0	316	24	21	3	295			
Stades	189	62	251	41	39	2	212			
Unités de dépistage	198	63	261	18	18	0	243			
S/Total	1.636	912	2.548	432	352	80	2.196			
TG	6.607	2.696	9.303	2.159	1.749	410	7.554			

2.2.1.09. Non restitution des reliquats concernant le ministère de la Culture

En application de l'instruction n° 1356 du 1^{er} aout 2015 du Premier ministre relative au renforcement des équilibres financiers internes et externes du pays, les projets inscrits à l'indicatif du ministère de la Culture, n'ayant pas connu un début d'exécution, ont fait l'objet de gel. Cependant, les décisions de gel de ces opérations n'ont pas été suivies par la restitution des crédits de paiement y afférents. Ces CP ont été virés dans les comptes des établissements et organismes publics en relevant, tel est le cas :

- 43,610 millions de DA concernant la maitrise d'ouvrage déléguée ;
- 317,937 millions de DA concernant les subventions octroyées à l'Office de Rayad EL-feth ;
- 5,070 millions de DA concernant la subvention octroyée au théâtre régional d'Oran ;
- 8,919 millions de DA octroyés à l'OPERA d'Alger;
- 40,994 millions de DA octroyés au Centre national de la culture et de l'information.

Par ailleurs, l'exécution de certaines opérations s'est traduite par le paiement de dépenses alors que ces opérations ont été clôturées sans qu'elles ne soient achevées, à l'exemple des opérations suivantes :

- Etude et réalisation du palais de culture à Oran qui a enregistré des consommations de 81,160 millions de DA;
- Etude et réalisation d'un centre culturel à la cité de Bananier qui a enregistré des consommations de 6,658 millions de DA;
- Amélioration du système de télésurveillance du musée régional de Djelfa dont les consommations ont atteint un montant de 8,492 millions de DA;
- Etude, réalisation et aménagement du théâtre d'El Eulma qui a enregistré des consommations de 9,980 millions de DA.

Par ailleurs, certaines opérations dont la gestion a été confiée à l'Agence du rayonnement du patrimoine culturel en tant que maitre d'ouvrage délégué, en application de l'article 15 du décret exécutif n° 14-320 du 20 novembre 2014, modifié et complété par le décret exécutif n°19-197du10 juillet 2019 relatif à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'ouvrage déléguée, ont été clôturées sans qu'elles ne connaissent un début d'exécution. Les lacunes caractérisant les dispositions du décret exécutif n° 14-320 en matière des conditions d'application de la clause se rapportant à la rémunération du maitre d'ouvrage délégué ont entrainé le paiement d'un montant de 31,932 millions de DA, en absence de toute mise en œuvre des opérations d'équipement.

2.2.1.10. Retard dans l'assainissement de la nomenclature des opérations d'équipement

Malgré leur achèvement sur les plans physique et financier ou leur abandon, plusieurs opérations d'équipement n'ont pas fait l'objet de clôture et continuent toujours de figurer dans la nomenclature des budgets d'équipement des ministères.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'instruction n° 04 du 1^{er} mars 2016 du ministère des Finances, relative à l'assainissement des opérations d'équipement public. Les cas suivants peuvent être cités à titre d'exemple :

Au niveau du ministère de la Jeunesse et des Sports, le contrôle a révélé l'existence de 63 opérations d'une AP globale de 1,642 Mrd de DA achevées et non encore clôturées ;

- Au niveau du ministère de la Culture, il a été enregistré l'existence de 35 opérations dont la situation n'a pas connu d'assainissement (dont 8 opérations achevées et 3 opérations non inscrites sur le programme actualisé);
- Concernant le ministère des Affaires Etrangères, le nombre d'opérations achevées sur le plan physique et financier, a atteint 18 opérations totalisant des AP de 14,70 Mrds de DA :
- -Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, enregistre l'existence de plusieurs opérations achevées ou non reprises sur la nomenclature actualisée sans qu'elles ne fassent l'objet d'assainissement. A titre d'exemple, la Direction générale des transmissions nationales (DGTN), n'a pas pu clôturer deux opérations dont la date d'inscription remonte à 1989 et 1991, en raison des difficultés rencontrées dans la reconstitution des pièces comptables. Il s'agit de l'opération intitulée « Equipement des transmissions nationales en matériel de radio commutation et les instruments de mesure », inscrite en 1989 pour une AP de 272,540 millions de DA et ayant connu un taux de réalisation de 57% et l'opération relative à « l'acquisition d'autocommutateurs et inter-commutateurs téléphoniques » inscrite en 1991 pour une AP de 134,589 millions de DA et exécutée à hauteur de 83%.

2.2.2. Concernant les plans communaux de développement

Les plans communaux de développement (PCD) s'articulent "autour des actions prioritaires du développement, principalement celles d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de voiries, de réseaux et de désenclavement²⁹, des actions qui participent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, et privilégient les communes les plus démunies en équipements publics ».

L'annexe C de la loi n°18-18 du 27décembre 2018, portant loi de finances pour 2019, a prévu une dotation au titre des PCD de 100 Mrds de DA tant en autorisations de programme (AP) qu'en crédits de paiement (CP)³⁰. Rapportées aux montants inscrits à la sous-section équipement du budget 2019, les dotations en AP et CP des PCD restent faibles et ne représentent que 3,84% des AP et 2,78% des CP. Toutefois, les PCD revêtent une importance particulière au vu de leurs objectifs et des résultats escomptés de leur exécution en termes d'impact direct sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

_

²⁹ Article 21du décret exécutif n°98-227 du 13/07/1998 relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat, modifié et complété.

³⁰ AP=CP en 2018 et en 2019.

Bien que les dotations en AP et CP de cette année soient identiques par rapport à celles de l'exercice précédent, leur répartition est différente. Ainsi certaines wilayas ont enregistré d'importantes diminutions, tel est le cas, notamment, d'Oran (-40%), Ouargla (-26%), Laghouat (-23%), Saida (-22%) et Alger (-20%). En revanche, d'autres wilayas ont bénéficié d'une dotation plus conséquente par rapport à l'exercice précédent, à l'exemple de Tlemcen (+25%), Bouira (+22%), Béjaia, (+20%) et Tizi-Ouzou et Sidi Bel Abbès (+16%).

Evolution de la dotation AP de certaines wilayas

En milliers de DA

Wilayas	AP 2018	AP 2019	Evolution %
Oran	2 000 000	1 200 000	-40,00
Ouargla	1 900 000	1 400 000	-26,32
Laghouat	2 100 000	1 600 000	-23,81
Saida	1 800 000	1 400 000	-22,22
Alger	2 000 000	1 600 000	-20,00
Tamanrasset	1 800 000	1 500 000	-16,67
Tissemsilt	1 900 000	1 600 000	-15,79
Tipaza	2 000 000	1 700 000	-15,00
Tizi-ouzou	3 000 000	3 500 000	16,67
Sidi Bel Abbès	2 400 000	2 800 000	16,67
Béjaia	2 500 000	3 000 000	20,00
Bouira	2 200 000	2 700 000	22,73
Tlemcen	2 800 000	3 500 000	25,00

Au titre de la loi de finances pour 2019, le contrôle de la Cour des comptes des conditions d'inscription et d'exécution des PCD s'est penché sur l'examen du chapitre 691 (Education et formation). Le choix de ce chapitre est motivé par l'importance de ce volet dans la formation d'une ressource humaine compétente en tant que facteur clé favorisant le développement du pays. Or, dans un grand nombre de wilayas, ce chapitre et en comparaison avec les autres chapitres, n'est pas doté suffisamment de CP à l'exception de la wilaya de Djelfa où les dotations se sont situées à 13% du total des CP, comme il est illustré par l'échantillon ci-après :

Dotation du chapitre 691 au niveau de certaines wilayas exercice 2019

Milliers de DA

Wilayas	СР	Chapitre 691	CP du 691/ CP total %
Djelfa	2 300 000	299 314	13,01
Tamanrasset	1 500 000	183 600	12,24
Ain Defla	2 000 000	235 856	11,79
El oued	1 900 000	212 000	11,16
Laghouat	1 600 000	160 000	10
Ouargla	1 400 000	100 000	7,14
Illizi	1 000 000	70 000	7
Tlemcen	3 500 000	235 791	6,74
Médéa	3 000 000	190 000	6,33
Alger	1 600 000	95 503	5,97
Blida	1 700 000	66 012	3,88
Bordj Bou Arreridj	2 400 000	65 948	2,75
Béjaia	3 000 000	75 184	2,51
Sidi Bel Abbès	2 800 000	67 330	2,40
M'sila	3 000 000	60 374	2,01
Chleff	2 200 000	33 390	1,51
Tizi-ouzou	3 500 000	36 569	1,04
Bouira	2 700 000	9 458	0,35
Tipaza	1 700 000	5 902	0,35
Boumerdes	1 800 000	762	0,04
Saida	1 400 000	173 158	12,36
Mostaganem	1 900 000	205 519	10,81
Mascara	2 400 000	10 400	0,43
Oran	1 200 000	183 492	15,29
Tissemsilt	1 600 000	0	0
Naama	1 500 000	0	0

L'examen des conditions de gestion des PCD a permis de relever les observations et appréciations suivantes :

2.2.2.1. Répartition des crédits au profit des communes

Les critères devant présider à la répartition des crédits aux différentes communes ont été précisés par plusieurs textes à caractère règlementaire. Ainsi, le décret exécutif n°98- 227 du 13 juillet 1998, modifié et complété, suscité, a précisé, en son article 21 que les PCD sont répartis « en privilégiant les communes les plus défavorisées, notamment dans les zones à promouvoir ». Ces derniers devraient être accordés en priorité aux communes enregistrant une faiblesse dans les revenus propres, et qui ne peuvent pas financer les actions sur leurs propres budgets, ainsi que les communes accusant un retard en équipements publics.

En pratique, le contrôle a montré que la répartition des crédits entre les différentes communes se fait en l'absence de critères prédéfinis et clairs. En effet, toutes les wilayas, les communes ayant une situation financière aisée, ont bénéficié de financement conséquent contrairement aux communes qui ont des difficultés financières et qui parallèlement, enregistrent un retard dans le développement (à l'instar des communes à promouvoir). Nombre de communes chefs -lieux de wilaya disposant de ressources propres suffisantes, continuent de bénéficier de dotations au titre des PCD. Le tableau, ci-après, reflète cette situation sur un échantillon de communes :

Part faible de certaines communes défavorisées dans la répartition des CP

Milliers de DA

Wilaya	Communes défavorisées	AP attribuées en 2019	% du total des AP de la wilaya	Communes aisées	AP attribués en 2019	% du total des AP de la wilaya
Ain Defla	Bir Ould Khélifa	5 206	0,26			
Tlemcen	Amieur	35 464	1,07	Tlemcen	137 268	4,13
Tiaret	Faidja	988	0,03	Tiaret	549 142	19,45
Naama	El Kasdir	1 710	0,11	El Mécheria	141 210	9,42
Mala	Sidi Lazhar	18 244	0,63			
Médéa	Bougazoul	24 739	0,86			

Par ailleurs, bien que certaines communes caractérisées par une situation financière difficile aient soumis des propositions pour l'inscription d'opérations de développement au titre du PCD, leurs demandes n'ont pas connu de suite favorable. Tel est le cas, à titre d'exemple, des communes de Tousmouline, Cheguig et Meherra de la wilaya d'El-Bayadh qui avaient soumis, en vain, des propositions d'inscription d'extension de salles de classes. De plus, le déficit de la commune de Meherra, en salles de classes, est attesté par la carte scolaire établie par la Direction de l'éducation. De même, au niveau de la wilaya de Tiaret³¹, sept communes n'ont bénéficié d'aucune dotation au titre des PCD.

Dans ce même cadre, la répartition par chapitre des crédits disponibles ne répond pas toujours aux critères d'allocations³² fixées. A titre d'illustration, en 2018 et 2019, les wilayas de Mascara et de Mostaganem ont affecté presque la moitié³³ des crédits au chapitre « 793 aménagement urbain » alors que l'assainissement dans les communes rurales, par exemple, demeure faible. Certaines de ces communes n'ont bénéficié d'aucune opération d'assainissement.

³³ Entre 38 et 58%

_

³¹ Il s'agit d'Ain Hadid, Guertoufa, Madroussa, Nadhora, sidi Bakhti, Djebilat Rosfa et Tousnina. En plus de l'incapacité de ces communes à financer leurs projets, les deux dernières sont classées comme communes à promouvoir par l'arrêté interministériel du 09 octobre 1991 fixant la liste des communes à promouvoir.

Arrêté interministériel du 21 février 2013 fixant les critères d'allocation de ressources budgétaires aux projets ou programmes proposés au titre des plans communaux de développement.

Enfin, la note d'orientation annuelle du ministre de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, relative à la préparation et l'exécution des PCD est intervenue en retard par rapport aux propositions de projets et le choix des communes (n°63 du 04 février 2019). De plus, cette note n'a pas été suivie par des notes explicatives de la part des walis à l'effet de rappeler les priorités et les critères à prendre en compte lors de propositions des projets et programmes.

2.2.2.2. Retard dans la répartition et non répartition de quotités importantes d'AP

L'autorisation de programme relative aux PCD a été notifiée aux wilayas au début du mois de janvier 2019. Certaines wilayas ne procèdent pas à la répartition de l'ensemble de l'autorisation de programme reçue au profit des communes bénéficiaires. Pourtant, la note d'orientation du ministère de l'Intérieur n° 0063 datée du 04 février 2019 relative aux modalités de préparation et d'exécution des PCD pour l'exercice 2019, insistait sur la nécessité de répartir les dotations reçues au profit des communes bénéficiaires dès la réception des décisions programme. Le tableau, ci-après, illustre cette situation et révèle qu'à la fin de l'année 2019, l'AP non exploitée et non répartie est parfois considérable. C'est le cas, notamment, des wilayas de Skikda, Bouira, Tlemcen et Saida où plus de 20% de l'AP n'est pas répartie. En revanche d'autres wilayas comme Tizi-Ouzou, Tipaza et Ain Defla ont réparti la totalité de l'AP reçue.

Quotité d'AP non exploitée

Milliers de DA

Wilaya	AP	Montant réparti au 31/12/2019	Montant non réparti	Taux de l'AP non réparti %
Skikda	2 .124. 416	644 .367	1. 480.049	69,67
Bouira	2. 700. 000	2 .019. 766	680 .234	25.19
Tlemcen	3. 500. 000	2. 654. 107	1. 845. 893	24,17
Oran	1. 200 .000	954. 693	245. 307	20,44
Saida	1. 800. 000	1. 483. 420	316. 580	22,61
Médéa	3. 000 .000	2 .500.459	499.541	17
Tizi-Ouzou	3. 500. 000	3. 500. 000	0	0
Tipaza	1. 700 .000	1. 700 .000	0	0
Ain Defla	2. 000 000	2 .000. 000	0	0

De plus, un retard en matière d'inscription des opérations et de répartition des enveloppes budgétaires continue d'être enregistré malgré la faculté octroyée aux communes d'anticiper le recensement de leurs besoins et de lancer les procédures de concurrence avant le début de l'année d'inscription de l'opération. Nombre d'opérations sont inscrites au dernier trimestre 2019 voire au mois de décembre et durant l'exercice 2020. Ces retards ont certainement contribué à la faiblesse dans l'avancement physique des projets et ont conduit à réduire la consommation des crédits dans nombre de wilayas. A titre d'exemple, les wilayas, ci-après, ont enregistré un taux de consommation inférieur à 40%.

Taux de consommation des crédits de paiement au niveau de certaines wilayas

Wilaya	Taux %	Wilaya	Taux %
Tamanrasset	12,24	Blida	26
Oum El Bouaghi	17,93	Skikda	30,33
Tlemcen	20,5	Tébessa	30,41
Annaba	23,56	Oran	31,76
Bejaia	24,42	Boumerdes	37,22

De plus, des opérations sont inscrites en 2020, au titre des AP de 2019, à travers l'ensemble des wilayas. A titre d'illustration quelques cas significatifs.

- à la wilaya de Saida, 18 opérations n'ont été individualisées qu'en 2020 et 25 autres opérations et à la date du 31/12/2020, n'ont pas fait l'objet d'individualisation ;
- à la wilaya d'Oran, 20 opérations n'ont pas été individualisées en 2019 ;
- à la wilaya de Batna, le tiers des crédits affectés au chapitre 691 en 2019, n'ont fait l'objet de décisions d'individualisation qu'en 2020;
- à la wilaya d'Oum El Bouaghi, sur les 23 opérations retenues au titre du chapitre 691, seules 12 opérations sont inscrites et engagées en 2019 ;
- à la wilaya d'El Bayadh, 17 des 25 opérations inscrites au titre du chapitre 691, n'ont pas été lancées en 2019, d'où l'immobilisation de plus de 60% de l'AP octroyée à ce chapitre au niveau de cette wilaya;
- à la wilaya de Béchar, les huit (08) opérations d'équipement du chapitre 691, n'ont été inscrites qu'au cours du troisième et quatrième trimestre 2019 ;
- -à la wilaya de Tlemcen, 77 opérations ont été inscrites entre septembre et décembre 2019 dont 26 en décembre et 103 opérations n'ont été inscrites qu'en 2020 ;
- à la wilaya de Tipaza, 19 opérations n'ont été individualisées qu'en date du 31 décembre 2019 pour un montant de 205,150 millions de DA. En revanche neuf (9) opérations d'une valeur de 139,025 millions de DA, n'ont pas fait l'objet d'individualisation et d'inscription en 2019. De plus, 49 opérations individualisées n'ont connu aucune consommation de crédit et n'ont pratiquement pas démarré;

2.2.2.3. Dépassement de l'autorisation de programme

L'analyse de la répartition des AP et l'individualisation des opérations inscrites au titre du PCD a permis de révéler des dépassements d'AP au niveau de certaines wilayas. En effet, à la wilaya d'Alger, cinq (5) opérations relevant de trois chapitres (391, 392 et 793) et concernant quatre communes, ont été inscrites avec des montants supérieurs à ceux des AP prévues dans la décision de programme. Le dépassement total s'élève à 4,631 millions de DA et oscille entre 38 milles de DA et 3,123 millions de DA.

A la wilaya de Tipaza, 19 opérations individualisées portent sur des montants supérieurs à ceux prévus par l'autorisation de programme relative à chacune de ces opérations. Le dépassement total s'élève à 10,647 millions de DA et se situe entre 439 milles de DA et 2, 290 millions de DA.

Cette situation est contraire aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 06 de la loi n ° 90-21 du 15 août 1990 relative à la comptabilité publique, modifiée et complétée, qui stipule que "les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses que les ordonnateurs sont autorisés à engager pour l'exécution des investissements planifiés". Elle est aussi de nature à altérer la fiabilité des documents comptables et peut conduire à des difficultés de paiements ultérieurement, vu que les crédits de paiements sont affectés en fonction des AP arrêtées dans les décisions de programme.

2.2.2.4. Planification et maturation insuffisantes des projets inscrits

L'inscription des programmes dans le cadre du budget d'équipement doit obéir à une définition préalable des besoins et une évaluation financière précise, ainsi qu'à une maturation des études. L'étude de maturation d'un projet permet de s'assurer que celui-ci est de nature à contribuer au développement économique et social et que les travaux de réalisation sont prêts à être lancés dans les conditions optimales de coût et de délais. Les investigations ont révélé que certaines opérations ont été inscrites dans l'urgence et la précipitation et en absence d'une maturation suffisante et ce, contrairement aux dispositions du décret exécutif n°09-148 du 02 Mai 2009 modifiant et complétant le décret exécutif n°98-227 du 13 Juillet 1998 relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat, et de l'arrêté interministériel du 21 février 2013 relatif aux critères d'allocation de ressources budgétaires aux projets ou programmes proposés au titre des PCD.

Parfois, les opérations inscrites dans le cadre des PCD ne renferment pas certaines dépenses nécessaires à la réalisation du projet retenu, tels que : l'insertion publicitaire, le suivi de réalisation, le contrôle technique, ..., devant être prises en considération lors de la fixation de l'AP des projets, comme il est précisé par la circulaire du chef du gouvernement du 20/02/1997 relative aux opérations d'équipement public. Cette situation a contraint les communes à mobiliser d'autres sources de financement pour prendre en charge ces dépenses.

Pour pallier le manque de maturation et de planification dans la réalisation des projets, un recours aux arrêts de travaux et aux avenants a été constaté. Aussi, des travaux imprévus (supplémentaires ou complémentaires) sont, parfois, exécutés en remplacement des travaux prévus dans le cadre des marchés ou conventions pour éviter le dépassement des enveloppes octroyées. De ce fait, les maitres d'ouvrages en l'occurrence les P/APC, ont recours à l'établissement d'avenant, d'ajustement de quantité, parfois sans incidence financière mais nécessitant un arrêt de travaux dépassant souvent les délais accordés à l'achèvement de l'opération toute entière. A titre d'exemple, une opération de réalisation de deux classes au niveau de l'école primaire Sidi Larbi de la commune de Sabra dans la wilaya de Tlemcen a enregistré un arrêt de 170 jours, en raison de l'absence de l'étude du sol. L'avenant d'ajustement des quantités dans l'opération de réalisation de deux classes sises à l'école Ammari

Abdelkader de la commune de Beni Khellad de la même wilaya a occasionné 194 jours d'arrêts, alors que le délai de réalisation retenu n'était que de 90 jours. Parfois, les avenants d'ajustements portent sur des montants importants qui remettent en cause l'équilibre du marché et le choix du cocontractant d'autant plus que ces ajustements échappent à la mise en concurrence. C'est le cas de l'aménagement extérieur d'une école fondamentale à la commune Taoudmout wilaya de sidi Bel Abbès, l'avenant à la convention de réalisation portait sur plus de 41% du montant initial, correspondant à un montant de 2,784 millions de DA.

L'examen des données synthétiques par wilaya montre bien l'insuffisance dans la maturation et la planification dans nombre de cas, ci-après quelques illustrations significatives.

- A la wilaya d'Ain Temouchent, 43 opérations sur les 160 inscrites ont fait l'objet de réévaluation pour pouvoir être finalisées. Cinq (05) opérations ont été annulées juste après leur inscription ;
- A la wilaya de Sétif, plusieurs opérations liées à la réfection d'écoles primaires, construction de classes, grosses réparations, extension et renouvellement d'équipement ont été inscrites sans études. De plus, la nomenclature n'a pas prévu ce volet, ce qui a conduit à des difficultés lors de la réalisation, notamment le refus de visa lors de l'engagement;
- A la commune de Misserghine (w. d'Oran), une opération portant réalisation de 06 classes au niveau du pôle urbain Ahmed Zabana pour une AP de 11,923 millions de DA, a été réalisée en l'absence d'études préalables. Ce projet n'a pu être exploité dans les délais prévus en raison d'absence du bloc administratif et de la cantine. Le même cas a été relevé au niveau de la commune de Sidi Chami qui a inscrit, en 2019, une opération portant réalisation de six (06) classes, sans études préalables.
- A la commune de Youb (W. de Saida), une opération portant réalisation de deux classes à l'école Moulay Ahmed pour une AP de 5,644 millions de DA et faute d'étude préalable, a été réévaluée avant même son lancement, en raison de la nature du sol, pour atteindre un montant de 7,802 millions de DA.

2.2.2.5. Absence de programmes de développement annuels et pluriannuels

L'article 107 de la loi n°11-10 du 22 juin 2011, relative à la commune, dispose que l'assemblée populaire communale élabore et adopte ses programmes annuels et pluriannuels correspondants à la durée de son mandat. Dans ce cadre, et conformément aux articles 5 et 6 du décret n°81-380³⁴, le plan communal de développement local regroupe l'ensemble des actions à entreprendre dans tous les domaines de développement. Ces opérations planifiées doivent être cohérentes, complémentaires et répondre aux impératifs d'harmonie et d'équilibre du développement. Dans ce cadre, les APC s'assurent, notamment, que tout projet inscrit comporte les infrastructures d'accompagnement indispensables.

Ce cadre normatif de planification et de programmation n'est pas respecté par la plupart des communes concernées par les opérations de contrôle qui n'élaborent pas de

³⁴ Déterminant les compétences et les attributions de la commune et de la wilaya dans le secteur de la planification et de l'aménagement du territoire.

programmes annuels ou pluriannuels. En guise de programme annuel, certaines communes ont présenté une liste de projets proposés à l'inscription, indiquant l'intitulé et le coût prévisionnel des opérations proposées, sans aucune justification en matière d'importance de l'opération, des résultats escomptés, ou de sa contribution au développement local et à la satisfaction des besoins des citoyens.

Cette observation, relevée dans la plupart des communes, a été justifiée par certains P/APC, par l'hétérogénéité de la constitution des assemblées élues qui ne permet pas de s'entendre sur un programme³⁵.

2.2.2.6. Non consultation des citoyens sur les priorités du développement

L'absence de planification ne favorise pas la consultation des citoyens sur les priorités du développement et le choix des opérations à réaliser. Pourtant, l'article 11 du code communal dispose clairement que la commune constitue le cadre institutionnel d'exercice de la démocratie locale et de la gestion de proximité. En effet, l'assemblée populaire communale est dotée de prérogatives lui permettant de prendre toute mesure nécessaire pour informer les citoyens des affaires les concernant et les consulter sur les choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel. Cela permet, d'une part, aux citovens d'exprimer leurs besoins, et, d'autre part, aux responsables communaux de connaître et de recenser les préoccupations de la population, et de déceler les faiblesses existantes au niveau de la commune. En pratique, peu de responsables communaux ont déclaré avoir recouru à la consultation des citoyens et ce, à travers différents moyens, telles que les rencontres de proximité, la réception des citoyens, les sorties sur terrain, la consultation des notables et des personnes actives de la société civile. La majeure partie des communes prises en échantillon lors des contrôles, a montré une carence en matière de consultation des citoyens avant la proposition d'inscription des opérations, qui demeurent l'apanage des services de la Daïra, du Président de l'APC et des services techniques de l'Etat. Souvent, les propositions retenues ne sont même pas soumises au débat à l'APC. Pourtant, ces consultations et ces débats auraient certainement permis d'éviter l'opposition de citoyens à la réalisation de projet d'utilité publique, notamment, les réseaux d'AEP et d'assainissement en prenant en compte les doléances des citoyens en matière de choix du tracé du réseau. Ils auraient aussi permis de mieux répondre aux préoccupations et besoins des citoyens et remédier à l'insuffisance en matière de coordination des différends services de l'Etat. Cette dernière situation est parfaitement illustrée par la commune de Abadla wilaya de Béchar qui n'a soumis à la wilaya, en 2019, aucune proposition au titre du chapitre 691 « éducation formation », alors que la carte scolaire préparée par la Direction de l'éducation de ladite wilava reconnait un déficit de treize salles de classe (en 2019). L'absence de concertation a, parfois, conduit les parents d'élèves à recourir à des actions de protestations. Ainsi, au village Dmitha commune de Guemar wilaya d'El Oued, les parents d'élèves des cycles primaires et moyens ont boycotté la rentrée scolaire 2018/2019 jusqu'à ce que les autorités aient accédé à leur demande d'inscription de la réalisation de trois salles de classes au niveau de ce village. De même, l'inscription d'une opération de réalisation de quatre (04) salles de classes à la cité du 5 juillet de la commune

³⁵ Réponse du P/APC de Beni-Ounif à la CT Béchar.

d'El Hadjira wilaya d'Ouargla³⁶ pour un montant de 11,900 millions de DA, n'a pas été obtenue qu'après protestation des citoyens et fermeture du siège de la Daira d'El Hadjira. Pourtant, en ce qui concerne le secteur de l'éducation, le décret exécutif n°16-226 du 25 aout 2016 fixant le statut-type de l'école primaire institue un Conseil de coordination et de concertation composé des représentants de la commune, de l'éducation et des associations de parents d'élèves. Ce conseil est chargé, notamment, de contribuer à la préparation de la rentrée scolaire, de présenter les propositions relatives aux besoins financiers et matériels nécessaires pour le fonctionnement des écoles primaires et de prendre les décisions nécessaires pour l'amélioration des conditions de scolarisation dans ces écoles. Il constitue un cadre intersectoriel idéal pour le traitement des problèmes matériels de l'éducation. Ce conseil n'est pas encore opérationnel dans la majorité des communes et celles dotées de ce conseil, ne l'ont pas consulté sur les questions relevant de ses compétences.

2.2.2.7. L'exécution des projets inscrits

Le contrôle de l'exécution des opérations d'équipement inscrites dans le cadre des PCD, au niveau d'un échantillon de communes, a permis de constater plusieurs insuffisances qui ont été à l'origine des retards d'exécution et de la non atteinte des objectifs escomptés de l'inscription de ces opérations. Les principales constations relevées sont les suivantes :

- Concurrence insuffisante pour réaliser les projets communaux

Dans le cadre de la réalisation des commandes publiques dont le montant est inférieur au seuil de passation des marchés, la plupart des communes ont lancé les appels d'offres par le biais de la publicité locale, suivant les dispositions de l'article 65 alinéa 3 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, cité plus haut.

Cependant, le délai de dépôt des offres, fixé par certaines communes entre 05 et 10 jours, est insuffisant pour permettre la concurrence la plus large des soumissionnaires et la réception de meilleures offres, ce qui constitue une entorse à l'article 66 alinéa 4 dudit décret qui dispose que « la durée de préparation des offres doit permettre à la concurrence, la plus large possible, de jouer pleinement ». A titre d'illustration, une seule offre pour chaque projet a été reçue par plusieurs communes de la wilaya de Tlemcen au titre de projets dont la durée de dépôt des offres fixée varie entre 7 et 8 jours.

- Respect insuffisant des procédures, lenteur dans la conclusion des contrats et dans le lancement des travaux

Le rapprochement entre les dates d'inscription, de passation des contrats et de lancement des travaux révèle une lenteur d'exécution incompatible avec le souci de respecter les délais de réalisation retenus. De plus, des violations de certaines procédures de passation et d'exécution des marchés ont été constatées. A titre d'illustration, dans les communes de Djelida et El Attaf wilaya d'Ain Defla, un délai de 170 jours a séparé la date de lancement de la consultation et la date de notification de l'attribution de l'AP.

_

³⁶ Actuellement wilaya de Touggourt.

2.2.2.8. Non assainissement de la nomenclature des PCD

Les opérations du PCD sont généralement des opérations de montants modestes destinées à répondre à des besoins spécifiques et identifiés des citoyens. Elles devraient être concrétisées et clôturées rapidement. Or, un nombre important d'opérations inscrites et individualisées antérieurement à 2019, au niveau de plusieurs wilayas, n'a pas connu d'avancement significatif, voire même un début d'exécution pour certaines d'entre elles. Cette situation a entrainé l'existence de soldes importants des crédits de paiement non utilisés. De ce fait, La nomenclature des PCD ne fait pas l'objet d'un suivi rigoureux et d'un assainissement annuel à même d'assurer la fiabilité de l'information y enregistrée. A titre d'illustration, la nomenclature des PCD à la wilaya de Tlemcen recense 681 opérations inscrites au 31/12/2020, parmi lesquelles 484 ont été réalisées à 100% et 246 ont été clôturées. Une part de 256 a été inscrite entre 2007 et 2018. A la Wilaya d'Alger, les investigations ont révélé que 24 opérations ont été inscrites pour une AP totale de 253, 778 millions de DA³⁷, mais n'ont pas été portées sur la nomenclature des PCD. A la commune d'Oran, deux opérations individualisées en 2017 pour une AP de 63 millions de DA et neuf (09) opérations individualisées en 2018 avec une AP globale de 154 millions de DA, figurent toujours sur la nomenclature des PCD sans connaître de début d'exécution. Pourtant, l'article 26 du décret exécutif n° 98-227, modifié et complété, susmentionné prévoit que « dans le cadre de la revue annuelle des projets et des programmes effectués à l'occasion de travaux préparatoires des projets des lois de finances, les projets n'ayant pas connu de début de réalisation durant l'exercice de leur individualisation par l'autorité en charge de leur inscription sont clôturés par discision du Ministre chargé du budget... ».

Les wilayas ne veillent pas à l'assainissement des nomenclatures par un suivi rigoureux des opérations réalisées. Ce manque de rigueur a conduit à des situations anormales, à l'exemple de l'inscription d'une opération relevant de la nomenclature du PSD sur le PCD au niveau de la Wilaya d'Oran, ce qui n'a pas permis d'achever cette opération. Il s'agit de l'opération n° N. E5.891.2.263.229.17.01 relative à la réalisation d'un siège de sureté de daïra à Ain Turck (w. Oran) inscrite pour une AP de 5, 402 millions de DA, réévaluée durant la même année pour atteindre 36 millions de DA. Le taux de consommation des crédits réservés à cette opération n'a pas dépassé les 60% en raison du refus des services du contrôleur financier d'accorder un visa sur l'avenant du marché au motif que cette opération ne devrait pas être prise en charge, dans le cadre, du PCD.

Au niveau de la commune de Dar Chioukh wilaya de Djelfa, un complexe scolaire a été réalisé par fractionnement en plusieurs opérations PCD et un financement complémentaire sur fonds propres. A la réception du projet, les autorités locales sont confrontées à l'absence d'arrêté de création de l'école par le ministre de l'habitat conformément à l'article 8 du décret exécutif n° 16-226 fixant le statut type de l'école primaire. De ce fait, ce bien demeure inexploité.

_

³⁷ 13 opérations inscrites en 2019 pour une valeur de 75,276 millions de DA concernent les chapitres 391(eau potable), 392(assainissement) et 793(aménagement urbain) et 11 opérations relevant des exercices antérieurs pour 178,502 millions de DA concernent les chapitres 391, 392, 793 et 691 (éducation formation).

Tableau n° 04 : La répartition sectorielle des crédits votés, révisés et mobilisés sur l'exercice 2019 Etat « C »

Unité: en DA

Princeton	Crédits votés	Co. (1) (1) (1) (1)	Colling and Profes (2)	Ecarts Crédits (révisés-mobilisés)	
Désignation	Credits votes	Crédits révisés (1)	Crédits mobilisés (2)	En valeur (2)-(1)	En %
Industrie	61 242 919 000,00	64 242 919 000,00	63 984 188 000,00	258 731 000,00	0,40
Agriculture et hydraulique	235 599 403 000,00	270 149 403 000,00	256 868 480 295,31	13 280 922 704,69	4,92
Soutien aux services productifs	72 755 609 000,00	100 091 461 000,00	89 225 262 719,00	10 866 198 281,00	10,86
Infrastructures économiques et administratives	635 781 484 000,00	739 217 202 000,00	713 033 614 262,05	26 183 587 737,95	3,54
Education et formation	162 893 838 000,00	187 634 066 000,00	169 958 453 316,39	17 675 612 683,61	9,42
Infrastructures socio-culturelles	146 552 448 000,00	144 751 696 000,00	131 117 256 690,50	13 634 439 309,50	9,42
Soutien à l'accès à l'habitat	423 428 891 000,00	452 608 891 000,00	424 477 689 511,00	28 131 201 489,00	6,22
Divers	600 000 000 000,00	600 000 000 000,00	593 169 843 205,75	6 830 156 794,25	1,14
P.C.D	100 000 000 000,00	100 000 000 000,00	100 000 000 000,00	-	-
Sous-total dépenses d'investissement	2 438 254 592 000,00	2 658 695 638 000,00	2 541 834 788 000,00	116 860 850 000,00	4,40
Soutien à l'activité économique (Dotation aux comptes d'affectation spéciale et bonification du taux d'intérêt)	671 953 450 000,00	714 679 379 000,00	694 830 856 865,00	19 848 522 135,00	2,78
Provisions pour dépenses imprévues	362 473 900 000,00	109 306 925 000,00		109 306 925 000,00	100,00
Règlement des créances détenues sur l'Etat	100 000 000 000,00	90 000 000 000,00		90 000 000 000,00	100,00
Recapitalisation des banques publiques	30 000 000 000,00	30 000 000 000,00	30 000 000 000,00	-	-
Sous-total des opérations en capital	1 164 427 350 000,00	943 986 304 000,00	724 830 856 865,00	219 155 447 135,00	23,22
Total budget d'équipement	3 602 681 942 000,00	3 602 681 942 000,00	3 266 665 644 865,00	336 016 297 135,00	9,33

Sources:

- Crédits votés (loi de finances 2019)
- Crédits révisés, mobilisés et consommés (ACCT)

CHAPITRE IV: LES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

Les comptes spéciaux du trésor (CST) ont dégagé, au 31/12/2019, un solde créditeur de 1.509,123 Mrds de DA contre 1.821,905 Mrds de DA en 2018, soit une régression de l'ordre de 17% (-.312, 784 Mrds de DA), alors que ce dernier a enregistré une légère baisse de 4,19% (-79,665 Mrds de DA) par rapport à 2017.

Ce résultat, est imputable, principalement, aux comptes de prêts qui ont enregistré un solde débiteur de 3 150,927 Mrds de DA, contre un solde débiteur de 2 286,342 Mrds de DA, en 2018, tandis que les comptes affectation spéciale (CAS) ont dégagé un solde créditeur de l'ordre de 5.038,675 Mrds de DA, contre un solde créditeur 4.490,018Mrds de DA en 2018.

De nombreuses observations et constatations caractérisent la gestion et le fonctionnement des CAS, notamment :

- Le recours insuffisant aux ressources propres pour le financement des fonds des CAS dont les ressources propres n'a atteint qu'à peine un taux de 14,96%; ils restent largement dépendants du budget général de l'Etat;
- Une baisse significative du solde cumulé du FRR de 7.916,706 Mrds de DA au 31/12/2012 à 437,413 Mrds de DA, au 31/12/2019 ;
- Le plafonnement des dépenses visant la maitrise de la gestion de la trésorerie a été étendu aux crédits destinés aux comptes d'affectation spéciale, ce qui a donné lieu à des soldes importants, non sans conséquence sur la réalisation des programmes d'activité des secteurs à fort potentiel économique, à l'instar des CAS gérés par les secteurs de l'énergie, l'agriculture, la formation professionnelle et l'industrie et les mines ;
- Une insuffisance dans l'élaboration des cahiers des charges relatifs aux contributions financières accordées sur les CAS;
- La lenteur dans la promulgation des textes d'application relatifs au fonctionnement de certains CAS, notamment la nomenclature de recettes et de dépenses et les modalités de leur suivi et de leur évaluation ;
- L'absence de plan d'action annuel qui fixe les objectifs physiques et financiers et les délais de réalisation, prévu par l'article 89 de la LF 2000, modifié par l'article 104 de la LF 2015, ainsi que la non fixation des délais de réalisation dans certaines conventions d'application;
- L'absence des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant l'évaluation de la performance et l'atteinte des objectifs escomptés.

1. La revue analytique

Les comptes spéciaux du Trésor (CST) sont régis par les dispositions des articles 48 à 61 de la loi n° 84-17 mentionnée précédemment.

Ces comptes sont ouverts en vertu d'une loi de finances et comprennent les catégories suivantes :

- 1) les comptes de commerce ;
- 2) les comptes d'affectation spéciale ;
- 3) les comptes d'avances ;
- 4) les comptes de prêts ;

- 5) les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers ;
- 6) les comptes de participations.

Les CST sont dotés de crédits limitatifs, à l'exception des comptes de commerce pour lesquels un plafond de découvert est autorisé. Leurs soldes sont reportés d'année en année, sauf dispositions contraires d'une loi de finances.

A l'instar des années précédentes, l'examen de la gestion de ces comptes pour l'année 2019, a mis en évidence de nombreuses observations et constatations.

Elles ont trait au nombre important de comptes ouverts et mouvementés, dont certains se caractérisent par : le recours insuffisant aux ressources propres (14,96%) pour le financement des opérations de dépenses y afférentes, qui restent dépendants du budget général de l'Etat ; une décrue du solde créditeurs du FRR, en 2019 (437,413 Mrds de DA), et enfin, le plafonnement des dépenses à réaliser sur les soldes positifs importants dégagés sur les comptes d'affectation spéciale, dicté par les contraintes rencontrées en matière de trésorerie, ce qui a impacté les conditions de réalisation des programmes d'activités élaborés par les différents ministères, à l'instar des secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de la formation professionnelle et de l'industrie et des mines.

En 2019, comme pour l'exercice précèdent, la Cour des comptes a observé une amélioration notable dans la régularisation des avances accordées par le Trésor, notamment en matière d'avances sans intérêts octroyées à divers bénéficiaires. Toutefois, il a été constaté une augmentation sensible du solde débiteur des prêts accordés, surtout ceux destinés à l'habitat et au Fonds national de l'investissement.

1.1. Les mesures nouvelles introduites par la loi de finances pour 2019

La loi de finances pour 2019, a prévu l'ouverture de deux (02) comptes et la modification des modalités de fonctionnement de cinq (05) comptes.

- Comptes ouverts

L'article 65 et 66 de la loi de finances pour 2019, a prévu la création de deux comptes, ci-après :

- Compte n°302-148, intitulé : « Fonds national pour la préparation des athlètes d'élite et de haut niveau en prévision des dix neuvièmes jeux méditerranéens d'Oran prévus en 2021 » ;
- Compte n° 302-149, intitulé « Fonds spécial pour l'exploitation du système informatique de l'administration des douanes ».

- Comptes modifiés

Les articles 60, 61, 62, 63 et 64 ont apporté des modifications aux dispositions de fonctionnement des cinq (05) CAS à travers la modification de la nomenclature des dépenses et de désignation d'ordonnateur d'un compte :

- Compte n°302-089 : « Fonds spécial de développement des régions du sud » ;

- Compte n°302-116 : « Fonds spécial du développement des hauts plateaux » ;
- Compte n° 302-117 « Fonds national de soutien au microcrédit » ;
- Compte n° 302-146 « Compte de gestion des opérations immobilières de l'Etat à l'étranger » ;
- Compte n° 303-081 « Fonds national de l'aménagement du territoire ».
- Les comptes clôturés ou réaménagés :

a- Les comptes clôturés

Dans le cadre de l'application des dispositions des lois de finances des exercices 2016, 2017 et 2018, les deux comptes d'affectation spéciale, ci-après, ont été clôturés en 2019 et leurs soldes ont été versés au compte de résultat du Trésor :

- Compte n° 302-105 « Fonds du patrimoine minier » ;
- Compte 302-096 « Fonds pour les urgences et les activités de soins médicaux ».

b-Les comptes regroupés :

En application de l'article 133 de loi de finances initiale de 2018, le compte n°302-080 « Fonds national de développement de la pêche et de l'aquaculture » a été regroupé avec le compte 302-139 « Fonds national de développement agricole, de la pêche et de l'aquaculture ».

c-Modification des dates de clôture de certains comptes d'affectation spéciale

Conformément aux dispositions des articles 84 de loi de finances pour 2016, 127 de la loi de finances 2017 et 136 de loi de finances 2018, la date de clôture du compte n° 302-128 « Fonds d'appropriation des usagers et du développement des technologies de l'information et de la communication » a été prorogée de 2017 à la fin de l'année de 2024.

1.2. Présentation des CST et leur situation financière

1.2.1 Présentation des CST

L'examen de la balance générale de l'ACCT fait ressortir, au titre de l'exercice 2019, une stabilité dans la structure des comptes spéciaux du Trésor comme il est détaillé dans le tableau ci-après :

Pitanta	Nombre	Nombre					Comptes non
Désignation	2015	2016	2017	2018	2018 2019 (20		mouvementés en 2019
Comptes de commerce "301"	03	03	03	03	03	3,95%	-
Comptes d'affectation spéciale "302"	59	53	55	55	54	71,05%	5
Comptes d'avances "303"	03	03	03	03	03	3,95%	-
Comptes de prêts "304"	14	14	14	14	14	18,42%	7
Comptes d'affectation spéciale -Dotations «305"	01	01	01	01	01	1,32%	-
Comptes de participation «306 "	01	01	01	01	01	1,32%	-
Total	81	75	77	77	76	100%	12

Il est à noter que cinq (05) comptes d'affectation spéciale n'ont pas connu de mouvements durant l'exercice 2019 à savoir :

- CAS n° 302-081 « Fonds national d'aménagement du territoire » ;
- CAS n°302-124 « Fonds national de mise à niveau des PME » ;
- CAS n°302-141 « Fonds national de la préparation et de l'organisation de la manifestation Constantine capitale de la culture arabe 2015 » ;
- CAS n° 302-144 « Fonds de solidarité pour la communauté algérienne à l'étranger »
- CAS n° 302-146 « Compte de gestion des opérations immobilières de l'Etat à l'étranger ».

Pour les derniers comptes créés en 2016 et 2017, l'absence d'activité s'explique par le retard enregistré dans l'élaboration des textes réglementaires, ce qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 107 de la loi de finances 2015 aux termes desquelles, il est stipulé « A l'exception de ceux dédies à l'exécution des opérations d'investissement publics et à ceux présentant un caractère permanent ou imprévisible, les comptes d'affectation spéciale dont les opérations sont financées exclusivement et intégralement par des ressources budgétaires ou qui n'auront pas fonctionné durant une période de trois années consécutives, seront clôturés et leur solde versé au compte de résultats du Trésor ».

Concernant les comptes de prêts, il a été relevé l'absence de remboursement pour sept (07) comptes depuis plusieurs exercices. Il s'agit des :

- CAS n° 304-408 « Restructuration financière des entreprises publiques et autogérées », ouvert par la loi de finances 1983 qui enregistre un solde débiteur de 1,828 Mrd de DA ;
- CAS n° 304-410 « Prêts pour l'investissement planifiés des unités économiques locales » qui enregistre un solde débiteur de 411,827 millions de DA ;
- CAS n° 304-902 « prêts au gouvernement du Soudan » qui enregistre un solde débiteur de 2,900 millions de DA ;
- CAS n° 304-904 « prêts à la République du Guinée » qui enregistre un solde débiteur de 521,400 millions de DA ;
- Cas n° 304-907 « Prêts à la République Malgache » (ouvert par la loi de finances pour 1983) qui enregistre un solde débiteur de 153,780 millions de DA ;
- CAS n° 304-916 « Prêts à la République Démocratique de Somalie » qui enregistre un solde débiteur de 3,628 millions de DA ;
- CAS n° 304-920 « Prêts à la République Démocratique Malgache » (Accord du 4/11/1979) qui enregistre un solde débiteur de 76,890 millions de DA ;

En dépit de l'ancienneté de ces comptes, aucune mesure n'a été prise en vue d'assainir leur situation financière.

1.2.2. La situation financière des comptes spéciaux du Trésor

La balance générale établie par l'ACCT a retracé 76 comptes, soit la clôture d'un (01) compte relevant des comptes d'affectation spéciale par rapport à l'exercice 2018.

La part des CAS reste prépondérante avec 54 comptes, (71% des CST). Les autres catégories des CST sont restées stables et n'ont pas connu de changements. Ils se composent de 14 comptes de prêts (17%), trois (03) comptes d'avances (3,95%), trois (03) comptes de commerce (3,95%), un (01) compte de participation (1,32%) et un (01) compte d'affectation spéciale « Dotations » (1,32%).

Concernant les CAS, il y a lieu de noter que la gestion de 25 comptes sur un total de 54 CAS existants est confiée à sept (07) gestionnaires, soit 46,30%. Ces CAS totalisent des soldes financiers importants de 2.257,944 Mrds de DA sur un total de 5038,675 Mrds de DA. Il s'agit, des ministres des Finances (1.403,371Mrds de DA), de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville (248,696 Mrds de DA), des Travaux Publics et des Transports (271,139 Mrds de DA), de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière (170,417 Mrds DA), de la Culture (149,319 Mrds DA), de l'Energie (143,467 Mrds DA), de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire (142,674 Mrds de DA).

La situation financière des CST, arrêtée au 31 décembre 2019, suivant la balance générale de l'ACCT, se présente comme suit :

Situation financière des CST

U: Mrds DA

Commenter	Balances	d'entrée	Opération de gestion		Résultat de l'exercice		Solde au 31/12/2019	
Comptes	Débitrice	Créditrice	Débits	Crédits	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur
Commerce (301)	-	6,750	1,286	2,871	-	1,585	-	8,335
CAS (302)	4 926,202	9 389,269	3 246,326	3 821,936	-	575,609	5 365,464	10 404,139
Dont CAS-programmes	-	1 520,462	2 279,818	2 778,358	-	498,539	-	2 019,001
Avances (303)	78,423	0,002	486,050	487,609	-	1,559	76,864	0,002
Prêts (304)	2 286,346	0,003	888,575	23,992	864,582	-	3 150,925	0,003
Dotation "frais d'hospitalisation gratuite" (305)	-	-	410,609	410,609	-	-	410,609	410,609
Participation (306)	310,100	-	-	-	-	-	310,100	-
TOTAL	7 601,071	9 396,024	5 032,846	4 747,018	864,582	578,754	9 313,966	10 823,089
Soldes définitifs		1 794,952			285,829			1 509,123

Source: ACCT.

L'analyse des données, sus indiquées, les comptes spéciaux du Trésor dégage, au 31/12/2019, un solde créditeur de 1.509,123 Mrds de DA contre 1.821,905 Mrds DA, en 2018, soit une régression de l'ordre de 17,16% (-312,784 Mrds de DA). Ce résultat, est imputable principalement, aux comptes de prêts qui ont enregistré un solde débiteur de 3.150,925 Mrds de DA en 2019, contre un solde débiteur de 2.286,342 Mrds de DA en 2018, tandis que les comptes d'affectation spéciale (CAS) ont dégagé un solde créditeur de 1'ordre 5.038,675 Mrds de DA en 2019 contre 4.490,018 Mrds de DA, en 2018.

Les comptes d'avance ont enregistré un solde débiteur de 76,864 Mrds de DA en 2019 contre un solde débiteur de 78,421 Mrds de DA en 2018, soit une légère diminution -1,99% (-1,557 Mrd de DA). Cette situation s'explique par la combinaison de la baisse du montant des avances octroyées aux différentes institutions et entreprises publiques qui sont passées de 521,289 Mrds de DA en 2018 à 486,050 Mrds de DA en 2019 et l'augmentation des remboursements, respectivement, de 478,986 Mrds de DA à 487,609 Mrds de DA.

A. Les comptes de commerce

La gestion des comptes de commerce est définie par l'article 54 de la loi n° 84-17 relative aux lois de finances, modifiée et complétée. Les montants affectés à ces comptes sont destinés à la réalisation d'opérations à caractère industriel ou commercial, effectuées, à titre accessoire, par les services dûment habilités. Les prévisions de dépenses des comptes de commerce ont un caractère évaluatif. La loi de finances fixe annuellement le montant de leur découvert.

Au 31/12/2019, les comptes de commerce ont enregistré un solde créditeur d'un montant de 8,335 Mrds de DA, en hausse de 23,48% (+1,585 Mrd de DA) par rapport à 2018.

Nonobstant cette situation, les résultats atteints ne représentent qu'une proportion insignifiante au sein des CST (soit moins de 0,46%). Ces comptes ont enregistré, au titre de l'exercice 2019, un solde positif arrêté à 1,585 Mrd de DA et se subdivisent en trois comptes :

- Compte n°301-005 « Parcs à matériel des directions des travaux publics »

En 2019, ce compte a représenté un taux de 99,52% du solde global des comptes de commerce (avec un solde créditeur cumulé de 8,295 Mrds de DA), ce qui s'explique par l'importance du parc à matériels détenus par le secteur des travaux publics et sa contribution dans la réalisation d'un volume important de revenus dégagés des opérations de location de ces moyens de réalisation.

Les dépenses de l'année ont atteint un montant de 1,286 Mrd de DA, soit une baisse de 22,26% par rapport à 2018, alors que les recettes réalisées se sont élevées à 2,869 Mrds de DA, enregistrant une diminution de 6,64 %, d'où un solde créditeur (positif) de 1,584 Mrd de DA contre un solde créditeur de 1,420 Mrd de DA en 2018.

- Compte n°301-006 « Parcs à matériel des directions de l'hydraulique »

Ce compte occupe toujours une part négligeable dans le solde global des comptes de commerce avec un taux de 0,32%, ce qui dénote la faiblesse de l'activité hors budget réalisée par les parcs à matériels gérés par les directions des ressources en eau des wilayas.

En effet, les recettes réalisées avaient atteint 2,319 millions de DA en 2019, contre 1,300 million de DA (+78,38%), en 2018. Parallèlement, les dépenses effectuées, sur ce compte, représentent un montant de 0,905 million de DA, d'où un solde positif de 1,413 million de DA.

La Cour a constaté l'absence de la tenue d'un état de matériels détenus par les différentes directions des ressources en eau de wilaya et un manque de suivi de l'activité réalisée par l'administration centrale. De plus, et en dépit du caractère commercial des opérations réalisées sur ce compte, ce dernier a enregistré en 2019 et à l'instar des exercices précédents, un volume faible des recettes, ce qui n'est pas en conformité avec l'objectif recherché à travers la création de ce compte.

- Compte n°301-011 « Acquisition des biens immobiliers et Fonds de commerce préemptés par l'Etat »

Créé en 1984, ce compte présente un solde créditeur cumulé de 7,364 millions de DA. Il occupe une part très faible dans la structure des comptes de commerce. Au titre de l'année 2019, ce compte a enregistré des recettes de 28.861,32 DA. Par contre, il n'a pas comptabilisé de dépenses et ce, depuis plusieurs années.

B. Comptes d'affectation spéciale (CAS)

Les comptes d'affectation spéciale sont régis par les dispositions des articles 56 et 57 de la loi n° 84-17 susvisée, ils retracent des opérations décrites dans une disposition de loi de finances, financées par des ressources particulières. Une dotation inscrite au budget de l'Etat peut compléter les ressources d'un CAS dans les limites fixées par la loi de finances.

Aussi, en application des dispositions de l'article 89 de la LF pour 2000, modifiées et complétées par l'article 104 de la LF pour 2015, les CAS font l'objet d'un programme d'action, établi par les ordonnateurs concernés, définissant les objectifs visés et les échéances de réalisation. La nomenclature de recettes et de dépenses et le dispositif de suivi et d'évaluation de chaque CAS sont fixés par un arrêté interministériel. Les soldes dégagés par ces comptes, en fin d'exercice, sont reportés sur l'exercice suivant, ce qui, constitue une dérogation au principe de l'annualité.

Au titre de la gestion 2019, les ressources comptabilisées par les CAS s'élèvent à 3.265,967 Mrds de DA contre un montant de 4.494,963 Mrds de DA en 2018 et 2.938,602 Mrds de DA en 2017. Quant aux dépenses y enregistrées, elles s'élèvent à 3.246,326 Mrds de DA en 2019, 3.878,676 Mrds de DA en 2018 et 3.646,326 Mrds de DA en 2017. Le solde de la gestion (créditeur) est passé de 616,29 Mrds de DA en 2018 à 575,609 Mrds de DA en 2019, soit une diminution de 40,681 Mrds de DA, correspondant à un taux -6,60%.

Le solde cumulé (solde créditeur), à fin 2019, est de 5.038,675 Mrds de DA, alors qu'il était de 4.490,018 DA en 2018, d'où une progression de 548,657 DA (+12,22%).

C. Les comptes d'avances

Les avances accordées en 2019, s'élevaient à 486,05 Mrds de DA, en hausse de 1,47% (+7,064 Mrds de DA) par rapport à 2018, contre une diminution de 6,459 Mrds de DA (-1,33 %), en 2018 par rapport à 2017.

En ce qui concerne les avances remboursées, elles se sont élevées à 487,609 Mrds de DA en 2019 contre 521,289 Mrds de DA en 2018, soit une baisse de 33,68 Mrds de DA (- 6,46 %), alors qu'elles ont enregistré une hausse de 42,27 % (154,88 Mrds de DA) en 2018 par rapport à 2017.

L'évolution des avances accordées et les montants de remboursements sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Unité: Mrds de DA

					Varia	tion	
Désignation	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	Ecart (2)- (1)		Ecart (3) -(2)	
				En valeur	En %	En valeur	En %
Solde au début de l'exercice (S.D)	1,686	120,724	78,421	119,038	7 058,35	-42,303	-35,04
Avances accordées	485,445	478,986	486,050	-6,459	-1,33	7,064	1,47
Avances remboursées	366,408	521,289	487,609	154,881	42,27	-33,680	-6,46
Solde de fin d l'exercice (S.D)	120,724	78,421	76,862	-42,303	-35,04	-1,559	-1,99

Source: Données ACCT.

Le tableau, ci-après, reprend les comptes d'avance pour l'exercice 2019, répartis par secteur d'activité :

Unité: Mrds de DA

COMPTE/	T44-14	Solde au début de	Opé	Solde de fin	
Ligne Intitulé		l'exercice	Avances accordées	Avances remboursées	d'exercice
Avances légales	s et règlementaires (1)	-	410,609	410,609	-
303 006/001	les avances au service d'assistance médico- sociale « avances aux hôpitaux »	-	410,609	410,609	-
Avances ordina	ires et spéciales (2)	78,421 (S.D)	75,441	77,000	76,862(S.D)
303 503/000	Avances sans intérêt au profit de divers	77,000 (S.D)	75,000	77,000	75,000 (S.D)
303 508/001	Avance à Algérie Poste pour le paiement des pensions (convention du 29/11/2005)	1,423 (S.D)	0,441	-	1,864 (S.D)
303 508/002	Avances au trésor français (convention du 08/08/1974)	0,002 (S.C)	-	-	0,002 (S.C)
Total (1)+(2)		78,421 (S.D)	486,050	487,609	76,862 (S.D)

Source: Données ACCT.

Par importance, les avances légales et règlementaires représentent un montant de 410,609 Mrds de DA, soit un taux de 84,48% du total des avances, portant principalement sur les avances au service d'assistance médico-sociale « avances aux hôpitaux ». Ces avances ont été remboursées dans leur totalité durant la même année.

Quant aux avances ordinaires et spéciales (75,441 Mrds de DA), représentant une part de 15,52% du total des avances attribuées, elles sont liées en particulier, aux avances sans intérêt accordées à divers organismes publics. Il s'agit de :

- La Caisse nationale des retraites (CNR) : 60 Mrds de DA;
- L'Office national de pèlerinage et de la OMRA (ONPO) : 15 Mrds de DA.

S'agissant des remboursements s'élevant à 77 Mrds de DA, ils ont concerné les avances accordées au titre de l'exercice 2018 et effectués par la Caisse nationale des retraites (64 Mrds de DA) et l'Office national de pèlerinage et de la OMRA (13 Mrds de DA).

D. Les comptes de prêts

L'année 2019 a enregistré une progression soutenue des prêts accordés par le Trésor public atteignant un total de 888,575 Mrds de DA contre 602,512 Mrds de DA en 2018, soit une augmentation de 47,48% (+286,063 Mrds DA), contre une évolution de 87,80% (+281,684Mrds DA), en 2018, comparativement à l'année 2017.

En ce qui concerne les créances remboursées sur la période 2017 à 2019, elles ont connu une tendance baissière, passant de 49,527 Mrds de DA en 2017, à 42,838 Mrds de DA en 2018 (-13,51%), pour atteindre un montant 23,992 Mrds de DA en 2019 (-43,99%).

L'augmentation importante du volume de prêts accordés durant les exercices 2018 et 2019 et la régression des remboursements, ont entrainé une augmentation du solde débiteur du compte de prêts avec un taux de 32,41% en 2018 par rapport à 2017 et un taux de 37,82% en 2019 en comparaison à 2018, comme il est illustré dans le tableau suivant :

Unité: Mrds de DA

				Vari		ation		
Désignation	2017 (1)	2018 (2)	2019 (3)	Ecart (2)	Ecart (2)- (1)		-(2)	
				En valeur	En %	En valeur	En %	
Solde au début de l'exercice (SD)	1. 455,37	1. 726, 668	2. 286,35	271,301	18,64	559,674	32,41	
Prêts accordés	320,828	602,512	888,575	281,684	87,8	286,063	47,48	
Prêts remboursés	49,526	42,838	23,992	-6,689	-13,51	-18,845	-43,99	
Solde de fin d'exercice (SD)	1. 726,67	2. 286, 343	3. 150, 925	559,674	32,41	864,582	37,82	

Source: Données ACCT.

L'analyse de la structure des prêts accordés par type de secteur au titre de l'exercice 2019, laisse apparaitre une prédominance des prêts accordés au secteur économique, soit un montant de 842,321 Mrds de DA (94,79%), suivi par les prêts accordés aux gouvernements étrangers d'un montant de 31,526 Mrds de DA (3,55%), puis les prêts à l'habitat de 13,644 Mrds de DA (1,54%), et enfin, les prêts divers pour un montant de 1,084 Mrd de DA (0,12%).

Quant aux remboursements des prêts, ceux accordés aux gouvernements étrangers, représentent la part la plus importante avec un taux de 54,24% (13,013 Mrds de DA). Le reste des remboursements est réparti entre ceux accordés au secteur économique pour un montant de 7,173 Mrds de DA (29,90%), suivi par les remboursements des prêts à l'habitat pour un montant de 2,558 Mrds de DA (10,66%), et enfin, les remboursements des prêts divers de 1,249 Mrd de DA (5.26%), tel que détaillés dans le tableau ci-dessous :

Unité: Mrds de DA

		Solde au début de	Opératio	n de gestion	Solde de fin
COMPTE	Intitulé	l'exercice (S.D)	Prêts accordés	Prêts remboursés	d'exercice (S.D)
	Prêts à l'habitat (1)	144,258	13,644	2,558	155,345
304 005	Prêts à l'habitat	144,258	13,644	2,558	155,345
Les prêts a	accordés au secteur économique (2)	2. 009,167	842,321	7,173	2. 844,314
304 403	Prêts au Fonds National d'Investissement	1.701,340	836,164	4,862	2.532,643
304 404	Prêts aux entreprises économiques	305,586	6,156	2,311	309,431
304 408	Restructuration financière des entreprises publiques et autogérées	1,829	-	-	1,829
304 410	Prêts pour le financement des investissements planifiés des unités économiques locales	0,412	-	-	0,412
Les prêts divers (3)		18,816	1,084	1,249	18,651
304 603	Prêts aux fonctionnaires pour achat de véhicules	9,325	1,084	1,249	9,160
304 609	Prêt pour Algérie poste et Algérie télécom	9,426	-	1	9,426
304 610	Prêts aux communes pour financement de leur plan de modernisation urbain et leur CRD	0,071	-	-	0,071
Les prêt	s aux gouvernements étrangers (4)	114,102	31,526	13,013	132,614
304 900	Prêts aux gouvernements étrangers	113,864	31,526	13,013	132,377
304 902	Prêts au gouvernement de la République du Soudan	0,003	-	-	0,003
304 904	Prêts au gouvernement de la République du Guinée	0,001	-	-	0,001
304 907	Prêts à la République Malgache	0,154	-	-	0,154
304 916	Prêts à la République Démocratique de Somalie	0,004	-		0,004
304 916	Prêts à la République Démocratique Malgache	0,077	-	-	0,077
	Total (1)+(2)	2 286,343	888,575	23,992	3 150,925

Source: Données ACCT.

- Les prêts à l'habitat (compte n°304-005/005 "Prêts à l'habitat /Prêts au programme location-vente"

En 2019, le prêt accordé à l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) s'élève à 13,644 Mrds de DA, dont 4 Mrds de DA (29,32%) pour le financement de la réalisation des locaux à usage professionnel et commercial et 9,644 Mrds de DA (70,68%) pour le financement de la réalisation du programme neuf de 50 000 logements destinés à la location-vente. Les prêts remboursés ont enregistré une stabilité par rapport aux remboursements enregistrés durant les années 2017 et 2018, soit un montant de 2,558 Mrds de DA.

Ces remboursements ont concerné les prêts dont les échéances sont arrivées à terme, suivant les conventions conclues durant les années antérieures, entre la Direction générale du Trésor et l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL).

Ainsi, Les remboursements pour ces conventions se répartissent comme suit :

- 1,347 Mrd de DA (convention n°01 du 10/01/2009);
- 0,139 Mrd de DA (convention n°11 du 14/02/2011);
- 0,278 Mrd de DA (convention n°11 du 14/02/2011);
- 0,794 Mrd de DA (convention n°24 du 15/07/2006).

- Les prêts accordés au secteur économique

Les prêts accordés au secteur économique s'élevant à 842,321 Mrds DA en 2019, ont enregistré une forte hausse représentant un taux 52,07 % (+288,431 Mrds DA) par rapport à 2018, et plus de 3 fois (+569,737 Mrds DA) en comparaison avec 2017.

Les prêts accordés au secteur économique représentent 94,79% du total des prêts dont 99,27% (836,164 Mrds de DA) au fonds national d'investissement et 0,73% (6,156 Mrds de DA) aux entreprises économiques.

Quant aux remboursements de prêts accordés, ils ont enregistré une régression continue sur la période de 2017 à 2019, en comptabilisant une diminution de 1,179 Mrd de DA (-14,76%), en 2018 par rapport à 2017 et un recul de 0,812 Mrd de DA

(-10,16%) en 2019 en comparaison de 2018. Ces remboursements se sont élevés à 7,173 Mrds de DA en 2019, 7,985 Mrds de DA en 2018 et 9,164 Mrds de DA en 2017. Ils se répartissent entre le Fonds national d'investissement pour un taux de 67,78% (4,862 Mrds de DA) et les entreprises économiques avec un taux de 32,22% (2,311 Mrds de DA).

• Concernant les prêts directs au Fonds national d'investissement (C/304-403/001) :

L'analyse de la structure des prêts accordés au Fonds national d'investissement (FNI) pour 2019, fait ressortir la prédominance des prêts accordés au titre de soutien financier de l'État destiné à la Caisse nationale des retraites (CNR) dont le montant a atteint 664 Mrds de DA, soit un taux79,41% du total des prêts accordés par le FNI, suivis des prêts accordés au refinancement des crédits octroyés par la Banque Nationale d'Algérie (BNA), à la Pharmacie centrale des hôpitaux, pour la couverture de l'approvisionnement des hôpitaux en matière de médicament pour un montant de 113 Mrds de DA, ce qui représente 13,51%, comme indiqué dans le tableau ci-dessous

Unité : DA

Entreprise	Montant	structure %
Algérienne des Autoroutes (ADA)	20 944 934 132,23	2,50
EPE – Entreprise Métro d'Alger	10 171 924 332,81	1,22
Pharmacie Centrale des hôpitaux /BNA	113 000 000 000,00	13,51
Caisse nationale de retraite (CNR)	664 000 000 000,00	79,41
Autres	28 047 344 432,63	3,35
Total	836 164 202 897,67	100,00

Source: Direction générale du Trésor.

Il convient de préciser que les dispositions de l'article 49 de la loi de finances pour 2019 ont autorisé le Fonds national d'investissement, à accorder des prêts à long terme à taux bonifiés à la Caisse nationale des retraites.

Les remboursements des prêts effectués par ce Fonds, pour l'année 2019, ont enregistré une baisse de 18,85%, par rapport à 2018, passant de 5,991 Mrds de DA à 4,862 Mrds de DA. Ce fléchissement, est dû principalement au non remboursement des échéances échues (échéances échues annuelles et antérieures), ce qui a généré une accumulation des créances qui ont totalisé, à fin 2019, un montant de 2.527,045 Mrds de DA. Il est cité à titre d'exemple, les créances détenues sur l'entreprise du métro d'Alger, qui ont atteint un montant de 104,933 Mrds de DA détaillé comme suit :

Unité : DA

Ammác					
Année	Intérêts Intercalaire	Principal	Intérêt	Total	
2006	-	37. 760. 043.476,32	13.471.452. 659,72	51.231.496.136,04	
2007	1. 010. 332,92	14.846. 410.641,95	3.182.629. 882,55	18.030.050.857,42	
2008	-	18.812. 701.567,77	4.678.677.501,14	23.491.379. 068,91	
2013	1.438.499.614,32	6.436.835.720,62	2.279.283.353,15	10.154.618.688,09	
2014	-	39.370.750,00	9.587.422,81	48.958.172,81	
2016	1.976.577.885,24	-	-	1 976.577.885,24	
Total	3.416.087.832,48	77.895.362.156,66	23.621.630.819,37	104.933.080. 808,51	

Source : ACCT.

• Concernant les prêts aux entreprises économiques (C/ 304-404)

Les prêts aux entreprises économiques se sont accrus de plus de 6 fois (+ 5,336 Mrds de DA), passant de 0,879 Mrd de DA en 2018 à 6,156 Mrds de DA en 2019, dont 5,562 Mrds de DA concernent le secteur des ressources en eau et 0,594 Mrd de DA représente des prêts indirects accordés à travers les banques, destinés au secteur du tourisme. Ces prêts sont détaillés dans le tableau suivant :

Unité : DA

Type de financement	Organisme	Intitulé du projet	Montant			
	BNA/Tenes Lilmiyah	Dessalement de l'eau de mer de Ténès	324.285.634,73			
Banques	BNA/MAGTAA	Dessalement de l'eau de mer de MAGTAA	5.238.037. 945,68			
	Sous-total		5.562.323. 580,41			
	EGH Chaine El Djazair	Financement des travaux de rénovation de l'hôtel Gourara de Timimoune	11.228.517,90			
	EGT Temanghasset	Financement des travaux de réhabilitation et de rénovation de l'hôtel Tahat	93.049.322,26			
Direct	EGH CHAINE EL AURASSI	Rénovation de l'Hôtel El Boustène de Mnéa	158.641.577,49			
Direct	EGT Biskra	Financement des travaux de rénovation de l'hôtel les ZIBANES Biskra	34.141.128,00			
EGT Ghardaia		Financement des travaux de réhabilitation et de rénovation de l'hôtel El Djanoub	297.055.510,25			
	Sous-total		594.116.055,90			
	Total 2019					

Source : Direction générale du Trésor.

Les remboursements des prêts ont connu une hausse de 15,96% en 2019 (2,311 Mrds de DA) par rapport à 2018 (1,993 Mrd de DA). Le solde de ce compte, a atteint, au 31/12/2019, un montant de 309,431 Mrds de DA contre 305,586 Mrds de DA en 2018. Cependant, il est à relever une faiblesse dans les recouvrements qui n'ont totalisé pour la période de 2004 à 2019, qu'un montant de 62,58 Mrds de DA sur un montant global des prêts accordés de 372,011 Mrds de DA, soit un taux de 16,82%. Les prêts accordés et les remboursements effectués durant la période sous revue, sont présentés comme suit :

Unité: DA

Année	Montant du prêt	Montant remboursé	Restes à recouvrer
2004	200. 000. 000,00	200. 000. 000,00	1
2007	148. 389. 740. 018,58	43. 666. 759. 447,75	104. 722. 980. 570,83
2008	56. 710. 000. 000,00	212. 000. 000,00	56. 498. 000. 000,00
2009	12. 900. 600. 000,00	900. 600 .000,00	12. 000. 000. 000,00
2010	2. 206. 316. 831,46	428. 405. 586,29	1. 777. 911. 245,17
2011	36. 742. 686. 390,42	4. 695. 885. 017,51	32. 046. 801. 372,91
2012	98. 786. 402. 678,62	12. 370. 174. 240,59	86. 416. 228. 438,03
2013	6. 106. 685. 491,95	106. 618. 014,79	6. 000. 067. 477,16
2014	1. 166. 329. 830,91		1.166. 329. 830,91
2015	375. 199. 784,90		375.199.784,90
2016	572. 084. 071,61		572. 084. 071,61
2017	820. 055. 936,30		820. 055. 936,30
2018	878. 821. 338,19		878. 821. 338,19
2019	6. 156. 439. 636,31		6. 156. 439. 636,31
Total général	372. 011. 362. 009,25	62. 580. 442. 306,93	309. 430. 919. 702,32

Source: Trésorier principal.

Enfin, les es prêts divers totalisent un montant de 1,084 Mrd de DA en 2019 contre 1,693 Mrd de DA en 2018, soit une baisse de 35,96%. Il est relevé qu'à l'instar des années précédentes, les prêts accordés ont porté sur les prêts aux fonctionnaires pour l'achat de véhicules (compte 304-603). S'agissant des remboursements, ils ont diminué de 22,09%, passant de 1,603 Mrd de DA en 2018 à 1,249 Mrd de DA en 2019.

2. Appréciation de la régularité et l'efficacité de la gestion

2.1. La soutenabilité

Le contrôle des dépenses réalisées sur les comptes d'affectation spéciale a permis de constater l'existence de dettes importantes non régularisées à fin 2019, non sans conséquences sur une gestion efficace des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs arrêtés suivant les échéanciers fixés.

A titre d'illustration les dettes ci-après ont été relevées sur les CAS suivants :

- CAS n° 302-117 « Fonds national de soutien au microcrédit »

Ce compte enregistre des dettes de 473,344 millions de DA liées aux dépenses de bonification du taux d'intérêt.

- CAS 302-124 « Fonds national de mise à niveau des PME, d'appui à l'investissement et de promotion de la compétitivité industrielle

Ce compte enregistre des dettes de l'ordre de 305,157 millions de DA qui résultent de l'exécution de l'ancien programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises.

- CAS 303-048 « Indemnisation des biens expropriés pour le compte du fonds national de la révolution agraire »

Ce compte a été clôturé en 2016 avec des dettes estimées à 4,27 Mrds de DA, représentant l'indemnisation découlant de l'expropriation des terrains agricoles appartenant à 843 propriétaires non régularisés et ce, contrairement aux dispositions de l'article 78 de la loi 15-18 du 31 décembre 2015 portant loi de finances pour 2016 qui a fixé la fin de l'année 2017, comme échéancier pour leur régularisation.

- CAS-302-144 « Fonds de solidarité pour les ressortissants algériens nécessiteux décédés à l'étranger »

Eu égard aux retards accusés dans la préparation et la publication des textes régissant le fonctionnement de ce compte qui n'ont été publiés qu'au cours de l'exercice 2020, les dépenses s'y rapportant ont été prises en charge sur le compte des opérations hors budget, soit des montants en devise de 133.700 USA et 897.000 Euros.

- CAS 302 041 « Fonds de Compensation des Frais de Transport »

Au niveau du ministère du commerce, les demandes de compensation des frais de transport des opérateurs économiques, relevant des années antérieures et constituant des dettes non régularisées, à fin 2019, représentent un montant de 1,014 Mrd de DA. Ces dettes issues des directions des wilayas de la région du sud, risquent d'alourdir les charges du Trésor public à court et moyen terme.

2.2. Importance du financement des CAS sur concours budgétaires

Conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n° 84-17, susvisée, les CAS retracent des opérations décrites dans une disposition de LF, financées par des ressources particulières. Une dotation inscrite au budget de l'Etat peut compléter les ressources d'un CAS dans les limites fixées par la LF.

Or, l'analyse de la structure des ressources des CAS laisse apparaître une prédominance du financement du budget de l'Etat sur les ressources propres. Ainsi, ces dernières ne représentent qu'un taux de 14,96% du total du montant des recettes, comme il est détaillé dans le tableau suivant :

(U: Mrds de DA)

Exercices	Recettes 2016	%	Recettes 2017	%	Recettes 2018	%	Recettes 2019	%
CAS dotés par le budget de fonctionnement	55,146	2,18	76,213	2,59	71,348	1,59	64,773	1,69
CAS dotés par le budget d'équipement	354,916	14,03	428,73	14,59	620,219	13,80	643,397	16,83
S / Total (1)	445,584	17,62	504,943	17,18	691,567	15,38	708,170	18,53
FRR (2)	98,55	3,9			437,413	9,73		
S / Total (3= 1+2)	544,134	21,51	504,943	17,18	1.128,98	25,12	708,170	18,53
CAS programmes dotés par le budget d'équipement (4)	1677,135	66,31	2.119,101	72,14	2.784,838	61,95	2 541,835	66,51
Total (5= 4+3)	2.221,269	87,82	2.624,044	89,32	3913,818	87,70	3 250,005	85,04
Financement propre par les CAS (6)	307,988	12,18	313,57	10,67	581,145	12,93	571,931	14,96
Total général (5+6)	2.529,257	100	2.937,614	100	4.494,963	100	3 821,935	100

Source : ACCT.

Le financement des CAS se fait par le recours à trois types de financement :

✓ Les dotations budgétaires (fonctionnement et équipement hors CAS programmes) représentent 18,53% du total des recettes annuelles des CAS pour l'année 2019 (708,170 Mrds de DA), contre 15,38% (691,567Mrds de DA) en 2018, 17,18% (504,943 Mrds de DA) en 2017et 17,62% (445,584 Mrds de DA) en 2016.

Il a été constaté une diminution progressive des dotations en provenance du budget de fonctionnement. Ces dernières ont fléchi à 64,773 Mrds de DA contre 71,348 Mrds de DA en 2018. Certains comptes ont reçu des dotations moins importantes qu'en 2018, le cas du C/302.020 « Fonds de solidarité des collectivités locales / recettes diverses », relevant du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, qui a été doté d'un montant de 36,154 Mrds de DA contre 55,268 Mrds de DA en 2018.

✓ Les dotations aux CAS/hors CAS programmes, en provenance du budget d'équipement, ont augmenté avec un taux de 3,74% (23,178 Mrds de DA) en 2019, alors qu'elles étaient en hausse de 44,66 %, en 2018 par rapport à 2017 (soit +191,489 Mrds de DA).Cette hausse a profité, particulièrement aux comptes : CAS № 302.062/001 «Bonification de taux d'intérêts sur les investissements Programme spécial Sud », ayant bénéficié de 298,365 Mrds de DA, CAS № 302.050 « Fonds national du logement» de 147,403 Mrds de DA, CAS301-089/ligne 001 « Fonds spécial de développement des régions du sud » de 73,946 Mrds de DA, CAS n° 302.137 «Fonds national de soutien à l'investissement pour l'électrification et la distribution publique du gaz» de 12,853 Mrds de DA et CAS/302.140/0 « Fonds national de régulation agricole » de 22,008Mrds de DA.

- ✓ Le financement procuré par l'Etat au titre du budget d'équipement abrité par les CAS programmes s'élève à 2.541,835 Mrds représentant un taux de 66,51%.
- ✓ Aucun surplus n'a été dégagé sur la fiscalité pétrolière pour renflouer le FRR, en 2019, marqué par une régression de 69,85% (305,518 Mrds de DA) par rapport à l'exercice précédent. De plus, en 2019, un montant de 41,250 Mrds de DA (soit 11% de la fiscalité pétrolière) est versé au CAS n° 302.131 intitulé « Fonds national pour la maitrise de l'énergie et les énergies renouvelables de la cogénération ».

2.3. Discordance entre les soldes de la balance arrêtés à fin 2018 et les soldes de début d'exercice (2019)

Le rapprochement entre les soldes de fin de l'année 2018 avec les soldes repris en début de la gestion 2019, fait ressortir des discordances entre les soldes de deux comptes ci-dessous :

- Le compte n° 302 145/001 « compte de gestion des opérations d'investissement publics programme sectoriel centralisé » dont les soldes de clôture d'exercice 2018 est de l'ordre de 224,551 DA alors que le solde repris en balance d'entrée de l'exercice de 2019 s'élève à 205, 654 DA, soit un écart de 18, 897. DA ;
- Le compte n° 302-116 /001 « Dépenses d'équipement au titre du programme de développement économique des hauts plateaux- programme sectoriel centralisé » dont le solde de clôture de l'année 2018 mentionné sur la balance, est de 7, 979 DA alors que celui reporté sur la balance d'entrée de l'exercice 2019 est 7, 939 DA, soit un écart de -40 millions de DA.

La modification des soldes en l'absence d'autorisation de la sous-direction de la comptabilité publique du ministère des Finances, n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 51 de la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, susvisée et l'instruction générale n° 16 du 12 octobre 1968 sur la comptabilité du Trésor.

2.4. Observations sur la gestion des CAS relevant du ministère des Finances

Le ministre des Finances assure la gestion de huit (08) CAS en sa qualité d'ordonnateur principal.

Au 31/12/2019, les huit comptes, sous indiqués, ont enregistré un solde créditeur de 1.403,371 Mrds de DA, contre 1.192,948 Mrds de DA en 2018, soit une hausse de 210,423 Mrds de DA, liée, de manière simultanée, à la diminution des dépenses de l'année (-76,977 Mrds de DA) ainsi qu'à une augmentation des recettes, dont le montant recouvré était de 396,052 Mrds de DA.

Les soldes de ces comptes extraits de la balance de l'ACCT, se présentent comme suit :

- C/302.038 « Exécution des décisions de la justice au profit des tiers », avec un solde créditeur de 4,923Mrds de DA ;
- C/302.061 «Dépenses en capital », avec un solde créditeur de 385,315 Mrds de DA ;
- C/302.062 «Bonification du taux d'intérêt sur les investissements », avec un solde créditeur de 686,132 Mrds de DA;
- C/302.073 «Dépenses au titre des engagements intérieurs et extérieurs de l'Etat » avec un solde créditeur de 14,489 Mrds de DA ;
- C/302.074 «Dépenses de promotion de l'épargne », avec un solde créditeur de 5,549 Mrds DA :

- C/302.076 «Liquidation des entreprises publiques », avec un solde débiteur de 3,894 Mrds DA ;
- C/302.078 «Fonds de revenus complémentaires (FRC) », avec un solde créditeur de 5,222 Mrds DA;
- C/302.103 «Fonds de régulation des recettes (FRR) », avec un solde créditeur de 305,500 Mrds DA.

- Compte n° 302.061 « Dépenses en capital »

Le compte enregistre un résultat positif (solde créditeur) de 385,315 Mrds de DA, l'équivalent de 27,45% du solde créditeur global dégagé par l'ensemble des CAS rattachés au ministère des Finances, soit une progression de 11,16% (38,694 Mrds de DA) par rapport à l'année 2018.

Au titre de l'exercice 2019, les recettes ont atteint un montant de 40,694 Mrds de DA contre un montant de 2,084 Mrds DA en 2018, soit une hausse de 38,610 Mrds de DA (+1852,69%).

Les dépenses s'élevant à 1,999 Mrd DA, ont enregistré une baisse de 8,495 Mrds de DA (-80,95%) par rapport à 2018.

- Compte n° 302.062 « Bonification du taux d'intérêt »

La situation financière du compte, selon la balance de l'ACCT, arrêtée au 31/12/2019, affiche un solde créditeur de 686,132 Mrds de DA, enregistrant une hausse de 78,84% par rapport à 2018. Au titre de la gestion de 2019, le compte a réalisé des recettes de 315,003 Mrds DA contre des dépenses de 12,538 Mrds de DA. Il se répartit par ligne comme suit :

- Bonification du taux d'intérêt sur les investissements / programme spécial sud (ligne 001) avec un solde créditeur de 664,503Mrds de DA;
- Bonification du taux d'intérêt sur les investissements / prêts immobiliers (ligne 002) avec un solde créditeur de 21,628 Mrds de DA.

Concernant la ligne 01 relative aux bonifications du taux d'intérêt sur les investissements / programme spécial sud (ligne 001)

Le compte enregistre au titre de la gestion 2019 des dépenses de 8,269 Mrds de DA contre un montant de 181,308 Mrds en 2018 (-173,039 Mrds DA), alors que les recettes y inscrites, sous forme de dotations budgétaires (budget d'équipement), sont de l'ordre de 291,583 Mrds de DA en 2019 contre 253,002 Mrds de DA en 2018.

Les dotations allouées sur le budget de l'Etat :

U: Mrds de DA

2015	2016	2017	2018	2019
135	177,500	196,502	253,002	291,583

Les dotations budgétaires pour la ligne 001 représentent un taux de 40,22% du montant des crédits mobilisés sur les opérations en capital. Le contrôle a révélé :

- la non concordance des situations comptables de l'ordonnateur (DGT) avec celles des comptables principaux (TPA et ACCT), ce qui a entrainé un retard dans la prise en charge des dotations budgétaires de l'année 2019, ainsi que la non maitrise des procédures relatives à la liquidation des montants des bonifications par l'ordonnateur ;
- les changements étant introduits par les biais des loi de finances en matière de catégorie d'investisseurs bénéficiaires des bonifications du taux d'intérêt sur les crédits accordés par les banques, n'ont pas permis à la DGT d'élaborer un programme d'action fixant les objectifs et les échéanciers de réalisation ; ainsi que le dispositif de suivi et d'évaluation, tel que prévu par l'article 104 de la loi des finances pour 2015.

➤ Concernant la ligne 02 relative aux bonifications du taux d'intérêt sur les investissements / prêts immobiliers

Cette ligne a enregistré, au titre de la gestion 2019, des dépenses de l'ordre de 4,268 Mrds de DA contre 11,614 millions de DA en 2018. En matière de recettes, ce compte a enregistré un montant de 16,638 Mrds DA contre 10,005 Mrds de DA en 2018.

La Cour a constaté l'absence de coordination entre la DGT et les services concernés du ministère de l'Habitat et les banques et institutions financières considérées, notamment, en matière de détermination des pièces justificatives relatives à l'admission des remboursements des bonifications sur les prêts octroyés au profit de divers bénéficiaires.

- CAS n° 302 103 « Fonds de régulation des recettes FRR »

Le FRR ouvert par l'article 10 de la loi n°2000-02 du 27 juin 2000 portant LFC pour 2000, modifiée et complétée, est abrité par le compte d'affectation spéciale n°302-103. Ce CAS est alimenté (au crédit) par des surplus de recettes dégagés par la fiscalité pétrolière. En débit, il assure la couverture de la dette et, en cas de nécessité, la couverture du déficit du Trésor découlant de l'exécution de la LF de chaque exercice.

La situation financière de ce compte présentée ci- après, montre qu'au titre de la gestion de 2019, ce dernier a enregistré un solde débiteur de 131,912 Mrds de DA:

(U: Mrds DA)

Exercice	Balance d'entrée (créditrice)	Les opérations de gestion		Solde de l'année	Solde au
Exercice		Débit (prélèvements)	Crédit (versements)	(débiteur/créditeur)	31/12/2019
2012	7142,853	1 761,455	2 535, 309	773 ,853	7.916,706
2013	7916,706	3 392, 856	2 062, 231	-1 330 ,625	6.586,081
2014	6.586,081	2 150, 807	1 810 ,625	- 340, 181	6.245,900
2015	6.245,900	3 687 ,740	552 ,192	-3 135, 548	3.110,352
2016	3.110,352	2 370 ,352	98, 550	-2 271, 802	838,550
2017	838,550	838,550	0	0	0
2018	0	0	437,413	437,413	437,413
2019	437,413	131,912		-131,912	305,501

L'examen analytique de cette situation montre que :

Le compte a enregistré, au 31/12/2019, un solde créditeur de 305,501 Mrds de DA, ce qui représente 6,06% du solde créditeur des CAS (soit 5.038,675 Mrds de DA) contre 437,413 Mrds de DA en 2018. Le solde de ce compte a enregistré une tendance baissière importante depuis 2012. Ainsi, le solde créditeur est passé de 7 916,706 en 2012 à 305,501 en 2019 (-96,14%).

2.5. Observations sur la gestion des autres CAS

2.5.1. CAS n° 302-014 « Fonds National de Développement de l'Art, de la Technique et de l'Industrie Cinématographiques et de la Promotion des Arts et des Lettres » (Ministère de la Culture)

Ce compte a enregistré, au titre de l'exercice 2019, des recettes de 14,613 Mrds de DA et des dépenses de l'ordre de 0,670 Mrd de DA, d'où un solde créditeur dégagé de 13,943 Mrds de DA.

Au titre de l'exercice 2019, le ministère de la Culture a accordé un total de 90 subventions dont 32 subventions au profit des producteurs cinématographiques pour un montant de 112,45 millions de DA, 27 subventions au profit du Centre algérien pour le développement du cinéma (CADC) pour un montant de 671 millions de DA, neuf (9) subventions au profit du Théâtre national et des théâtres régionaux totalisant un montant de 18,14 millions de DA et 22 subventions aux associations et coopératives d'un montant de 17,3 millions de DA.

Le contrôle a permis de relever les constats suivants :

- Non-respect des dispositions fixant les tranches de paiement

Le contrôle des conditions d'attribution des subventions aux producteurs a révélé le non-respect de ces derniers de leurs obligations contractuelles, notamment en matière de justification des tranches de subventions, tel que prévu par les conventions fixant les modalités d'utilisation des subventions allouées par le fonds. Celles-ci stipulent que : « Le versement de la subvention se fait sur 4 tranches dans les proportions suivantes : 40% après le premier tour de manivelle, 30% à la fin du tournage, 20% à la fin du montage et 10% à la remise de la copie finale et sur la base de la constatation qui en sera faite par le Ministère et par le CNCA. A noter que la libération de chaque tranche est tributaire de la justification de la tranche précédente ».

Or, les producteurs bénéficiaires des subventions ont bénéficié de la totalité des tranches et des subventions complémentaires, ainsi que par d'autres subventions allouées par le CADC.

De plus, et contrairement à l'article 4 de ladite convention qui prévoit que « aucune contribution complémentaire de subvention ne sera accordée », plusieurs producteurs ont bénéficié de subventions complémentaires, tel est le cas du :

-Film Jenia de K Production qui a bénéficié durant les années 2015 d'un montant de 5 millions de DA et deux subventions complémentaires en 2016 et 2018 et ce, respectivement de 15 millions de DA et 8 millions de DA dont la quatrième tranche des exercices 2015 et de 2016 a été payée en 2019.

De surcroit, ce film a bénéficié de deux autres subventions dans le cadre de la coproduction avec le CADC d'un montant de 28 millions de DA, portant, ainsi le total des financements à 56 millions de DA.

-Film « le droit chemin » de la production : En plus de la subvention accordée sur le fonds en 2016 de 10 millions de DA et une subvention de 30 millions de DA accordée en 2018 par le CADC, ce film a bénéficié également d'une subvention supplémentaire de 15 millions de DA, portant, ainsi le total des financements à 55 millions de DA.

Il y a lieu de noter que les subventions accordées à ces films sur le fonds et dans le cadre de la coproduction avec le CADC, couvrent les mêmes postes de dépenses (réalisation, cachets et salaires de l'équipe technique, frais de studios...), ce qui constitue un double financement et une gestion irrationnelle des ressources du Trésor public.

-Absence de pièces justificatives et rapports concernant l'utilisation des dotations allouées aux établissements sous tutelle

L'article 14 de l'annexe 1 du décret exécutif n° 15-339 du 28 décembre 2015 fixant les modalités de fonctionnement du CAS n° 302-014, prévoit que l'établissement sous tutelle bénéficiaire de la dotation, est tenu de transmettre au ministère de la Culture, les documents et informations lui permettant de s'assurer que les fonds alloués ont été utilisés conformément à leur destination.

Or, les services concernés du ministère ne disposent d'aucune facture ou autre pièce justificative permettant le suivi de l'utilisation des dotations accordées au (CADC) dont le montant au titre de l'exercice 2019, s'élève à 600 millions de DA. Ce dernier et en plus des contributions accordées sur le budget de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 41 millions de DA, a bénéficié, également, de plus de 70% des dépenses du fonds totalisant des contributions de 2,1 Mrds de DA pour les quatre dernières années (2016 : 460 millions de DA, 2017 : 475 millions de DA, 2018 : 495 millions de DA, 2019 : 671 millions de DA).

Bien plus, l'examen des rapports des commissaires aux comptes fait ressortir une utilisation de la subvention du ministère pour la couverture des actions de production et de coproduction de films cinématographiques, du fait que le centre n'a pas déployé d'autres moyens qui permettent d'accomplir les autres missions qui lui sont imposées au titre du cahier des charges. Ainsi, il en résulte que le centre bénéficie doublement de financement sur le budget du fonds et sur le budget de fonctionnement, pour la production et la coproduction cinématographique.

-Non activation des mécanismes permettant l'exploitation et la diffusion des films financés dans le cadre du Fonds :

Conformément au statut régissant les missions du CADC, ce dernier est tenu de récupérer les droits résultant de l'exploitation d'autrui des œuvres cinématographiques financées par des Fonds publics³⁸.

_

 $^{^{38}}$ Conformément au cahier des charges annexé au décret exécutif n° 10-227 du 30/09/2010 portant création du centre algérien de développement du cinéma CADC, son organisation et son fonctionnement.

Par ailleurs, les conventions d'aide à la production cinématographique, conclues entre le ministère et les producteurs bénéficiaires, imposent au CADC, l'obligation de récupération de 3% des recettes des films et 3% des recettes de leur exploitation audiovisuelle.

Les services concernés du ministère ont justifié le non recouvrement de ces droits par la faible diffusion de la production cinématographique et l'indisponibilité de salles de projection cinématographique, ce qui amène la Cour à s'interroger sur l'utilité de dépenser des sommes aussi importantes pour la production de films qui, au final, ne sont pas diffusés.

Il y a lieu d'indiquer, l'existence de 78 salles de projection cinématographiques relevant du ministère de la Culture, en plus de 23 autres salles nouvellement réceptionnées dont les textes réglementaires portant leur création et fonctionnement ne sont pas encore intervenus.

2.5.2. CAS n° 302-141 « Fonds national pour la préparation et l'organisation de la manifestation Constantine Capitale de la Culture Arabe 2015 »

Ce compte affiche, à fin 2018, un solde positif de 12,078 Mrds de DA.

L'examen des rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les bilans financiers remis par certains établissements sous tutelle, a révélé l'existence de reliquats sur les dotations qui leur ont été allouées dans le cadre de cette manifestation sans qu'ils ne soient restitués. Il s'agit des établissements suivants :

✓ Le centre national des recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques CNRPH :

Le rapport du commissaire aux comptes fait état de l'existence d'un reliquat de 621.927,06 DA;

- ✓ Théâtre National Algérien TNA: Il ressort du bilan financier communiqué par l'établissement un solde sur la dotation allouée d'un montant de 28,942 millions de DA. Ce reliquat concerne notamment les dotations accordées aux théâtres régionaux dans le cadre de cette manifestation ;
- ✓ Office Riad El-Feth OREF: Le bilan financier communiqué par l'établissement fait ressortir un solde s'élevant au 30/06/2018, à 3,382 millions de DA, dont 3,145 millions de DA concernant le département « expositions » ;
- ✓ Agence Nationale pour le Rayonnement Culturel AARC : Le rapport du commissaire aux comptes fait état d'un solde de 67 mille DA, dégagé de l'utilisation des dotations octroyées dans le cadre de cette manifestation.

Le reliquat dégagé sur les dotations octroyées aux établissements ayant communiqué leurs situations financières, s'élève, ainsi à 33,014 millions de DA

2.5.3. CAS n° 302-135 « Soutien public de l'Etat aux clubs professionnels du football » (Ministère de la jeunesse et des sports)

Il a enregistré, au titre de l'exercice 2019, des dépenses de 0,299 Mrd de DA et un solde créditeur de 4,722 Mrds. Le contrôle effectué a permis de relever les constats suivants :

- Le non recouvrement des recettes

A l'instar des exercices précédents, il n'a pas été procédé au recouvrement des recettes prévues par l'arrêté interministériel du 23 novembre 2015 fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du CAS à savoir l'application d'un taux de 1% sur les recettes des stades perçues des matchs de l'équipe nationale et des clubs professionnels, et 2% sur les recettes de sponsoring de la fédération algérienne du football et de l'équipe nationale et des clubs professionnels;

- Financement du fonds de roulement de clubs professionnels de football au-delà des délais réglementaires

Un montant de 175 millions de DA a été payé au titre de financement du fonds de roulement de sept (07) clubs professionnels suite à la correspondance n°1284 du 24 novembre 2018 du directeur du cabinet du Premier ministère et ce, en dehors du délai de prorogation fixé à titre dérogatoire à quatre ans par l'article 47 de la loi de finances pour 2011 et l'article 122 de la loi de finances de 2015.

2.5. 4. CAS n° 302-131 «Fonds national pour la maitrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et de la cogénération » (ministère de l'Energie)

L'examen de ce CAS fait ressortir une exécution faible de programmes relatifs à l'économie d'énergie et de transition énergétique.

Ainsi, le programme triennal (2017-2019) d'un montant global de 15,463 Mrds DA couvrant les secteurs du transport, de l'habitat et de l'énergie, dont la gestion et le suivi ont été confiés à l'APRUE, n'a été exécuté qu'à concurrence de 21,30%, soit un montant de dépenses de 1,008 Mrd DA qui a couvert principalement, la dotation de 14.531 véhicules en Kit GPLC.

Les projets dotés d'une enveloppe financière de 4,751 Mrds DA en 2019 n'ont pas connu d'exécution.

2.5.5. CAS n° 302-065 « Fonds national de l'environnement et du littoral ».

Ce CAS cumule au 31/12/2019, des recettes globales de 31,223 Mrds de DA dont 4,363 Mrds de DA au titre de l'exercice 2019.

Quant aux dépenses y enregistrées, elles s'élèvent à 0,879 Mrd de DA. Elles ont bénéficié aux organismes sous-tutelle, indiqués ci-dessous :

Unité: DA

Le solde au 31/12/2018	Recettes 2019	Les opérations inscrites et financées en 2019		
27.738.932.858,96	4.363.358.706,48	Désignation	Montant	%
		Concours national de la meilleure ville verte (CNFE)	25 000 000	% 2,84
		La deuxième édition du Concours National du Prix de la Meilleure Ville Verte (CNFE)	51 000 000	% 5,80
		Réunions et conférences (CNFE)	12 000 000	% 1,36
		Organisation du Salon international de l'environnement et des énergies renouvelables en Algérie (CNTPP) (S.I.E.E.R.A)	20 000 000	% 2,75
		Réunions et conférences (CNTPP)	11 000 000	% 1,25

Le solde au 31/12/2018	Recettes 2019	Les opérations inscrites et financées en 2019		
		Réunions et conférences (AND)	10 000 000	% 1,13
		Surveillance de la qualité chimique et physique de l'eau de mer autorisée à la baignade pendant la saison estivale 2018/2019/2020 (ONEDD)	750 000 000	% 85,32
Total des recettes 2019		Total des dépenses 2019		Le solde
32.102.291.565,44		879 000 000,00		31.223.291.565,44

Source: compte Administratif 2019.

A la lecture de ce tableau, il est permis d'affirmer que l'année 2019 a été caractérisée par une sous-utilisation des moyens mobilisés par le fonds. En effet, le montant total des dépenses de l'année, atteignant un montant de 879 millions de DA, ne représente qu'un taux de 2,73 % du total des recettes (4.363 358.706,48 DA).

Sur les sept(07) opérations financées en 2019,il a été enregistré l'existence d'une seule opération faisant partie des objectifs fixés dans le plan et le reste des opérations, soit six(06) opérations ont été consacrées à l'organisation de concours et de salons sur l'environnement.

A la date du 31 /12/2019, il a été enregistré la proposition de 420 projets représentant un coût de 71,278 Mrds de DA, au financement du CAS :

- Année 2017 : sur les 92 projets proposés, totalisant un montant de 21,676 Mrds de DA, seuls (47) projets ont été approuvés et seulement (33) d'entre eux d'un montant de 14,838 Mrds de DA, ont pu bénéficier d'un financement sur le fonds.

Néanmoins, sur les (33) projets financés, (12) projets ont pu être lancés en 2018, (09) projets en 2019 et (12) projets n'ont pas connu de début d'exécution.

- Année 2019 : Sur les 328 projets qui ont été proposés pour une enveloppe financière estimée à 49,600 Mrds de DA, seuls (07) projets ont été approuvés et financés pour une valeur de 879 millions de DA et seulement (06) projets ont pu être lancés au cours de la même année.

Contrairement aux dispositions de l'article 104 de loi de finances pour 2015, ainsi que l'article 04 du décret exécutif n° 18-186, précité, il a été noté l'absence d'un plan d'action, dument élaboré par l'ordonnateur du CAS, qui fixe les objectifs visés ainsi que leurs délais de réalisation.

L'examen des projets inscrits pour la période de 2017-2019 et gérés par les maitres d'ouvrage délégués, laisse apparaitre l'absence totale de projets portant sur les activités de surveillance et d'inspection de l'environnement, ainsi que les projets portant sur les activités d'intervention d'urgence (pollution marine). Aussi, les activités d'acquisition d'équipements environnementaux et de systèmes d'information représentent, à elles seules, 55% du total des projets inscrits au cours de la période allant du 31/12/2017 au 31/12/2019, soit un montant total de 8,085 Mrds DA. Cette tendance s'est confirmée par l'inscription de six (06) projets au cours de la même période, ayant pour objet l'acquisition de (33) unités de traitement des déchets (UTD) et leur mise en service pour un montant estimé à 7 Mrds DA.

2.6. Retards dans la publication des textes réglementaires régissant le fonctionnement des CAS

- Ministère de l'industrie et des mines

L'examen du cadre réglementaire et organisationnel du CAS n° 302-124 « Fonds national de mise à niveau des petites et moyennes entreprises, d'appui à l'investissement et de promotion de la compétitivité industrielle » a permis de constater un retard dans la préparation et la publication des textes d'application, notamment l'arrêté interministériel portant la nomenclature des recettes et des dépenses et dispositif de suivi et d'évaluation de ce compte.

Ceci, n'a pas permis la mise en œuvre des programmes tracés au titre de l'exercice 2019 relatifs à l'appui au développement des PME :

- Programme d'appui à l'investissement et le programme de réhabilitation des zones industrielles et des zones d'activités (16 opérations de réhabilitation en cours et 06 nouvelles opérations);
- Programme national de normalisation comportant l'accompagnement à la certification de 100 entreprises et à l'accréditation de 30 organismes d'évaluation de la conformité ;
- Programme d'appui au système national d'innovation visant 20 entreprises et la formation des évaluateurs du prix algérien de la qualité ;
- Et enfin, la programmation de l'exécution du 3^{ème} marché d'application dans le cadre de l'accompagnement du ministère à la réalisation et l'équipement du laboratoire national de référence en métrologie par le laboratoire français de métrologie et d'essais (LNE).

La promotion du produit national, ainsi que l'encouragement de l'investissement, constituent une des préoccupations majeures qui s'inscrivent parmi les objectifs du plan d'action du gouvernement. En effet, pour atteindre ces objectifs, un ensemble de mesures englobant la promotion de la compétitivité par la mise en œuvre des différents programmes destinés à l'appui et au développement des PME, l'appui à l'investissement, la normalisation, l'innovation et l'instauration d'un environnement adéquat à l'activité des entreprises ont été prises. Aussi, le programme de réhabilitation des zones industrielles et d'activités vise à mettre en place un milieu favorable destiné à abriter les entreprises industrielles.

Le même constat est relevé au niveau du ministère des Affaires Etrangères dont les textes d'application des dispositions de l'article 125 de la loi de finances pour 2017 portant création du CAS n° 302-146 « Fonds de gestion des opérations immobilières de l'Etat à l'étranger », n'ont été publiés qu'en date du 26 avril 2020.

Il en est de même pour le CAS n° 302-144 « Fonds de solidarité pour les ressortissants algériens nécessiteux décédés à l'étranger » dont les textes d'application de l'article 92 de la loi de finances pour 2016, n'ont paru qu'au mois de novembre 2019.

CHAPITRE V : LES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

Conformément à la loi n°84-17, susmentionnée, notamment son article 62, le Trésor public, outre les opérations permanentes de l'Etat, effectue des opérations de trésorerie qui comprennent essentiellement :

- des émissions et les remboursements d'emprunts ;
- des opérations de dépôts des différents correspondants du Trésor et des opérations exécutées pour leur compte ;
- les flux financiers du surplus de la fiscalité pétrolière comptabilisés au compte de dépôts de fonds correspondants.

Le déficit budgétaire prévisionnel pour 2019, était de l'ordre de 1.807,052 Mrds de DA, et s'est établi réellement à 1.457,316 Mrds de DA, en baisse de 28,44% (-579,073 Mrds de DA), par rapport à celui de 2018. Cette régression s'explique par une légère augmentation des recettes (+2,96%) et une diminution des dépenses d'équipement (-17,37%).

Le financement des opérations du Trésor

Les charges annuelles de l'exercice 2019 s'élèvent à 9.214,845 Mrds de DA réparties comme suit :

- Dépenses budgétaires : 8.035,056 Mrds de DA ;
- Dépenses budgétaires imputations provisoires : 73,540 Mrds de DA ;
- Dépenses pour comptes de prêts : 864,582 Mrds de DA;
- Dépenses et recettes à classer et à régulariser : 241,665 Mrds.

Quant aux ressources annuelles, elles s'élèvent à un montant de 7.262,594 Mrds de DA, réparties comme suit :

- Recettes budgétaires : 6.594,646 Mrds de DA ;
- Recettes budgétaires non imputées définitivement : 13,392 Mrds de DA ;
- Comptes d'avance : 1,559 Mrd de DA ;
- Comptes de commerce et d'affectation spéciale : 652,996 Mrds de DA.

Ainsi, la situation résumée des opérations de trésorerie (SROT), optique comptable, présentée par le ministère des Finances, et arrêtée au 31/12/2019, affiche un solde du Trésor négatif de 1.952,250 Mrds de DA.

Pour financer ce déficit, le Trésor public a eu recours, principalement, au financement non conventionnel et a fait, également, appel aux avoirs du Trésor et aux dépôts de ses correspondants.

Le financement non conventionnel a été assuré conformément aux dispositions de l'article 45 bis de la loi n° 17-10 du 11 octobre 2017 modifiant et complétant l'ordonnance n° 3-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et crédit.

L'analyse du financement du déficit global du trésor par source de financement est développée comme suit :

1. Les disponibilités

D'un montant de 1. 329,619 Mrds de DA, les disponibilités se répartissent entre :

- Les valeurs disponibles

Il s'agit à ce propos, des encaisses détenues par les comptables du Trésor et dont les mouvements centralisés ont fait ressortir, en fin de gestion, un reliquat positif évalué, pour 2019, à 0,160 Mrd DA contre un solde négatif de 0,377 Mrd de DA en 2018.

- Le compte de règlement du Trésor à la Banque d'Algérie

Les soldes nets des différents comptes où s'inscrivent les mouvements de comptes du Trésor, ouverts auprès de la banque d'Algérie, ont dégagé, en 2019, une situation négative de 1.329, 780 Mrds de DA, contre un solde positif de 1 183,794 Mrds de DA en 2018 qui s'explique par l'augmentation du niveau des consommations enregistrées sur ce compte en rapport avec les recettes réalisées.

2. Les traites et valeurs réalisables

Cette rubrique a enregistré un solde débiteur de1.489, 612 Mrds de DA contre 1,235 Mrds de DA, en 2018. Sont intégrés dans ce cadre, pour une proportion de 79,58% les fonds mobilisés pour le FNI et 20,50% du montant des traites représentant le surplus dégagé de la fiscalité pétrolière.

3. La Trésorerie des tiers (correspondant du Trésor)

Cette rubrique a comptabilisé un solde créditeur de 435,794 Mrds de DA.

Les dépôts des correspondants du Trésor sont constitués de l'ensemble de dépôts des organismes et particuliers, qui conformément aux lois et règlements, sont autorisés à ouvrir des comptes au Trésor, à titre obligatoire ou facultatif et ce, à l'effet de procéder à des dépôts de fonds (à terme ou à vue) et de recourir, par la même, à l'intermédiation des comptables du Trésor public pour les opérations financières les concernant.

Cette catégorie regroupe, en pratique, des établissements publics financiers (banques, CCP, assurances, organismes divers de même nature) des EPIC, des EPA, des collectivités locales et organismes y afférents, des tiers particuliers, en fonds réservés ou consignés.

a. La trésorerie d'Algérie poste

Cette rubrique a dégagé, en fin de la période 2019, par le biais des comptes correspondants, un solde débiteur de 2,676 Mrds de DA contre un solde débiteur de 95,502 Mrds de DA en 2018.

La contribution d'Algérie Poste continue de procurer des ressources non négligeables pour le financement des opérations du Trésor.

b. La trésorerie des établissements publics (services financiers)

La trésorerie de ces établissements, a affiché en 2019 un solde créditeur de 813,183 Mrds de DA contre un solde débiteur de 96,376 Mrds de DA en 2018.

c. La trésorerie des collectivités locales et établissements y afférents

Cette rubrique a fait apparaître un résultat positif en termes de contribution en moyens de paiement, en 2019, en enregistrant un solde débiteur de 78,557 Mrds de DA contre un solde créditeur de 7,172Mrds de DA enregistrés en 2018.

Elle intègre les crédits appartenant aux :

- Fonds de solidarité des collectivités locales ;
- budgets des wilayas;
- budgets des communes et secteurs sanitaires ;
- établissements publics locaux.

d. Les autres correspondants du Trésor (opérations de tiers et fonds particuliers)

Cette rubrique intègre globalement des opérations générales, de nature diverse et des échéances d'emprunts à payer.

Les opérations générales regroupent des éléments qui ont pour caractère commun de représenter une dette du Trésor envers divers tiers.

Elles comportent, en fait, divers comptes, tels que les comptes de reliquats reste à payer, les comptes d'ordre, de paiement des chèques émis en règlement des dépenses, fonds consignés de toute nature, dépôts et consignations divers, recouvrement pour compte divers particuliers, détenteurs pour comptes, ressources et décaissements provisoires, ect

Cette catégorie de comptes, a enregistré un solde débiteur de 296,154 Mrds de DA contre un solde créditeur de 326,442 Mrds de DA, en 2018.

4. Les opérations diverses

Les opérations de cette nature, résultant de l'apurement par transfert au compte de résultats du Trésor des budgets non réglés, ont représenté, en 2019, des décaissements pour dépenses imprévues et des opérations de souscriptions liées aux résultats des obligations en relation avec les banques publiques, ainsi que des avances des Trésors étrangers.

Cette rubrique a accusé un résultat négatif, en termes de moyens de paiement, mis à la disposition du Trésor, avec un montant de 63,194 Mrds de DA, contre un résultat positif de 45,507Mrds de DA, réalisé l'exercice précédent. Le solde de 2019 est réparti comme suit :

Opération d'apurement :- 63,130 Mrds de DA;
 Autres règlements :- 0,326 Mrd de DA;
 Règlement avec les Trésors étrangers : 0,254 Mrd de DA;
 Imputation provisoire : 0,008 Mrd de DA.

5. Les opérations relatives à la dette publique

Cette catégorie d'opération renferme l'ensemble des mobilisations et de remboursements intervenus dans le cadre de la dette de l'Etat.

Elle inclut, en particulier, les échéances d'emprunts, les pertes et profits, les emprunts mobilisés et les opérations liées à la dette interne (en termes de provisions).

Le concours de cette catégorie, en termes d'apport de financement, a affiché pour 2019, un solde créditeur de 1.613,254 Mrds de DA contre 2.429, 012 Mrds de DA (en 2018), dont :

- Echéances d'emprunt à payer : 0,021Mrd de DA ;
- Charges et profits sur la gestion de la dette : 2,949 Mrds de DA ;
- Au titre de la dette interne : -1.617,939 Mrds de DA ;
- Au titre de la dette externe : 1,748 Mrd de DA.

La dette publique contractée au cours de l'exercice de 2019 s'élève à 2.444,007 Mrds de DA contre un montant de 4.422,86 Mrds de DA en 2018.

Les remboursements effectués au titre de l'année 2019, ont atteint un montant de 827,816 Mrds de DA contre 1.813,668 Mrds de DA en 2018.

En somme la dette publique globale a augmenté de 20,76% (+1.616,191 Mrds de DA) passant de 7.697,086 Mrds de DA (38,44% du PIB) à 9. 320,225 Mrds de DA (45,62% du PIB), alors qu'elle a connu une augmentation de 50,39% en 2018 par rapport à 2017.

Cette croissance est due principalement :

- au recours du Trésor au financement non conventionnel (+ 1000 Mrds de DA) suivant la convention n° 27/01/2019 conclue entre la Direction générale du Trésor et la Banque d'Algérie, remboursable sur des durées s'étalant de 5 ans à 20 ans et à un taux d'intérêt de 0,5%. Cette convention est intervenue en application de l'article 45 bis de l'ordonnance n° 17-10 du 11 octobre 2017 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 sus visée;
- à la souscription des obligations (Spéciale valeurs du trésor (SVT), notamment des obligations du Trésor au compte courant de différentes formules pour un montant de 939,451 Mrds de DA;
- à la souscription des bons du Trésor pour un montant de 452 Mrds de DA, pour le compte de la Société SONTRACH ;
- à la Souscription des obligations assimilables du Trésor en contre partie des dettes de l'EPE SIDER El Hadjar, sur la BEA pour un montant de 51,875 Mrds de DA.

Le stock de la dette publique (données DGT) au 31 décembre 2019, est constitué de :

- 9.186.6 Mrds de DA de dette interne :
- 133,60 Mrds de DA (contre-valeur de 1.121,33 Mrd \$US calculé au taux du 31/12/2019) de dette externe.

Constituant la grande partie, la dette interne se décompose de :

- 1.480, 2 Mrds de DA en dettes de marché (dette courante);
- 7.706,4 Mrds de DA en dettes d'assainissement des EPE et obligations de recapitalisation des banques, ainsi que des dettes contractées auprès de la Banque d'Algérie au titre du financement non conventionnel.

La dette externe est constituée quant à elle de :

- 120.3 Mrds de DA (contre-valeur de 1.009,35 millions \$US) envers la Banque africaine de développement ;
- 552 millions de DA (contre-valeur de 4,63 millions \$US) envers le Canada;
- 6.10 Mrds de DA (contre-valeur de 51,15 millions \$US) envers la France ;
- 2.5 Mrds de DA (contre-valeur de 21,01 millions \$US) envers l'Arabie Saoudite ;
- 924 millions de DA (contre-valeur de 7,76 millions \$US) envers le Japon ;
- 3.27 Mrds de DA (contre-valeur de 27,42 millions \$US) envers la Belgique.

Le tableau résumé, ci-après, des opérations du Trésor, indique la couverture du déficit de trésorerie constaté en 2019.

Tableau $N^{\circ}5$

(Unité : DA)

	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE	DÉBIT	CRÉDIT	(Omte : DA)
I	1. Disponibilités Dont : Encaisse numéraire des comptables publics Dont : Compte de règlement du Trésor à la Banque d'Algérie	160 815 416 ,86	1 329 780 089 160,75	Disponibilités - 1 329,619 Mrds de DA
II	2. Traites et valeurs réalisables	1 489 612 101 535,59 1 490 992 034 372,92	1 379 932 837 ,34	Traites et valeurs réalisables + 1.489,612 Mrds de DA
ш	3. Trésorerie des tiers 3.1 Trésorerie d'Algérie poste au Trésor Dont : Dépôts d'Algérie Poste au Trésor Dont : Compte courant postal des receveurs des régies financières à Algérie poste 3.2 Etablissements publics (services financiers) Dont : Dépôts au Trésor organismes et établissements bancaires Dont : Frais de justice des établissements publics Dont : Dont : Dépôts au Trésor des chèques certifiés Dont : Etablissements publics de santé Dont : Etablissements publics à caractère nationaux Dont : imputation provisoire	2 676_839 609,79 140 409 520 416,35 3 092 711 875,30 13 546 448 661,32 5 022 793,75	137 732 680 806,56 813 183 526 143,70 829 228 682 935,67 117 438 597,28 481 587 941,42	
	3.3 Trésorerie des collectivités locales (services financiers) Dont : Fonds de solidarité des collectivités locales Dont : Fonds de garantie des collectivités locales Dont : Budgets des Wilayas Dont : Budgets des communes et secteurs sanitaires Dont : Services des fonds communs des collectivités locales Dont : Etablissements publics locaux Dont : Frais de justice des collectivités locales Dont : Recettes à transférer P/C Fonds communal et de wilaya de garantie	78 557 945 621,77 165 847 900 672,65 2 998 452 332,71 3 034 543,80 226 440 938,95	35 789 639 100,60 52 945 950 016,71 1 782 107 536,30 186 212,73	
	3.4 Trésorerie des tiers Dont : Reliquats, restes à payer à des particuliers Dont : Ordres de paiement et chèques émis en règlement des dépenses Dont : Fonds consignés au Trésor au profit de divers particuliers Dont : Réimputation des rejets de virement Dont : Services de dépôts et consignations administratives et judiciaires Dont : Recouvrements divers P/C de particuliers Dont : Décaissements (Divers) Dont : Dépôts au Trésor (divers) Dont : Pensions militaires d'invalidités Dont : Provisions pour paiements des dépenses par accréditif Dont : Provisions au titre des contributions de l'Etat aux organismes internationaux Dont : Produits des dégrèvements à restituer Dont : Produits des dégrèvements à restituer Dont : Chèques émis en paiement d'impôts Dont : Ordonnances et mandats admis au cours de la gestion suivante	296 154 423 449,37 14 372 674 726,41 5 290 156 379,87 27 509 190 557,94	261 608 892,45 11 050 588,42 703 284 209,72 10 106 026 941,58 2 061 579 118,78 9 579 572 281,20 2 485 662 793,60 18 874 933,37	Trésorerie des tiers - 435,794 Mrds de DA
IV	4 .Opérations diverses 4.1 compte de règlement avec les trésors étrangers Dont : Compte de règlement avec la paierie générale de France Dont : Imputations provisoires 4.2 Autre règlement 4.3 Apurement en fin d'année	262 978 857,01 254 673 076 ,36 8 305 780,65	326 707 109,36 63 130 442 124,61	Opérations diverses - 63,194Mrds de DA

	5. Les opérations relatives à la dette publique			
	5.1 Echéances d'emprunts	21 463 589,75		
	-Au titre de la dette interne	21 463 589,75		
	-Au titre de la dette externe			
	5.2 Gestion de la dette (charges et profits)	2 949 431 119,33		
	5.3 Dette Publique		1 616 225 861 341,01	
\mathbf{V}	au titre de la dette interne :		1 617 939 761 149,40	
	Dont : Valeurs du Trésor sur formules		323 885 001 149,40	
	Dont : Valeurs du Trésor sur compte courant		1000 000 000 000,00	
	Dont : Obligations au titre de l'emprunt pour la croissance	11 100 000,00		Opérations relatives à
	Dont : Bons et obligations du Trésor	157 934 140 000,00	452 000 000 000,00	la dette publique
	Dont : Obligations assimilées du Trésor au profit de la banque			- 1 613,254Mrds de DA
	d'Algérie		156 393 262,19	
	au titre de la dette externe :	1 748 798 808,39		
	Dont : Avance du Trésor public Français			
	Dont : crédits des gouvernements et banques étrangères			
		1 905 192 070,58		
	Dont : Emprunt à long terme	,		
	Dette de l'Etat –exécution dépense		34 899 000,00	
	Dette de l'état - exécution dépenses		34 899 000,00	
	Dont : Paiements à transférer à L'ACCT			
	TOTAL GENERAL	1 872 144 798 007,86	3 824 395 424 687,82	
	SOLDE DES OPERATIONS DU TRÉSOR	-1 952 250 626 679,96		

Source : ACCT

CONCLUSION GÉNÉRALE

En définitive, la Cour des comptes estime que le rapport de présentation de l'avantprojet de loi portant règlement budgétaire, pour 2019, contient l'essentiel des éléments d'information et d'appréciation sur l'exécution du budget et des opérations de trésorerie de l'année considérée.

Les résultats d'exécution de la loi de finances, arrêtés au 31 décembre 2019, et tels qu'énoncés aux articles 1 à 7 et aux états A, B et C de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de l'exercice 2019, sont ceux figurant sur la balance générale définitive de l'Agent comptable central du Trésor (ACCT) et ceux communiqués par le ministre des Finances à la Cour des comptes.

Au plan des conditions de gestion, la Cour des comptes, tout en réitérant ses recommandations formulées précédemment, invite les services gestionnaires du ministère des Finances et des départements ministériels à diligenter le parachèvement des actions entreprises dans le cadre de la modernisation des finances de l'Etat.

Par la même occasion, la Cour des comptes recommande, auxdits gestionnaires, de promouvoir un système d'informations performant et un contrôle interne efficient.

La Cour des comptes recommande de pallier les dysfonctionnements et insuffisances qu'elle relève, de façon récurrente, dans la gestion du budget de l'Etat, en vue de maitriser le déficit budgétaire et ce, à travers :

- la poursuite des efforts visant la maitrise de l'assiette des ressources ordinaires et l'amélioration de leur recouvrement ;
- la rationalisation des dépenses publiques liées aux dépenses de transferts sociaux et celles relevant des avantages fiscaux ;
- le renforcement de la préparation budgétaire par l'intégration des dépenses imprévues qui ne sont pas actuellement inscrites dans le budget général et la maitrise des prévisions budgétaires à même d'établir une budgétisation réaliste des charges de l'Etat ;
- l'amélioration de la qualité d'inscription et de mise en œuvre des programmes d'équipement et de proposer, au financement, les seuls projets ayant atteint un niveau de maturation requis, pour éviter les retards dans leur réalisation, ainsi que le recours récurrent à des réévaluations insoutenables pour le Trésor public.